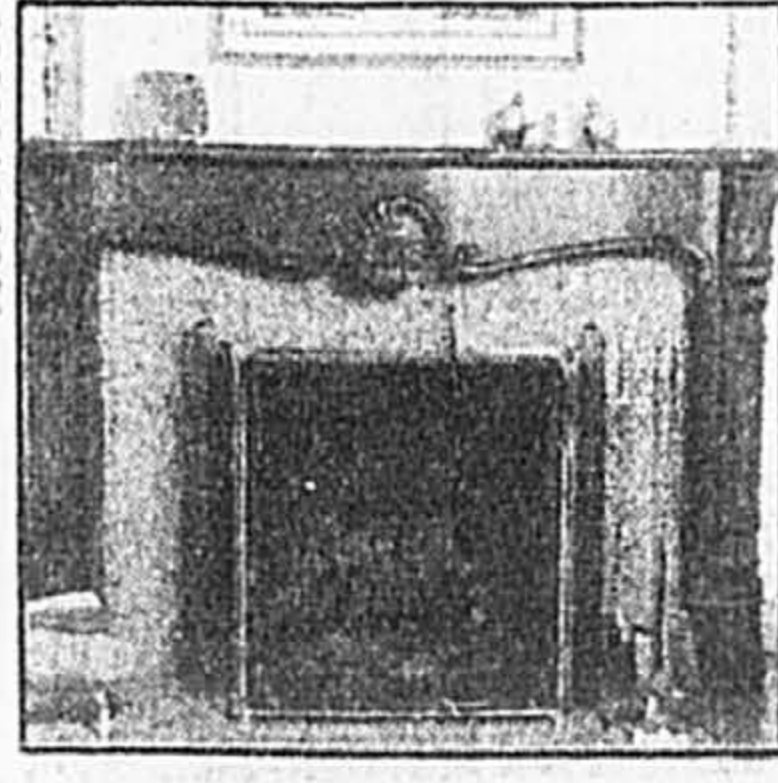


Aujourd'hui



C1 DESIGN

Dans un petit atelier de la Rivière-Sud, Pierre Beauchamp réalise des meubles de grande ébénisterie, tel ce manteau de cheminée en acajou.

À l'occasion de la Journée internationale des femmes, *La Presse* publie aujourd'hui en page A 10 et A 11 une série de textes sur la situation de la femme au Québec. On y lira, par exemple, que malgré le chemin parcouru depuis 50 ans, la lutte des femmes pour l'égalité dans l'emploi est loin d'être terminée. Les femmes collaboratrices, celles qui travaillent avec leur conjoint, n'ont rien gagné, semble-t-il de la loi sur le patrimoine familial. Et, plus symboliquement cette fois, on ne sera pas surpris d'apprendre qu'il y a encore à Montréal... des lieux interdits aux femmes.

Sommaire

- Annonces classées**
- Immobilier..... D10 à D14
 - marchandises..... D14, D15
 - emplois..... D15, D16
 - automobiles..... D16 à D18
 - propositions d'affaires..... D2
 - Arts et spectacles..... E1 à E6
 - horaires..... E6
 - Bandes dessinées..... D13
 - Bridge..... D16
 - Décès..... D18
 - Design / Art de vivre... C1 à C6
 - Economie..... D1 à D9
 - Êtes-vous observateur?..... D10
 - Feuilleton..... D11
 - Horoscope..... D12
 - Le monde..... B7, B8, D18
 - Mots croisés..... D17, S10
 - Mot mystère..... D15
 - Télévision..... E2
 - Têtes d'affiche..... A7

Québec somme Hydro et le syndicat de s'entendre

FRANÇOIS BERGER

Dans un ultimatum à peine voilé, le gouvernement du Québec a ordonné hier la tenue de négociations intensives au cours des deux prochaines semaines entre Hydro-Québec et ses 14 000 employés syndiqués, en conflit depuis maintenant 15 mois.

Le ministre du Travail, M. Yves Séguin, a chargé le conciliateur Normand Gauthier de

reunir les parties pour en arriver à un règlement au plus tard le 22 mars.

Après cette date, M. Séguin et sa collègue de l'Énergie et des Ressources, Mme Lise Bacon, responsable d'Hydro, pourraient proposer à l'Assemblée nationale de recourir à une loi spéciale pour forcer le règlement de ce qui est devenu le plus long conflit de travail chez Hydro-Québec en 18 ans.

M. Gauthier, qui s'occupe du dossier depuis janvier 1989, a convoqué pour aujourd'hui la

direction d'Hydro-Québec. Il doit entendre les représentants syndicaux demain. À la suite de ces rencontres séparées, M. Gauthier réunira les deux parties dans une ultime tentative pour en arriver à un règlement définitif. Il doit remettre son rapport au ministre du Travail dans 15 jours.

Aucune rencontre n'a eu lieu depuis le 28 février entre la direction d'Hydro et celle du syndicat.

VOIR HYDRO EN A 2

Peckford se porte à la défense du Québec

PAUL ROY

«N'e confondons pas ce qui est grand et ce qui est petit: ce qui est grand, c'est six millions et demi de personnes qui ne sont pas encore signataires de la constitution canadienne!»

Cette remarque est proférée par un Brian Peckford impatient, accusant une Sharon Carstairs pointilleuse de chercher des pucés au Lac Meech. Le cadre: un débat télévisé qui sera diffusé simultanément aux émissions *Le Point* et *The Journal*, de Radio-Canada, ce soir et demain soir.

Un débat qui a été enregistré hier soir et où s'affrontent deux partisans et deux adversaires de l'Accord constitutionnel. Pour l'occasion, l'animateur du *Point*, Simon Durivage, a reçu à Montréal son homologue torontoise du *Journal*, Barbara Fromm.

Chez les «pour», M. Peckford, ex-premier-ministre de Terre-Neuve et un des 11 signataires de l'Accord, et Claude Ryan, ministre québécois de l'Éducation.

Chez les «contre», Mme Carstairs, chef de l'opposition libérale au Manitoba, et Marc Lalonde, ex-ministre fédéral et conseiller de Pierre Trudeau.

En tout, le débat, qui a été enregistré hier soir, dure 40 minutes. La première moitié sera présentée au *Point* et à son pendant anglais *The Journal* ce soir. L'autre moitié demain soir.

MM. Ryan et Lalonde s'y expriment en français et Mme Carstairs

VOIR PECKFORD EN A 2

Avril serait sur le point de quitter Haïti

CHARLES DAVID

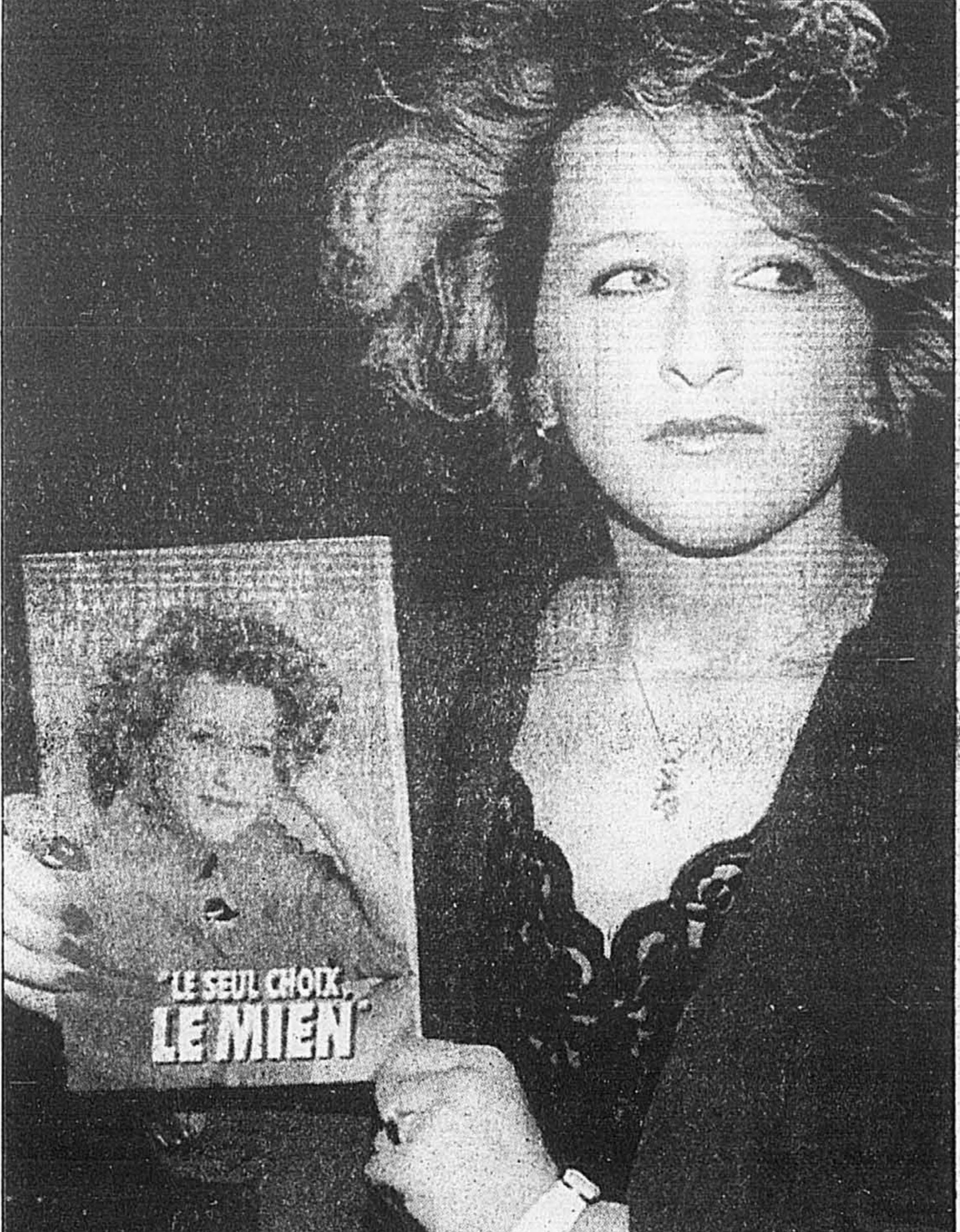
Pour le général Prosper Avril, président du gouvernement militaire haïtien, les des sont jetés et son départ ne serait plus qu'une question d'heures.

Avec la mort d'une fillette de 11 ans, tuée lundi sur la véranda de la maison de ses parents par des soldats, lors de la dispersion d'une manifestation anti-gouvernementale, la situation a atteint son paroxysme. La tension à son comble hier soir à Port-au-Prince, où de très fortes pressions s'exerçaient sur le général pour le forcer à partir dans les prochaines heures, a-t-on appris de source informée à Port-au-Prince.

Entre-temps, la mise sur pied d'un nouveau gouvernement, selon la formule de la Société civile, dont le Dr Louis-Edouard Roy est membre, s'achève.

VOIR AVRIL EN A 2

« Le seul choix, LE MIEN »



Coiffée et vêtue à la manière d'une star, Chantale Daigle lançait hier à Montréal le livre qu'elle a écrit avec l'aide d'une journaliste pour relater la lutte qu'elle a livrée à la Cour suprême afin d'être autorisée à se faire avorter en dépit des objections du père de l'enfant. Un film est déjà prévu.

Chantale Daigle lance son livre escortée par des gardes du corps

«Après le film, je vais prendre mon trou», dit-elle

SUZANNE COLPRON

Vedette, Chantale Daigle? — Non. Juste une fille ordinaire.

Ordinaire... Tout de même! Quand on se promène avec cinq gardes du corps de 130 kilos et qu'on lance un livre au New York Bar des Cours Mont-Royal, rue Metcalfe, on peut rester ordinaire... mais avec un petit extra.

Tiré à 40 000 exemplaires, son livre intitulé *Le seul choix*, *LE MIEN* raconte sur le ton de la confidence son histoire avec Jean-Guy Tremblay, sa mésaventure juridique et son avortement secret.

Trois jugements et plusieurs péripéties plus tard, Chantale Daigle, 22 ans, tourne la page sur son passé. Et prépare un film avec une compagnie américaine. Le tournage doit avoir lieu cet été à Montréal. «Un coup que ça va être fait, je vais prendre mon trou», promet-elle.

En attendant, c'est la tournée de promotion. La vie d'hôtel, les entrevues à la presse, à la radio, à la télé. Et les gardes du corps en complet veston sur les talons. Avis aux manifestants anti-avortement et à Jean-Guy Tremblay...

«Ce livre, j'y pensais depuis le jugement de la

Cour d'appel», a-t-elle confié hier à l'occasion du lancement officiel de son bouquin. «Je l'ai écrit pour aider les femmes à prendre une décision. Il s'adresse à tout le monde: pour ou contre l'avortement, pour ou contre moi!»

Rédigé avec l'aide d'une journaliste pigiste, Suzette Paradis, le livre de 140 pages, paru aux Éditions 7 jours, a été imprimé à la hâte. On visait la journée internationale des femmes, le 8 mars. Aussi, on a omis de corriger des coquilles. Et plusieurs fautes de frappe et de français.

Un exemple: «Je savais à cause les (sic) expériences passées avec lui... (page 15). Un peu plus loin, trois lignes de texte se répètent deux fois (pages 19 et 20). Rares sont les pages exemptes de fautes. Le livre, divisé en dix chapitres regroupés en trois parties, se termine avec des témoignages et une petite revue de presse.

Combien de temps a-t-on consacré à sa rédaction? «Une semaine et demie», précise Chantale Daigle.

En ce qui concerne les nombreuses fautes d'orthographe, le directeur des Éditions 7-jours a communiqué en fin de soirée, hier, avec *La Presse* pour expliquer qu'à la suite d'une erreur,

VOIR LIVRE EN A 2

Planète Chine



foglia à Canton

Il n'y a que 110 kilomètres de Hong Kong à Canton. Deux heures et demie par le train de première classe des hommes d'affaires. Et pourtant, on change de planète... On passe de l'irréel lunaire de Hong Kong à la planète Chine...

Mais j'ai bien failli ne pas aller plus loin que la gare de Canton. Le douanier prétendait saisir l'ordinateur sur lequel je tape mes textes. On me le rendrait à mon retour, m'assurait-on...

— Il n'est pas question que je vous laisse mon ordinateur...

— C'est le règlement, répondait-il à toutes mes objections.

Il a fini par me refiler à son responsable hiérarchique. Lequel responsable m'a refilé à son chef. Lequel chef m'a conduit devant un cadre supérieur. Je me disais encore deux ou trois échelons et je me retrouve devant Deng Xiaoping lui-même... Mais ça s'est arrêté là. Après m'avoir demandé d'écrire un petit quelque chose sur mon ceram, (j'ai écrit «Et ta soeur?»), le cadre supérieur a décrété que ses subalternes étaient des idiots qui ne faisaient pas la différence entre une machine à écrire et un ordinateur...

Je suis sorti de la gare. Chinois, me voilà...

Froid et humide. Il pleuvait à verse sur Canton. Premier cliché panoramique: les milliers de cyclistes dans leur imper de plastique sur le pont de la rivière des Perles. De ma fenêtre de chambre d'hôtel, je les voyais de dos, troupeau fantomatique de milliers de capuchons passant le pont...

La rivière des Perles elle-même, avec ses lourds chandails dans la brume semblait sortie tout droit d'une chanson de Brel, celle où un canal se perd dans un ciel trop bas...

Une urgence: m'acheter des souliers. Mes sandales n'étaient vraiment plus de circonstance...

La rue, Dieu qu'elle a changé! J'avais gardé le souvenir d'une Chine de disette et de dénuement... Aujourd'hui, le petit commerce déborde sur les trottoirs. Les arcades abritent une multitude de minuscules échoppes, des enfilades de comptoirs sous des auvents, des vendeurs à la sauvette et des dizaines, des centaines de restaurants. Tout ce qui reste d'avant ce sont les marchands de briquettes de charbon...

Et l'impossible coque bien sûr. Il y a un milliard et 25 millions de Chinois en Chine et t'as toujours l'impression qu'ils sont tous en même temps sur le même coin de rue...

Je n'ai pas eu loin à aller pour mes souliers. J'ai même eu le choix: toute une gamme de marchands de chaussures. Bien entendu, ils m'ont vu arriver de loin. Ils me regardaient les pieds et je pouvais les entendre penser tout haut: «Il doit chausser au moins du 44 ce mongol-là!» Chaque fois que j'approchais d'un comptoir, le vendeur me faisait signe que non, les deux mains exagérément écartées comme pour dire: «Penses-y même pas Chose, je vends des souliers, pas des pirogues...»

Finalement il y en a un qui m'a sorti une paire de basket noirs un peu petites, mais c'est tout... Et un peu plus chères, forcément! L'honorable étranger a-t-il le choix? Non. Alors qu'il paie et qu'il ferme sa grande gueule.

Les crisses de Chinois! Mafins. Buzzes. Allumes. Brillants ça s'peut pas. Et xenophobes c'est épouvantable: y nous

VOIR CHINE EN A 2

Le petit magazine au Grand Choix

Informatique Dumoulin

Montreal 8251 St-Hubert (Près de Jarry) 385-1777 Laval 1533 Autoroute 440 D. (à l'est de l'autoroute 15) 688-1001

LE PORTATIF COMPATIBLE AVEC IBM à prix jamais vu!

Vous permet de faire à peu près tout ce que vous voulez sur un ordinateur.

- Clavier étendu • Écran LCD et prise moniteur TTL ou RGB
- Alimentation pile • voiture • 1 lecteur 3 1/2 po de 720 K
- 2e LECTEUR • DISQUE RIGIDE EN OPTION • Etait: 1-199\$

Quantité limitée

SUITE DE LA UNE

CHINE

Planète Chine
prennent tous, les Occidentaux, pour un gang d'aimables tatass... Mais en même temps incroyablement, inexplicablement naïfs, le Chinois... On pense à Christophe Colomb qui disait des Indiens d'Amérique dans son rapport au roi: «Ils sont crédules, ils savent qu'il y a un dieu dans le ciel et restent persuadés que nous venons de là. Ils apprennent vite à faire le signe de croix, le croix que nous parviendrons aisément à les convertir à notre foi»...

On pourrait dire la même chose des Chinois... Ils sont crédules. Ils savent qu'il y a un paradis et sont persuadés que nous ve-

non de là. Ils apprennent vite à faire le signe de piastre. Le croix que nous parviendrons aisément à les convertir à la poutine, au pogo et au bungalow...

Les Cantonais s'affirment comme les plus Chinois des Chinois. Ce qui ne les empêche pas de parler leur propre langue, le cantonais, très différent du pékinois qu'ils répugnent à utiliser.

Ils sont aussi, de tous les Chinois, les plus bruyants, les plus jousseurs, les plus têtes de vache, les plus chicaniers, les plus sacreurs. Ca vous rappelle quelqu'un? Bref, le Cantonais est un excessif, un latin, un méridional. Un Marseillais. Un Québécois. Pire, un Napolitain...

Mais ce qui le distingue vraiment du reste du monde, c'est la bouffe. Il ne pense qu'à bouffer ce qu'il fait d'ailleurs bruyamment et salement, en éructant, en crachant les os et les arêtes à terre, en retirant de sa bouche des magmas gluants qu'il pose sur la nappe avec une délicatesse extrême-orientale.

Il y a des restaurants partout. Souvent improvisés. Des fois c'est juste une bonne femme derrière un wok qui fait cuire je ne sais pas quoi, ça n'a l'air de rien, tu goûtes et c'est toujours, TOUJOURS, absolument délicieux... C'est peut-être du serpent, du chien ou du rat, va savoir, le Cantonais bouffe n'importe quoi... du rat, du putois, de la tortue molle, de l'ours, parfois

du tigre, tous les poissons, toutes les viscères, des merveilleux pigeons à la sauce aux prunes, des beignets, des raviolis, un million de sorte de nouilles, bref, l'orgie... Ne pensez pas que je donne dans l'exotisme, par exemple les serpents sont servis très communément, tout comme les chiens qu'on mange en hiver, justement maintenant, on en voit partout, espèces de gras chihuahuas embrochés, la queue poétiquement nouée d'un petit ruban...

Je leur aurais tout pardonné, les rats et les chiens et les serpents. Mais pas les chats! Ça je ne pouvais pas... Au marché Qingping, cet extraordinaire labyrinthe où l'on trouve tous les poissons de la mer de Chine, tous les reptiles, toutes les volail-

les les tripes à l'air, j'aperçois soudain, mêlés aux lapins, une dizaine de chats, chacun pelotonné dans une méchante cage de fer. Chats gris comme ma Chatoune Grise à Saint-Armand.

Je demande au Chinois si c'est pour manger. Il me répond par un haussement d'épaules: «Pourquoi, tu penses, Chose?» Je demande: «Combien?» Il écrit dans le creux de sa main, comme ils font tous: 80 yuans, 16 \$...

Je me suis mis à compter. Okay, j'en achète deux ou trois ou même les dix, je les lâche louse quelque part, loin du marché, pis après? D'autres vont les repogner et les bouffer...

Le marchand qui me voyait hésiter en a sorti un de sa cage. Il

m'invitait à le palper pour vérifier qu'il était bien en chair...

Je l'ai flatté en disant: «Allo minou...». Le pire c'est que je me sentais complètement ridicule, totalement dérisoire... Pour vous faire une idée de combien je me sentais ridicule et dérisoire, la prochaine fois que vous irez chez le boucher, caressez un rôti de veau en l'appelant minou. Vous verrez...

Vous verrez que le pire n'est pas un chat qu'on écorche. Le pire c'est d'être tout seul de sa planète. Pour vous dire combien tout seul, quand j'ai dit minou minou au chat, il n'a pas réagi, ne m'a pas regardé, rien. Absolument indifférent.

Et j'ai compris que lui aussi était chinois. □

HYDRO

Québec comme Hydro et le syndicat de s'entendre

M. Séguin a indiqué hier que «les 15 prochains jours revêtent une grande importance» dans ces négociations ponctuées de nombreux arrêts de travail et d'accusations de mauvaise foi de part et d'autre.

Le ministre a précisé que Mme Bacon et lui ont pour ce dossier une «très grande préoccupation».

Les 2 000 techniciens, 6 000 employés de bureau et 6 000 employés de métiers, affiliés au Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), organisent depuis plusieurs mois des grèves tournantes quotidiennement à travers la province, ainsi que des grèves générales deux fois par mois. Le prochain débrayage général doit avoir lieu lundi, malgré la reprise prévue des négociations, a fait savoir hier le porte-parole du syndicat, M. Luc Chabot.

Le conflit a donné lieu à des interventions répétées du Conseil des services essentiels, devant les risques de bris dans le réseau de distribution d'électricité. Le syndicat a jusqu'à maintenant accepté de se plier aux exigences du Conseil et d'effectuer les répara-

tions et autres travaux prioritaires identifiés par Hydro.

Le président et chef de la direction d'Hydro-Québec, M. Richard Drouin, a déclaré hier qu'il avait «bon espoir» que le conflit se règle d'ici à la fin du mois. Tout le plan de développement de la société, qui prévoit des investissements de 61,8 milliards \$ d'ici à 1999, dépend de la signature d'une nouvelle convention collective de travail, a-t-il ajouté.

Au SCFP, on s'est montré très prudent sur la reprise forcée des négociations. «Depuis le début, Hydro n'a pas démontré de volonté de négocier, en restant sur ses positions», a dit M. Luc Chabot.

Hydro fait exactement le même reproche à la partie syndicale, depuis que le contrat de travail est venu à échéance en décembre 1988. Le climat de travail s'est d'autre part grandement détérioré depuis le début du conflit. Hydro a pris des milliers de mesures disciplinaires à l'encontre des syndiqués, allant des lettres de réprimande (plus de 7 400) aux suspensions (13 000 journées de suspension). Six employés ont été congédiés. Toutes ces mesures disciplinaires font l'objet d'autant de griefs de la part du syndicat.

L'un des principaux points en litige pour le renouvellement de la convention porte sur la sous-traitance. Le syndicat réclame qu'elle soit davantage limitée, tandis qu'Hydro entend lui donner plus d'importance.

Sur la question des salaires, le SCFP demande une augmentation de six p. cent pour chacune des trois années d'une éventuelle convention collective, tandis qu'Hydro offre quatre p. cent (trois p. cent aux employés de bureau et aux techniciens la deuxième année).

Le syndicat a ramené à 1 900 le nombre de postes permanents qu'il réclame en remplacement des postes à temps partiel. Ils réclamaient auparavant 2 400 nouveaux postes permanents.

Le SCFP a d'autre part abandonné sa demande de réduction de la semaine de travail à quatre jours, revenant à la semaine de cinq jours et de 35 heures.

Sur la question des horaires de travail, M. Claude Boivin, chef de l'exploitation du réseau d'Hydro, a pour sa part indiqué que le projet de mise en place d'un quart de nuit parmi les employés «commence à être accepté par les syndiqués». La réfection du réseau souterrain d'Hydro ne peut être complétée avec les seuls horaires de jour, a-t-il fait valoir. □

tale, Chibougamau, entourée de ses frères et de sa soeur. «Jean-Guy Tremblay est loin derrière moi. J'ai pleuré en écrivant certains passages du livre. J'ai revécu des moments pénibles, avouet-elle. Mais aujourd'hui, l'important c'est moi.»

Un nouvel «amoureux» est dans sa vie. Oui, oui... Et elle veut fonder une famille. Combien d'enfants? «Quatre si possible», dit-elle avec le sourire. □

AVRIL

Prosper Avril serait sur le point de quitter Haïti

On croit revivre le scénario qui avait conduit au départ de Jean-Claude Duvalier, alors que le colonel Prosper Avril, chef de la Garde présidentielle, avait joué un rôle déterminant. Presque toutes les formations politiques, appuyant ainsi le mot d'ordre lancé lundi par six organisations populaires, ont appelé hier la population «à se soulever».

Estimant «qu'un gouvernement pareil est un danger public et ne doit pas continuer à rester au pouvoir», les partis politiques ont donc confirmé l'ultimatum — qui expirait aujourd'hui — lancé au général Avril par les organisations populaires.

On doit s'attendre, ce matin, à un certain nombre de nouvelles manifestations, lors des funérailles de la fillette. De plus, l'Église catholique, — à la suite des prises de position de l'évêque de Jérémie, Mgr Willy Romelus, qui a réclaté le départ de Prosper Avril — semble avoir jeté son poids dans la balance puisqu'une messe de requiem a été ordonnée sur tout le territoire d'Haïti en mémoire de la victime.

Depuis mardi, manifestations et grèves n'ont cessé de se multiplier. Après Gonaves — où était née, en novembre 1985, l'insurrection qui devait emporter Jean-Claude Duvalier —, Petit-Goâve, hier c'était au tour du Cap-Haï-

tien d'observer une grève générale pour réclamer le départ de Prosper Avril. Enfin, une organisation de lycéens, ZEL, a appelé les étudiants à observer aujourd'hui une journée de deuil à travers le pays.

D'autre part, le général Avril — déjà en butte à l'hostilité du patronat, de l'Église, du monde syndical et des formations politiques, à l'exception du «monde duvalériste» — aurait été lâché par les forces armées. Hier soir, un communiqué de l'État-major de l'armée, sous la signature du général Abraham, a interdit aux commandants de toutes les unités militaires à ne faire «usage sous aucun prétexte de leurs armes pour disperser des manifestations».

Sur le plan international, la Commission des Droits de l'homme des Nations-Unies a adopté, hier, par consensus, une résolution où elle se dit «alarmée par la multiplication des cas de violence en Haïti, notamment à l'égard des personnes arrêtées ou détenues». Cette résolution, présentée par la France et le Pérou, constate que «la situation des droits de l'homme en Haïti demeure préoccupante et qu'elle semble s'être détériorée depuis juillet 1989, notamment dans les zones rurales». La résolution a demandé la prorogation du mandat du rapporteur spécial sur Haïti, qui devra remettre un nouveau rapport à la Commission lors de la session de 1991.

Quant à la Société Interaméricaine de Presse (SIP), elle a condamné Haïti, pays «où toute apparence de liberté de presse a disparu». □

PECKFORD

Peckford se porte à la défense du Québec

et M. Peckford, en anglais. Les commentaires en anglais seront traduits au Point et les commen-

taires en français seront traduits au Journal.

Si avec ce débat conjoint, une première pour les deux grandes émissions d'information, le but de la société d'État était de vulgariser les questions constitutionnelles, c'est raté. Ces «40 minutes de Lac Meech», sans nécessairement s'adresser à des experts, n'intéresseront pas ceux qui associent la société distincte à un jeu télévisé.

Ceux qui, par contre, sont assez familiers avec ces questions, pourront apprécier le match sportif. Et pour quoi pas, comme au hockey, décerner des points et proclamer une équipe victorieuse? Et, une fois parti, débattre avec les collègues de la puissance de l'attaque d'un Marc Lalonde ou de la défensive d'un Claude Ryan? Ou vice-versa?

Qui a gagné? Votre opinion vaut bien la nôtre.

La remarque de Brian Peckford citée au début de ce texte ne sera entendue que demain soir. Elle est survenue vers la toute fin de l'enregistrement de la deuxième partie du débat, hier soir.

Ce soir, dans la première partie, les «athlètes de la société distincte» parleront beaucoup de démocratie. Marc Lalonde utilisera le terme oligarchie pour décrire cet Accord du lac Meech négocié par 11 premiers ministres (le premier ministre fédéral et ses homologues des 10 provinces, en 1987, pour 26 millions de Canadiens).

Pour lui, cet Accord est imparfait et il faut le retravailler. «A Victoria (lors de l'échec constitutionnel de 1971), on a recommencé, on ne s'est pas jeté à la mer pour ça.»

La réplique de Claude Ryan a été cinglante: «M. Lalonde, vous vous inquiétez d'une oligarchie de 10 premiers ministres, quand il y en avait seulement neuf, sauf celui du Québec, ça ne vous a pas empêchés d'adopter la loi de 1982.»

La Constitution de 1982, on s'en souvient, avait été adoptée sans l'accord du Québec, situation que vise justement à réparer l'Accord du lac Meech, auquel trois provinces, le Manitoba, le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve s'opposent désormais farouchement.

M. Ryan l'a d'ailleurs rappelé à M. Lalonde: «Un des objectifs du Lac Meech, c'est justement de mettre fin à l'isolement dans lequel le gouvernement dont vous faisiez partie a plongé le Québec.»

Sharon Carstairs, elle, a à quelques reprises exprimé de la frustration: «Peu importe ce que nous suggérons, nous nous faisons dire que nous ne pouvons pas rouvrir l'entente. C'est l'antithèse de la démocratie.»

«Vous nous dites: retournez chez vous avec l'accord, débattre-en, mais n'y changez rien.»

Brian Peckford et Marc Lalonde ont conclu cette première partie. Le premier en signalant qu'il est temps que l'on reconnaisse dans la Constitution six millions de Canadiens qui parlent «une autre langue».

«Étrange ou heureux peuple, a pour sa part opiné M. Lalonde, où les gens peuvent se prendre à la gorge pour savoir si la société distincte doit être dans le préambule de la constitution ou interprétative de la constitution...» □

Tout le métro paralysé

■ Tout le métro de Montréal a été complètement paralysé pendant une demi-heure, hier soir, à la suite d'une avarie technique liée au système de ventilation du réseau souterrain.

Selon l'attachée de presse de la STCUM, Mme Monique Mathieu, la panne est survenue à 20 h 13 et le service complet a été rétabli à 20 h 44. Des autobus supplémentaires ont été mis en service pour pallier aux problèmes de transport causés par cette interruption de service.

Le système de ventilation du réseau souterrain de la STCUM a deux fonctions: évacuer la fumée en cas d'incendie et permettre le renouvellement de l'air qui circule dans les tunnels et les stations de métro. Ce système entièrement informatisé est relié au système de sécurité du réseau, ce qui fait qu'en cas d'avarie technique, le transport des passagers doit être interrompu pour des raisons de sécurité et de confort.

La nature exacte du problème technique d'hier ne sera pas connue avant aujourd'hui.

LIVRE

Chantale Daigle lance son livre escorté par des gardes du corps

c'est la copie non corrigée du texte qui s'est retrouvée chez l'imprimeur. Résultat: toute la production, dont des exemplaires ont été remis aux médias, hier, a été retenue. Une nouvelle impression est déjà en cours. Le livre qui devait être disponible vendredi ne le sera donc que lundi.

Des projets? Chantale Daigle aimerait ouvrir un restaurant dans deux ou trois ans. Depuis les événements de l'été dernier, elle vit avec son père dans sa ville na-

UN HOMMAGE DE La Presse

Dans 50 jours, le droit de vote des Québécoises aura 50 ans! Qu'a-t-il fallu pour l'obtenir? Et de quoi les femmes ont-elles encore besoin? Lisez-le ici, chaque jour, jusqu'au 27 avril.

50

FEMMES EN TÊTE

COMPTE À REBOURS

Le Lotto 6/49

1 3 14 33 37 49 (16)

Tirage d'hier

La Quotidienne

à trois chiffres

188

Tirage d'hier

à quatre chiffres

5740

ABONNEMENT

285-6911

Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7 à 18h.

REDACTION

285-7070

PROMOTION

285-7100

COMPTABILITE

Grandes annonces

285-6892

Annonces classées

285-6900

ANNONCES CLASSÉES

Commandes ou corrections lundi au vendredi de 8h. à 17h. 285-7111

GRANDES ANNONCES

Détailants

285-7202

National, Tele-Presse

285-7306

Vacances, Voyages

285-7265

Carrières et professions, nominations

285-7320

La Presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE L.T.E.E., 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe — Enregistrement: numéro 1400 — Port de retour garanti. (USPS003692) Champlain N.Y. 12919-1518.

RENSEIGNEMENTS 285-7272



JEUDI 8 MARS 1990

10-4-01

LES ANNONCES CLASSÉES

La Presse

285-7111



Des vins de grand prix aux enchères

C'est hier soir qu'avait lieu, au Grand Hôtel, à Montréal, la première vente aux enchères de grands vins à s'être jamais tenue au Québec et au Canada, à l'occasion de la Semaine internationale des vins et spiritueux. Plus de 1000 personnes, dont Mme Andrée Bourassa, épouse du premier ministre (au centre), y ont assisté dans une atmosphère très calme. Au total, 246 lots, d'une à 12 bouteilles, de grands vins ont été adjugés par le commissaire-priseur légal de Saint-Hippolyte. La mise à prix la plus élevée (ou prix de départ) fut pour un Mathusalem — six litres — du plus prestigieux vin rouge de Bourgogne, le Romanée-Conti 1979, soit 2350 \$! Une heure après le début des enchères, un lot de trois bouteilles de Château Margaux 1947 était enlevé au prix de 2800 \$

PHOTO DENIS COURVILLE, La Presse

Où donner de son sang

■ Aujourd'hui, la Croix-Rouge attend les donneurs aux endroits suivants:

● à Montréal: Collecte des Latino-Américains, 3131 est, rue Sherbrooke, de 9 h à 20 h;

● à Montréal: Centre permanent de la Croix-Rouge, 3131 est, rue Sherbrooke, de 9 h à 20 h;

● à Montréal: Institut Tecart, 3030 est, rue Hochelaga, de 9 h 30 à 16 h 30;

● à Montréal: Centre commercial Boulevard, 4270 est, rue Jean-Talon (face à La Baie, entrée Jean-Talon et Pie IX), de 10 h 30 à 20 h 30;

● à Saint-Jérôme: Clinique de la Sûreté du Québec, Manège militaire, 825, rue Fournier, de 10 h 30 à 20 h 30.

Négociations à la STCUM: la solution ne tiendrait qu'au déplacement de cinq employés

FLORIAN BERNARD

Une entente pourrait être conclue au cours des prochaines heures entre la STCUM et le syndicat des employés d'entretien si cinq employés de jour acceptaient, de façon volontaire, d'être transférés le soir ou la nuit...

Telle est la dernière proposition faite, hier, par la direction de la STCUM aux négociateurs syndicaux. Il s'agit, pour la STCUM, de s'assurer de la présence d'un nombre minimum de mécaniciens dans les ateliers, durant les quarts de soir et de nuit.

Pour y arriver, la STCUM est disposée à permettre à huit employés de jour de prendre une retraite avant terme, sans pénalité, et de transférer leurs postes sur les quarts de soir ou de nuit. D'autres réaménagements permet-

traient de transférer certains autres postes le soir et la nuit, mais sans toucher les employés actuels. Il s'agirait de combler des postes occupés par des personnes éventuellement mises à la retraite. Bref, en fin de journée, hier, il ne restait qu'à convaincre cinq employés de quitter volontairement leur quart de jour pour travailler le soir et la nuit.

Selon la STCUM, cette solution répond au désir des syndiqués de débiter leur quart de travail à 7 h et, d'autre part, aux besoins de la direction, c'est-à-dire la présence d'employés dans les centres de transport lorsque les autobus sont disponibles pour l'entretien.

Les représentants du syndicat doivent faire connaître leur réponse à cette proposition, ce matin, au cours d'une séance spéciale de négociation, en présence de deux conciliateurs, MM. Marcel Boisvert et Gilles Michaud.

La STCUM a aussi rappelé, hier, qu'elle est toujours disposée à faire des aménagements à l'intérieur de sa dernière offre monétaire, déposée le 17 février dernier, en respectant toutefois le budget global déjà alloué. Cette offre consiste en une hausse de salaire de 5 p. cent en 1990, plus certains ajustements équivalents à une augmentation réelle de 5,44 p. cent.

D'autre part, la STCUM remettra en service, aujourd'hui, les lignes 25 (De l'Église) et 117 (O'Brien, Cartierville), ce qui portera à 29 le nombre des circuits établis depuis le début de blitz de réparation, mercredi dernier.

Les personnes qui veulent se déplacer sur l'ensemble du territoire desservi par la STCUM pourront trouver des solutions alternatives en communiquant avec le service téléphonique AUTOBUS (288-6287).

La STRSM imposera de nouveaux horaires de travail aux employés d'entretien

PIERRE BELLEMARE

Pendant qu'on s'accuse mutuellement de saboter les négociations, la Société de transport de la Rive-Sud imposera à ses 200 employés d'entretien de nouveaux horaires de travail, qui affecteront quarante p. cent d'entre eux.

En substance, les nouveaux horaires, en vigueur au cours des prochains mois et basés sur la convention collective expirée depuis le 31 décembre 1988, amèneront plusieurs syndiqués à travailler le soir, la nuit ou le week-end, plutôt que le jour, en semaine.

«Les employés d'entretien devront être au travail, lorsque les autobus sont dans les garages, et non sur la route», affirme Hugues Aubertin, président du conseil d'administration et maire de Boucherville. «Ils devront changer leur style de vie».

Cette nouvelle politique de la STRSM, dont les pourparlers avec les leaders syndicaux (CSN) sont au point mort, malgré les séances intensives du Conseil de médiation, ces dernières semaines, ressemble beaucoup à la politique de la STCUM à l'égard de ses employés d'entretien, également affiliés à la CSN.

Avec le résultat que les usagers ont pu constater après la rentrée des Fêtes: plusieurs véhicules de la STCUM sont restés dans les garages et des circuits ont dû être annulés, parce que les employés refusaient de faire du temps supplémentaire.

«C'est normal, dans ce genre de métier, de travailler le soir, la nuit ou le week-end, comme le font certains de nos chauffeurs et de nos inspecteurs», observe M. Aubertin.

Climat pourri

Patrons et syndiqués à la STRSM s'entendent pour dire que le climat des relations de travail est pourri. Le président du syndicat, Claude Leduc, a cependant mis de l'avant, le mois dernier, une formule d'autogestion qui, dit-il, permettrait d'améliorer la productivité des travailleurs.

M. Leduc accusait lundi la STRSM d'avoir fait volte-face, à la dernière minute. M. Aubertin rétorque que les dirigeants n'ont jamais accepté le principe de cette proposition qui, en plus de mettre en péril leurs pouvoirs de gestion, a été discutée privément et sur le tard entre Me Jean-Jacques Rainville, conseiller de la STRSM et M. Leduc.

M. Aubertin ajoute que par cette proposition, s'inspirant légèrement de l'entente Molini, déclinée par le nouveau conseil d'administration, en février 1989, le syndicat entend prendre une voie détournée pour en arriver à la semaine de quatre jours. C'est ce qui est au coeur du litige.

Pour en avoir le coeur net, la direction a permis à Me Rainville d'approfondir la discussion sur la formule d'autogestion proposée, «une formule s'apparentant à de la sous-traitance syndicale et assortie de trois scénarios de conventions collectives».

Mais la direction s'est rendue compte que les «élus doivent conserver le contrôle sur la totalité de la gestion. Que serait-il arrivé si, dans un contexte d'autogestion, le syndicat avait lui-même donné la semaine de quatre jours aux employés d'entretien? Que serait-il arrivé si, l'expérience étant non concluante, on en serait revenu à la semaine de cinq jours? No deal», a résumé M. Aubertin.

Celui-ci a d'ailleurs rendu public le rapport de la firme de comptables agréés chargée, par le Conseil de médiation, d'analyser l'impact de la semaine de quatre

jours. Ce rapport note, au passage, que «la productivité à la STRSM est entre 30 et 40 p. cent inférieure à ce qui est observée dans les autres sociétés de transport».

La partie patronale, dont le directeur général, Lucien Bolduc, est d'avis qu'un redressement s'impose et «que ce redressement devra se faire de concert avec la direction et le syndicat». M. Bolduc a d'ailleurs mis le doigt, dans un rapport antérieur à celui de la firme de consultants, sur les problèmes qui perturbent les activités quotidiennes de la STRSM.

«Acheter la paix à court terme? Non. Je veux une nouvelle convention avec des assises solides», précise M. Aubertin, en laissant entendre que la semaine de quatre jours est impensable.

Le directeur général, pour sa part, insiste particulièrement sur la nécessité d'instaurer un programme de formation et de perfectionnement des employés d'entretien, «tout en s'assurant que ceux-ci possèdent les outils appropriés à l'accomplissement de leurs tâches».

Entre-temps, les négociations piétinent. Aucune nouvelle rencontre patronale-syndicale n'est prévue au calendrier.

André Charest aura droit à un nouveau procès

YVES BOISVERT

L'ex-entraîneur de hockey de la région de Sorel, André Charest, 39 ans, qui avait été condamné à la prison à perpétuité il y a trois ans pour le meurtre du petit Steve Mandeville, 11 ans, aura droit à un nouveau procès.

La Cour d'appel du Québec vient en effet de casser cette condamnation à cause de la plaidoirie «incendiaire» de l'avocat de la Couronne, Ronald Dudemaine, aujourd'hui juge à Longueuil.

Le meurtre du jeune Mandeville, de Contecoeur, avait remué tout le Québec, à la fin de l'été 1986.

On avait d'abord signalé la disparition de l'enfant, parti rejoindre son entraîneur le soir du 25 août, sans jamais revenir. On devait le retrouver dans un fossé 20 heures après sa disparition. Il avait été étranglé.

Les policiers avaient vite mis la main au collet de Charest, et celui-ci avait avoué son crime. Lors du procès, Charest n'avait pas nié avoir tué le petit Mandeville, mais il plaidait la folie et l'intoxication (Charest, coainomane, était sous l'effet de la drogue le soir du meurtre). Le jury n'acheta pas cette défense et, le 28 février 1987, Charest était condamné à la prison à vie. Il en appela.

Les juges Yves Bernier, Roger Chouinard et Morris Fish, sous la plume de ce dernier, ont accueilli le pourvoi d'appel de l'accusé, qui se plaignait de la plaidoirie du représentant du ministère public et des directives du juge Jean-Guy Riopel, président du procès.

Dans un jugement détaillé où il reprend toute la plaidoirie de l'avocat de la Couronne, le juge Fish en vient à la conclusion qu'il a manqué à son devoir.

Me Dudemaine avait voulu démolir l'argumentation de la défense en insistant sur le fait qu'il serait trop facile de prétendre être fou pour expliquer son meurtre. Après des réfé-

rences aux Nazis et aux terroristes, il avait dit: «C'étaient des êtres pervers, c'était des êtres immoraux, mais ils commettaient des crimes et puis ils s'en foutaient. Donc quand on essaie de vous laisser entendre qu'il faut être fou pour tuer un enfant, non!»

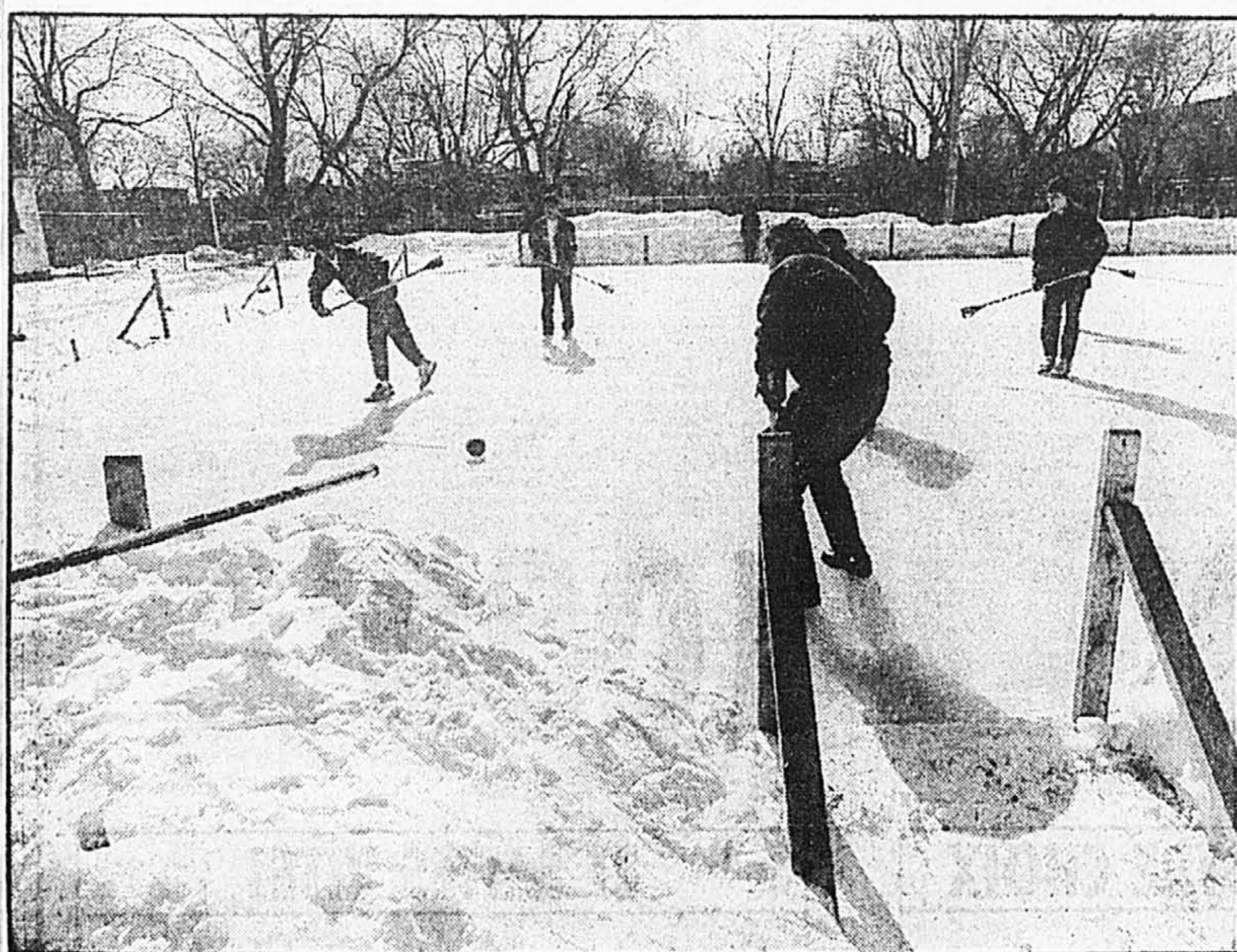
Plus loin, même si la preuve ne démontrait aucune agression sexuelle sur l'enfant, l'avocat de la Couronne avait laissé entendre qu'il aurait fort bien pu y avoir agression sexuelle sans qu'il y ait de traces de sévices sexuels: «Je vous demande, Messieurs, si, lorsque vous caressez votre femme, ça laisse des traces et pour Mesdames vice-versa.»

Le représentant du ministère public soulignait ensuite que «le troupeau qu'il (Charest) a pour le moins une vie sexuelle scabreuse», parce que Charest avait eu des relations homosexuelles, qu'on l'avait vu en compagnie de prostituées et qu'il avait des magazines pornographiques chez lui.

Le juge Fish reproche à l'avocat de la Couronne d'avoir manqué d'impartialité, comme le lui impose sa fonction, d'avoir prononcé ses opinions morales et d'avoir joué inconsidérément sur les émotions des jurés, par exemple en évoquant la pureté de l'enfance et l'avenir de la nation.

Une fois cette question réglée, le magistrat pouvait disposer de l'affaire, mais il a tout de même examiné toutes les autres questions de droit pour qu'elles soient réglées lors du deuxième procès.

Le juge Fish conclut son jugement-fleuve de 68 pages en «regrettant d'en arriver à une telle conclusion. En particulier dans les circonstances tragiques de cette affaire, un nouveau procès est particulièrement indésirable.» Mais, écrit-il, même s'il sait qu'un nouveau procès causera de nouvelles souffrances aux parents de la victime et à toute la petite communauté de Contecoeur, la Cour «n'a pas le choix», vu les règles de justice qui gouvernent le système judiciaire.



Malgré le froid, les Montréalais peuvent accrocher leurs patins

AGNES GRUDA

Les Montréalais peuvent accrocher leurs patins: malgré un froid persistant, la Ville a déjà commencé à démanteler les patinoires extérieures.

Les premières bandes ont été retirées lundi, alors que le mercure se maintenait autour de -10 degrés Celsius.

L'opération sera terminée dans les prochains jours, si bien que ce week-end, les patinoires seront officiellement fermées sur l'ensemble du territoire de la ville, a indiqué hier un porte-parole du service des loisirs de Montréal, M. Pierre Bonin.

Seule la longue patinoire de l'île Notre-Dame continuera à être entretenue aussi longtemps que le temps le permettra.

PHOTO ROBERT NADON, La Presse

Seule la longue patinoire de l'île Notre-Dame continuera à être entretenue aussi longtemps que le temps le permettra.

Ailleurs, les patineurs irrédutibles pourront toujours pratiquer leur sport, mais ce sera à leurs risques et périls: les glaces ne seront plus ni arrosées, ni déblayées.

Selon M. Bonin, la Ville peut difficilement déroger d'un calendrier préétabli, peu importe le temps qu'il fait. Et la saison du patinage va du 19 décembre au 15 mars.

C'est qu'à compter du 15 mars, Montréal commence à balayer ses rues, et l'appareil administratif doit alors se livrer à une délicate opération de «réaffectation des ressources.» Autrement dit, les employés chargés de l'entretien des patinoires prennent le volant des balais mécaniques.

Pour la même raison, même si le dernier hiver a débuté exceptionnellement tôt, il a fallu atten-

dre jusqu'au 19 décembre pour sortir les patins. «Les gens ont commencé à téléphoner dès la fin novembre pour demander pourquoi la Ville n'aménageait pas ses patinoires. Mais quand nous cessons d'entretenir les rues, ça prend un peu de temps avant de réaménager nos ressources», a expliqué M. Bonin.

«Nous essayons d'être souples, mais c'est tout un défi...» De toute façon, a souligné M. Bonin, même si en apparence ce début de mars peut paraître idéal aux patineurs, le soleil printanier fait fondre la glace en superficie, créant une mince couche de «slotche» qui gèle durant la nuit. Ces gels et dégels successifs endommagent la glace et compliquent l'entretien des patinoires.

Curieusement, si la saison de patin est pratiquement finie à Montréal, plusieurs rues ont encore gardé leurs... décorations de Noël. Cet accroc au calendrier sera corrigé d'ici le week-end, promet-on à l'hôtel de ville.

Un spécialiste s'insurge contre la formule des téléthons

RICHARD FORTIN

«Les téléthons, c'est de la merde». M. André Verret, un des plus grands spécialistes des campagnes de souscription au Canada, est catégorique. «Ça donne lieu à des abus incroyables», affirme-t-il. Les organisateurs se paient des jobs, des gros comptes de dépense et il ne reste même pas la moitié des sommes recueillies pour les bénéficiaires. Je suis contre l'utilisation des campagnes de recueil de fonds pour faire de la création d'emploi.

M. Verret oeuvre depuis 31 ans dans le domaine. Il a organisé des campagnes publiques de financement aux États-Unis, en France, en Italie, en Allemagne et au Canada, entre autres. Depuis un an et demi, il donne des cours de formation chez Humanis, un centre d'étude et de recherche en philanthropie reconnu par l'Université du Québec à Montréal.

«Nous voulons imiter les Américains et nous n'en avons ni le marché, ni les moyens», affirme-t-il. Le téléthon de Jerry Lewis peut toucher 70 millions de téléspectateurs. Au Québec, si 300 000 personnes regardent la télévision en même

temps, c'est beau. Tout le monde est un peu complice, poursuit-il. Les artistes et parfois leurs agents. Les stations de télévision aussi, sans parler des producteurs et des organisateurs qui travaillent à l'année pour préparer l'événement. Tout ça coûte très cher.»

La loi fédérale exige que 80 p. cent des dons soient utilisés à des fins charitables. Selon M. Verret, le gouvernement ferme les yeux sur les abus parce qu'il n'a pas les moyens physiques de contrôler les 60 000 organismes reconnus. Il estime que la moitié d'entre eux sont d'une utilité douteuse.

M. Verret en a aussi contre la prolifération des fondations.

«C'est la grande mode actuellement. Il y en a environ 4 000 au Québec. L'estime que moins de 5 p. cent des fondations fonctionnent bien. Les autres justifient des emplois.»

André Verret croit que les émissions de durée limitée sans sollicitation de dons sont beaucoup plus efficaces pour sensibiliser le public et amasser des fonds.

«Une émission comme Live-Aid sur la famine en Éthiopie a permis de récolter

40 millions\$ au Canada. C'est la bonne façon d'agir si on veut utiliser la télévision pour une bonne cause.

Le plus grave, conclut-il, c'est que les téléthons minent la crédibilité de tous organismes de charité. Au Canada, 45 p. cent des gens croient qu'ils sont mal administrés et que l'argent ne va pas à ceux auxquels il est destiné. C'est très grave.»

M. Claude Bourque, directeur général de la Société des enfants handicapés du Québec (SEHQ), partage en partie les préoccupations de M. Verret. La SEHQ a organisé un téléthon en 1986, mais a abandonné la formule dès l'année suivante pour des raisons financières et éthiques.

«Les téléthons posent toutes sortes de problèmes éthiques, dit-il. Ce sont d'excellents outils de promotion, mais nous ne croyons pas que le public doive payer pour ça. En un sens, les gens sont induits en erreur si nous leurs faisons croire que leur argent servira uniquement une cause valable. En 1986, notre objectif était de récolter un million de dollars. Or, les coûts de production représentaient au départ 35 p. cent de l'objectif, soit 350 000\$. C'est déjà beaucoup trop. Il y a d'autres problèmes, souligne-t-il.

Si, par exemple, une grande compagnie fait un don de 10 000\$, mais si le temps d'antenne qui lui est accordé en grande heure d'écoute vaut 20 000\$ en terme publicitaire, on peut se poser des questions.

Certaines compagnies rendent des services, par exemple en fournissant des ordinateurs ou des voitures, mais exigent en retour que la valeur du service soit ajoutée au grand total des dons. En réalité, cette contribution ne donne rien aux enfants handicapés.»

«Le désintéressement des artistes est aussi à questionner, explique M. Bourque. Les chanteurs les plus cotés ou leurs agents exigent qu'ils passent pendant les meilleures heures d'écoute. Tant qu'à s'associer à l'événement, il préfère que ça rapporte.»

D'après Claude Bourque, les téléthons se déroulent toujours de la même façon. Deux heures avant la fin, l'échec semble inévitable. Puis tous les dons importants arrivent en même temps.

C'est très délicat, confie-t-il. Les téléthons peuvent rapporter beaucoup, mais ils coûtent très cher, même après l'événement quand il faut percevoir les sommes

promises. Nous avons réalisé que notre mode de financement rapportait moins, 1,3 million\$ cette année, mais nous limitons nos coûts d'administration à moins de 20 p. cent du total des recettes.»

Dans un bulletin spécial publié en mai 1988, l'Institut canadien des comptables agréés met en garde les vérificateurs indépendants contre les problèmes comptables particuliers posés par l'évaluation des états financiers des organismes de bienfaisance.

Ainsi, on souligne qu'il n'est pas possible de vérifier si tous les revenus tirés des campagnes de financement ont été comptabilisés.

Le bulletin donne des indications quant à la façon d'estimer les dons reçus sous forme de service ou de matériel. Il recommande d'évaluer les promesses de dons selon une méthode déterminée, tout en soulignant qu'il peut s'avérer impossible de faire une juste estimation.

Les rapports des vérificateurs des organismes qui préparent des téléthons (et de tous les organismes de charité) sont d'ailleurs toujours précédés d'une note soulignant l'impossibilité d'affirmer que tous les revenus ont été comptabilisés.

«Aigüisez vos crayons.»

C'EST PARTI!

LE GRAND CONCOURS DE FRANÇAIS

TOUS LES SAMEDIS DANS

La Presse

A GAGNER CHAQUE SEMAINE

1^{er} prix: **UN VOYAGE À PARIS** pour 2 personnes, 1 000 \$ de chèques de voyage.

2^e prix: **«LE GRAND ROBERT»** de la langue française en neuf volumes.

Autres prix: **50 T-shirts** «J'ai aigüisé mon crayon»

En collaboration avec

DICTIONNAIRE

Chèques de Voyage

AirCanada

AirCanada Touram

Deux écoles de Longueuil menacées de fermeture

ANDRÉ PRATTE

Le projet de la commission scolaire Jacques-Cartier de fermer deux petites écoles primaires se heurte à une vive opposition de la part des parents concernés.

La commission scolaire aimerait fermer les écoles Louis-de-Frontenac et Mgr-Anastase-Forget, qui accueillent chacune un peu plus de 200 élèves. Les écoles seraient transférées dans deux écoles beaucoup plus grandes, Hubert-Perron et Tournesol, dont plusieurs classes sont inutilisées.

Le changement permettrait à la

commission scolaire de faire des économies d'environ 350 000 \$ par an. De plus, la vente des bâtiments pourrait rapporter quelque trois millions de dollars, des sommes qui seraient réinvesties dans l'entretien des écoles restantes.

Le secrétaire général Pierre Partikian explique qu'en raison de la baisse de clientèle continue que vit la commission scolaire Jacques-Cartier depuis quelques années, celle-ci doit absolument réduire ses dépenses, sans quoi elle se retrouvera avec un déficit d'ici un an ou deux.

«Il y a beaucoup de besoins dans le milieu, mais notre budget diminue à chaque année. Si les commissaires décident de garder

ces écoles ouvertes, ils devront faire d'autres choix budgétaires.» Les parents, eux, s'inquiètent de la qualité de l'enseignement et de l'encadrement que recevraient les enfants dans leur nouvelle école. La porte-parole des parents de l'école Anastase-Forget, Céline Amyot, souligne que l'une des deux écoles, Hubert-Perron, a la réputation d'avoir des problèmes de violence. «Ce sera dur d'assurer un contrôle et un suivi lorsqu'il y aura 720 élèves dans l'école.»

L'autre école, l'école Tournesol, est une école à aires ouvertes. «Ça va être tout un changement pour les élèves. Si je prends une de mes filles par exemple, qui est

très intelligente mais facilement distraite, elle va avoir encore plus d'occasions d'être distraite dans des aires ouvertes.»

«Nous pensons que la commission scolaire pourrait régler autrement ses problèmes financiers», affirme pour sa part Mme Sylvie Beauregard, représentante des parents de l'école Louis-de-Frontenac. «Il y a des écoles à vocation particulière ici qui ont coûté très cher. Pourquoi quelques enfants doués devraient-ils avoir tous les services, alors que deux écoles de quartier seraient fermées?»

Les commissaires prendront une décision finale le 28 mars prochain.

Le BAPE recommande de parfaire les travaux de construction de l'autoroute 50 d'une seule traite

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Le maire de Mirabel, Hubert Meilleur, espère que la recommandation du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) de réaliser en une phase seulement l'autoroute 50 jusqu'à Lachute ne retardera pas le début des travaux de construction.

Dans son rapport, dévoilé hier, à la suite de la tenue d'audiences publiques, le BAPE mentionne que contrairement à la proposition de ministère des Transports de réaliser cette voie rapides en deux phases, il sera préférable de tout faire en même temps.

«J'espère que le ministère va trouver les crédits nécessaires afin de procéder comme recommandé. La 158 est dangereuse (route utilisée actuellement pour la liaison Mirabel-Lachute), et c'est une route criminelle. Je pleure quand j'entend le gouvernement parler de sécurité routière alors qu'il laisse les gens rouler sur une telle route», a précisé M. Meilleur.

Dans son rapport, le BAPE fait aussi référence aux nappes aquifères de la région de Mirabel. «Elles représentent une richesse naturelle incontestable», souligne-t-on.

Cet organisme demande donc que des mesures spécifiques soient prises afin de prévenir les risques de contamination de ces nappes d'eau souterraines.

Le BAPE déplore avoir été placé devant un fait accompli étant

donné que l'emprise de l'autoroute avait déjà été rétrocedée au ministère des Transports et que les plans et devis étaient à toutes fins terminés avant le début des audiences publiques tenues à Lachute l'automne dernier.

«La Commission, écrit-on,

Le rapport sur l'incinérateur des Carrières n'est toujours pas terminé

AGNÈS GRUDA

Le service de l'environnement de la Communauté urbaine de Montréal n'a toujours pas terminé son rapport sur l'incinérateur des Carrières.

«Nos analyses ne sont pas encore terminées, nous devons mettre les chiffres dans le contexte», a indiqué hier un responsable du service de l'Environnement, M. Fernand Cadieux.

M. Cadieux croit que le rapport mesurant les taux de certaines substances toxiques dans les fumées qui s'échappent des cheminées de l'incinérateur sera transmis à la Ville de Montréal dans le courant de la semaine prochaine.

Les résultats préliminaires des tests effectués l'automne dernier indiquent que les émanations de l'incinérateur des Carrières pourraient contenir une concentration d'acide chlorhydrique supérieure aux normes permises, a toutefois confirmé M. Cadieux.

Mais, a-t-il dit, «il est encore prématuré de donner les chiffres précis.»

comprend toutefois les circonstances particulières qui ont entouré la retrocession. En 1985, des terres expropriées en trop lors de la construction de l'aéroport de Mirabel.»

Dans son rapport, le BAPE parle aussi de la circulation lourde

qui devrait être soumise à certaines contraintes. Une signalisation adéquate devrait être installée pour identifier la zone vulnérable et un plan d'intervention d'urgence en cas de déversement accidentel pourrait être mis de l'avant.

Dans son édition de samedi, La Presse révélait que l'incinérateur des Carrières, où sont brûlés les déchets domestiques des Montréalais, produit des émanations d'acide chlorhydrique dépassant de 20 p. cent le taux maximal de 500 parties par million autorisé par la CUM.

Les normes de la CUM ne sont déjà pas très sévères, puisque le

Conseil canadien des ministères des Ressources et de l'Environnement recommande plutôt de ne pas dépasser un taux de 50 parties par million.

En attendant de recevoir les résultats des tests de la CUM, l'administration municipale demeure convaincue que l'incinérateur de Montréal ne contrevient pas aux normes de la qualité de l'air.

Le théâtre Felix-Leclerc pourra devenir restaurant mais jamais un bar

JEAN-PIERRE BONHOMME

La Ville de Montréal n'a pas l'intention de se porter acquiescent de l'abandon de l'immeuble de la rue Sainte-Catherine laissé à l'abandon depuis 1986, mais elle tentera, par divers moyens, d'empêcher que celui-ci ne soit transformé en bar ou en brasserie.

Un porte-parole du comité exécutif de la Ville, Mme Marie Laurence, a expliqué que la Ville utilisera notamment sa réglementation sur le bruit pour tenter d'empêcher que l'ancien théâtre ne soit transformé en débit de boisson. Elle a dit qu'un bar ou une brasserie, en ce lieu, aurait un effet trop incommode pour les résidents des environs.

Par contre, a-t-elle expliqué, la Ville consentirait à donner un permis si ses propriétaires, dont il n'a pas été possible de connaître le nom, se bornaient à donner à l'immeuble une vocation de restaurant jugée moins perturbante pour les résidents.

Le Théâtre Felix-Leclerc, sis au 1450 rue Sainte-Catherine, abritait, jusqu'en 1986, et avec l'appui du gouvernement fédéral, une institution sans but lucratif, la Comédie nationale, qui a fait faillite. L'immeuble est un ancien bureau de poste dont la transformation a été largement subventionnée par les corps publics.

Hier, Mme Laurence a indi-

qué que le théâtre a été loué pour cinq ans à des particuliers. Elle a dit que, jusqu'à ces derniers jours, les nouveaux occupants, dont elle n'a pas révélé les noms, n'ont pas encore présenté de demande de permis pour opérer une brasserie. Elle a reconnu que des occupants précédents ont, eux, demandé d'opérer un bar de danseurs, ce qui a été refusé.

Des groupes de citoyens, dont l'Association Plateau-Mont-Royal-Centre-sud et la Coalition démocratique de Montréal, qu'on peut rejoindre au 528-8826, ont réitéré, ces jours derniers, l'expression de leur «indignation». Selon eux cette affaire est «scandaleuse» car l'immeuble, subventionné, «a été laissé en proie aux spéculateurs immobiliers». Ces groupes devaient présenter dimanche une pétition au bureau du maire Jean Doré.

Le conseiller du quartier, M. Jean Blain, a dit hier que la construction du théâtre est une «erreur des gouvernements» - son design est fautif sur le plan théâtral - et qu'il ne revient pas à la municipalité de la corriger. Malgré tout, a-t-il dit, le comité exécutif vient de recommander qu'il soit «cité» par la Commission municipale du patrimoine pour en protéger l'allure extérieure.

M. Blain a expliqué que la municipalité peut invoquer les règlements Nos 5226 et 6465 sur la proximité des résidents contigus pour refuser tout permis de brasserie ou de bar.

PERSONNE NE BAT VOTRE CONCESSIONNAIRE JEEP ET EAGLE



1000\$ DE REMISE GARANTIE*

sur Jeep Cherokee et Wagoneer Ltd. 90.



1000\$ DE REMISE

sur Eagle Vista 89.

OU FAITES VOTRE CHOIX

MODÈLE	REMISE
Jeep Cherokee 89	1 500 \$
Jeep Wagoneer Ltd. 89	1 500 \$
Grand Wagoneer 89	1 500 \$
Grand Wagoneer 90	1 000 \$
Jeep YJ («S») exclu 89, 90	500 \$
Jeep Comanche 89	500 \$

*LA REMISE GARANTIE

Cette offre vous garantit que si la remise sur ces véhicules 90 augmente pendant l'année de fabrication 1990, Chrysler Canada vous enverra un chèque couvrant la différence. L'offre de remise garantie se termine le 30 septembre 90.

ET FAITES VITE!

MODÈLE	REMISE
Eagle Vista 90	500 \$
Familiale Vista 89 et 90	500 \$
Eagle Summit 90	1 000 \$*
Eagle Premier 90	1 000 \$
Eagle Premier 89	2 000 \$

OU CHOIX D'OFFRE DE CRÉDIT SPÉCIAL DE CHRYSLER SUR CERTAINS MODÈLES.

VOYEZ VITE VOTRE CONCESSIONNAIRE POUR LES DÉTAILS.

*Les acheteurs au détail admissibles qui choisissent l'offre de crédit spécial de Chrysler n'ont pas droit aux remises du fabricant. Ces offres excluent les parcs et s'appliquent aux véhicules loués à long terme et aux achats au détail de véhicules admissibles seulement. Ces offres annulent et remplacent tous les autres programmes annoncés précédemment. Ce programme est offert pour les véhicules achetés et dont l'acheteur a pris livraison

à partir du stock du concessionnaire entre le 1^{er} février 1990 et la date où Chrysler mettra fin au programme. L'acheteur doit payer les frais de transport, d'immatriculation, les taxes et les autres frais tels que l'assurance et l'enregistrement. Voir un concessionnaire participant pour les détails. Les remises du fabricant peuvent être appliquées au prix d'achat des véhicules.

PERSONNE

MONTREAL
Automobiles Montréal
Dauphine Ltée
Montréal 331-6130
Concordia Auto Ltée
Montréal 273-2373
Lareau Automobiles Inc.
Montréal 937-9551
Le Carlier Jeep/Eagle Inc.
Montréal 323-4330

Micor Auto Inc.
Montréal 645-1611
LaSalle Jeep/Eagle
LaSalle 595-5995
À Ma Baie Automobiles Inc.
Pierrefonds 684-4400
Garage Spécial Service
Pointe-Claire 694-4841



RIVE-SUD
Rendez-Vous Auto Ltée
Brossard 466-2065
Automobiles de
St-Lambert Inc.
Greenfield Park 676-7901
Auto Montréal-Sud Inc.
Longueuil 670-8410
André Fortin Auto Inc.
Chambly 447-1234
Automobiles Saga Inc.
St-Bruno 653-3333

Automobiles Léo Gendron Inc.
Valleyfield 371-0711
Lestage Jeep/Eagle Ltée
St-Rémi 454-7591/861-4435
Sauvé Plymouth Chrysler Inc.
Mercier 698-2792
RIVE-NORD
Auto Voisin Inc.
Laval 668-9222
Garage H. Fortin Ltée
Ste-Rose 625-2491
Performance Jeep/Eagle Inc.
Laval 687-3123

TOUTE LA MARCHANDISE
20% DE RABAIS

Le style convoité à des prix que vous adorerez! Toute notre collection mode est en solde pendant 2 jours seulement.

Les vendredi et samedi 9 et 10 mars.



Place Montréal Trust, Niveau Métro • Fairview
Pointe-Claire • Les Jardins Dorval • Centre
Commercial Place Veit • 6500, rue St-Hubert
L'Angle Beauharnois • Complexe Desjardins
Les Galeries d'Anjou • Carrefour Angrignon
Carrefour Laval • Les Promenades St-Bruno •
Les Promenades Deux Montagnes

D'Allaird's

Sorel était devenue le lieu d'atterrissage du cartel de Medellin

LISA BINSSE

Au moment même où la Gendarmerie Royale du Canada était informée, au début de 1989, d'un projet du cartel de Medellin d'importer 500 kilos de cocaïne au Canada, son informateur apprenait que trois avions provenant de la Colombie et transportant de la cocaïne avaient atterri avec succès à Sorel, en janvier 1989.

Douglas Jaworski, 28 ans, pilote commercial et principal témoin de la Couronne au procès de trois personnes, arrêtées en avril 1989 à la suite de la plus importante saisie de cocaïne jamais effectuée au Canada, a dit hier au jury qu'il avait reçu cette information pendant une conversation téléphonique avec Diego Ca-

ceydo, le Colombien qui lui avait demandé de faire un relevé du système canadien de détection des avions dans l'est du Canada, en vue du projet du cartel.

Jaworski, qui s'est décrit mardi comme «technicien pour le cartel de Medellin», en Colombie, était à sa deuxième journée de témoignage au procès de Richard Delgado-Marquez, 23 ans, de Fernando William Mendoza-Salazar, 27 ans et de Flor Emilse Mery-Correa, 31 ans. Ces personnes, dont deux sont Colombiens, sont accusées de complot pour importation, exportation et trafic de cocaïne dans le but d'en faire le trafic. La cocaïne était pure à 95 p. cent.

Rappelons que Jaworski, qui avait alors des problèmes avec le fisc américain, avait décidé en dé-

cembre 1988 de dire à la GRC tout ce qu'il savait du projet du cartel de Medellin d'importer de la cocaïne au Canada, à coups de 500 kilos par vol. Au début la GRC ne le croyait pas, le pensant «fou», mais les rencontres se sont poursuivies et, dès janvier 1989, toutes les conversations entre Jaworski et Caceydo, son contact en Colombie, étaient enregistrées.

Caceydo est un des huit co-conspirateurs mentionnés dans les actes d'accusation portées contre les trois accusés.

Hier, le jury a entendu six de ces conversations qui se déroulaient en espagnol et en anglais. Me Richard Starck, de la poursuite, a ensuite interrogé Jaworski

sur la signification de ces conversations codées. Il y a 91 conversations.

C'est pendant la quatrième conversation, le 2 février, que sont mentionnés les trois voyages à Sorel, tous sans anicroche. Le seul problème mineur est survenu au troisième vol. Ce vol a été brièvement surveillé par l'Aviation américaine jusqu'à la frontière canado-américaine. A un moment donné dans cette conversation, Caceydo dit à Jaworski: «On a frappé trois fois de suite et ça très bien marché.» Jaworski lui demande: «Vous voulez dire chez Daniel?» La réponse de Caceydo: «Oui, dans les deux dernières semaines.»

Jaworski a expliqué que Cacey-

do lui parlait alors de trois vols de stupéfiants à Montréal. Plus tard il a précisé que c'était dans la région de Sorel. Chez Daniel signifie au Canada, «Daniel» étant Jaworski lui-même. Quand les deux parlent des États-Unis, ils disent «chez Joseph». Dans une autre conversation, Caceydo a dit à Jaworski qu'il avait cinq avions pour le projet de Sorel.

Parmi les autres mots décodés hier par Jaworski, mentionnons: hôtel qui signifie piste d'atterrissage, restaurant veut dire endroit où se procurer du carburant pour les avions, Thomas est Toronto, Mum est Montréal.

Jaworski, qui est canadien, a expliqué au jury mardi, la première journée d'un procès qui

doit durer environ un mois, qu'il avait rencontré Caceydo alors qu'il était agent en Floride pour vendre des avions qu'il pilotait lui-même jusqu'aux acheteurs sud-américains. Il a vendu quatre avions à Caceydo, propriétaire d'une «ferme» en Colombie. Il faisait aussi l'entretien de ces avions.

En juin 1989, Caceydo lui a fait part de son intérêt pour le Canada pour y importer de la cocaïne. Caceydo, qui pensait à de nouvelles routes d'accès au Canada et au États-Unis, lui a demandé de préparer un trajet aérien, entre le Canada et Albany, N. Y., sur lequel les avions ne seraient pas détectés par radar et de trouver des pistes d'atterrissage isolées avec carburant dans l'est du Canada. Il avait reçu 50 000 \$ US pour ce travail.

Après avoir décidé d'être informateur pour la GRC, Jaworski, avec l'accord de la police fédérale, a continué son travail pour Caceydo. Ce dernier mettait de plus en plus de pressions sur Jaworski pour qu'il pilote lui-même des vols de cocaïne, mais Jaworski ne voulait pas. Caceydo était d'ailleurs très mécontent parce que Jaworski s'était plaint à d'autres qu'il n'avait pas été suffisamment payé.

Rappelons que c'est en se basant sur l'information de Jaworski que la GRC a mis sur pied l'opération policière en avril qui a mené à la saisie de la cocaïne et à l'arrestation des trois accusés dans un logement de la rue Delisle, dans la Petite Bourgogne.

Le procès, présidé par le juge Jacques Ducros, de la Cour supérieure, se poursuit ce matin.

La requête de Clarens Baptiste est rejetée

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Sans se retirer pour délibérer, trois juges de la Cour d'appel ont rejeté unanimement, hier, une requête qui alléguait qu'un magistrat de première instance avait imposé une peine trop sévère à Clarens Baptiste après qu'il eut plaidé coupable à une accusation d'avoir importé de la drogue d'Haïti.

Le 10 juillet dernier, le juge François Beaudoin, de la Cour du Québec, imposait à Baptiste, au Palais de justice de Saint-Jérôme, une peine de neuf ans de prison. Cette sentence est en réalité de 10 ans et demi parce qu'il avait passé quelques mois en cellule avant d'enregistrer un plaidoyer de culpabilité.

Insatisfait de cette sentence, Me Gilbert Richer, un avocat de Québec, s'est présenté au Palais de justice de Montréal pour plaider devant les juges Amédée Monet, Gérard McCarthy et Jean-Louis Beaudoin.

Dans ses revendications, il a rappelé qu'un ancien hockeyeur professionnel Jacques Richard avait été condamné à sept de prison pour importation de drogue à des fins de consommation personnelle. Me Richer a souligné que son client avait agi lui aussi pour consommation personnelle.

Devant le juge François Beaudoin, Baptiste avait aussi prétendu que la drogue saisie était seulement pour consommation personnelle. Le juge ne l'avait pas cru tout en disant qu'il était d'avis que Baptiste était à la tête d'un réseau.

Après avoir écouté les représentations de Me Richer, l'un des juges de la Cour d'appel a dit au représentant de la Couronne, Me François Brière, qu'il n'avait pas besoin de présenter les arguments du ministère public.

Puis, après avoir échangé quelques mots sur le banc, les trois juges ont rendu leur décision.

Le complice de Baptiste, Jean Gérard Aplon lui aussi condamné à neuf ans de prison par le juge Beaudoin a interjeté appel. Sa cause doit être débattue prochainement.

AUCUN COMPTANT

4000

JOURS SANS INTÉRÊT

SONY

CHAÎNE STÉRÉO HAUTE-FIDÉLITÉ ENTièrement TÉLÉCOMANDÉE

STU-50 AMPLI-A/V

- 220 watts RMS
- 4 entrées audio + 4 entrées vidéo
- Processeur numérique d'ambiphonie Dolby

SYNTONISATEUR

- AM/FM digital / 30 stations mémoire

LECTEUR LASER CDP-270

- Filtre numérique / 4 x échantillonnage
- Double convertisseur 16 bits

PLATINE À CASSETTE DOUBLE TC-WR610

- Touches à effacement
- Dolby B/C
- Double à vitesse normale / rapide
- AMS / Auto-inversion

ENCEINTES ACOUSTIQUES SS-C77AV

- 300 watts
- Audio / vidéo

SAMSUNG

TÉLÉCOULEUR 14 PO. À TÉLÉCOMMANDE

- Réception possible de 125 canaux
- Affichage sur écran (canal / volume / sourdine / attente)
- Système couleur automatique
- Synchronisation précise automatique

379⁸⁰\$

400 JOURS SANS INTÉRÊT

VIDÉO (VHS) "HQ"

- Télécommande incluse
- Entrées et sorties audio / vidéo
- Programmation 4 événements / 355 jours

379⁸⁰\$

400 JOURS SANS INTÉRÊT

TEAC

SYSTÈME DE SON "HAUTE FIABILITÉ"

- Ampli. intégré stéréo et récepteur synthétiseur combiné
- Lecteur de disque compact avec télécommande, programmation de mémoire aléatoire de 20 sélections

899⁸⁰\$

400 JOURS SANS INTÉRÊT

image

ENCEINTES ACOUSTIQUES RÉFÉRENCE - 5

- Garantie de 5 ans sur pièces et main-d'oeuvre

SPÉC

ELECTRONIQUE

Le spécialiste en audio-vidéo

Plus de 80 MARCHANDS PARTOUT AU QUÉBEC

Plus de 80 TECHNICIENS-SPECIALISTES EN ENTRETIEN RÉPARATION

<p>BROSSARD Aléiers Electroniques Brosseau 8025, boul. Taschereau (514) 443-4483</p>	<p>JULIETTE Télévision St-Amour 351, rue St-Charles nord (514) 753-7358</p>	<p>MONTREAL Télévision ABC 4116, boul. St-Laurent (514) 844-2461</p>	<p>MONTREAL Paul Dubé Télévision 2719, rue Desormeaux (514) 352-2130</p>	<p>ST-JEAN Télévision Hébert & Gouin 160, rue Notre-Dame (514) 348-5210</p>
<p>CHAMBLÉ Télévision Hébert & Gouin 744, boul. Périgny (514) 447-2983</p>	<p>LAVEL Electronique Damoulin 1599, Autoroute Laval (514) 745-3322</p>	<p>MONTREAL Electronique Demoulin 8390, St-Hubert (514) 381-4777</p>	<p>REPENTIGNY Marcel T.V. Repentigny 567, rue Notre-Dame (514) 581-8503</p>	<p>ST-REMI NAPIERVILLE André Lagault T.V. Service 101 B, rue Lachapelle (514) 454-7161</p>
<p>CHATELAIN André Lagault T.V. Service 61 B, St-Jean-Baptiste (514) 682-6769</p>	<p>LAVEL Electronique Mamba 400, boul. Carrier (514) 663-2351</p>	<p>MONTREAL Fortin Electronique 47, rue Fleury ouest (514) 381-9261</p>	<p>RIDAUD Villeneuve Electronique 121, rue St-Jean-Baptiste est (514) 451-0153</p>	<p>STE-MANITRE André Lagault T.V. Service 789, rue St-Jean-Baptiste (514) 427-2217</p>
<p>CHAMBERY Perron & Gagné T.V. 3774, boul. Lévesque (514) 681-6456</p>	<p>MONTREAL La touche Magique T.V. 3543, Chemin de la Reine-Marie (514) 461-2702</p>	<p>ST-HILAIRE Brillon Radio T.V. 351, boul. Raymond-Dupuis (514) 467-3232</p>	<p>ST-HUBERT Aléiers Electroniques Brosseau 3236, rue Grande Allée (514) 678-3430</p>	<p>SOREL Jazz O-Pama 51, rue St-Georges (514) 743-3569</p>
<p>ILE PERROT MPM Electronique 241, La Grand Boulevard (514) 453-3980</p>	<p>MONTREAL Centre A.T. Vidéo 5559, boul. Légar (514) 321-5159</p>	<p>MONTREAL Maison du son MDS 1843, rue Mont-Royal est (514) 523-1101</p>	<p>VALERIES Télérama 2194, Marie-Victorin (514) 652-2755</p>	

Certains appareils illustrés peuvent différer légèrement des modèles en inventaire.

Modèle L.E. (Photo) aussi disponible pour livraison immédiate

477\$ par mois
Location CLÉ D'OR
60 mois avec dépôt
de seulement 525\$

GRAND VOYAGEUR (7 PASSAGERS)

AVEC AIR CLIMATISÉ

Moteur V6 à injection multipoints 3.3 litres — Transmission automatique 4 vitesses — ultra-drive — Servo-freins — Servo-direction — AM/FM stéréo cassette — Sièges baquets deluxe à dossiers inclinables — Dégivreur et lave-glaces arrière — Phares à halogène Essuie-glace intermittent — Glaces teintées — Batterie 500 amps — Pneus radiaux 4 saisons — Suspension spéciale — Hayon électrique — Deux miroirs extérieurs — Deux miroirs de vanité — Chauffe-moteur.

Garantie 7 ans ou 115 000 km incluse

SPÉCIAL

21 938\$

Transport, préparation
et taxes en sus
(ou taux de financement spécial)

JEAN-TALON *Chrysler*

4070, rue JEAN-TALON OUEST (entre Décarie et Côte-des-Neiges) **737-1441**

Île de Montréal

Des documents ne sont pas disponibles en français à Mont-Royal



FLORIAN BERNARD

Des années après l'adoption de la loi 101, l'administration de Mont-Royal ne possède pas encore une version française de son règlement général de construction. Cette situation a soulevé le mécontentement d'une citoyenne, Mme Monique Payette, lorsqu'elle s'est présentée, récemment, au service des permis et inspections de Mont-Royal pour obtenir une copie du règlement, en vue d'une contestation d'évaluation. Le seul document disponible, intitulé «Building By-Law # 490», est unilingue. Ce règlement, adopté en 1958, a été révisé en août 1988, mais en langue anglaise seulement. La loi oblige pourtant toutes les villes du Québec à rédiger leurs documents officiels en français. Les responsables du service ont indiqué que la ville n'avait pas eu le temps, ni le personnel requis pour traduire tous ses documents officiels.

LES VÉHICULES DE MONTRÉAL CONVERTIS AU GAZ NATUREL ?

Montréal a soumis à un banc d'essai 18 véhicules propulsés au gaz naturel. Si l'expérience est concluante, plus de 1000 véhicules pourraient bientôt être convertis à ce type de carburant. Selon le responsable du parc de véhicules, M. André Guité, le gaz naturel est quatre fois moins polluant que l'essence. En outre, le gaz naturel coûte deux fois moins cher que l'essence et il réduit considérablement l'usure des moteurs. Enfin, M. Guité souligne que, contrairement à ce que plusieurs personnes croient, le gaz naturel est beaucoup plus sécuritaire que l'essence. Il est notamment beaucoup moins volatil.

LE COÛT DE LA VIE PLUS BAS À MONTRÉAL

De toutes les grandes villes nord-américaines et européennes, c'est à Montréal qu'il en coûte le moins cher pour vivre. Une étude entreprise par l'Of-

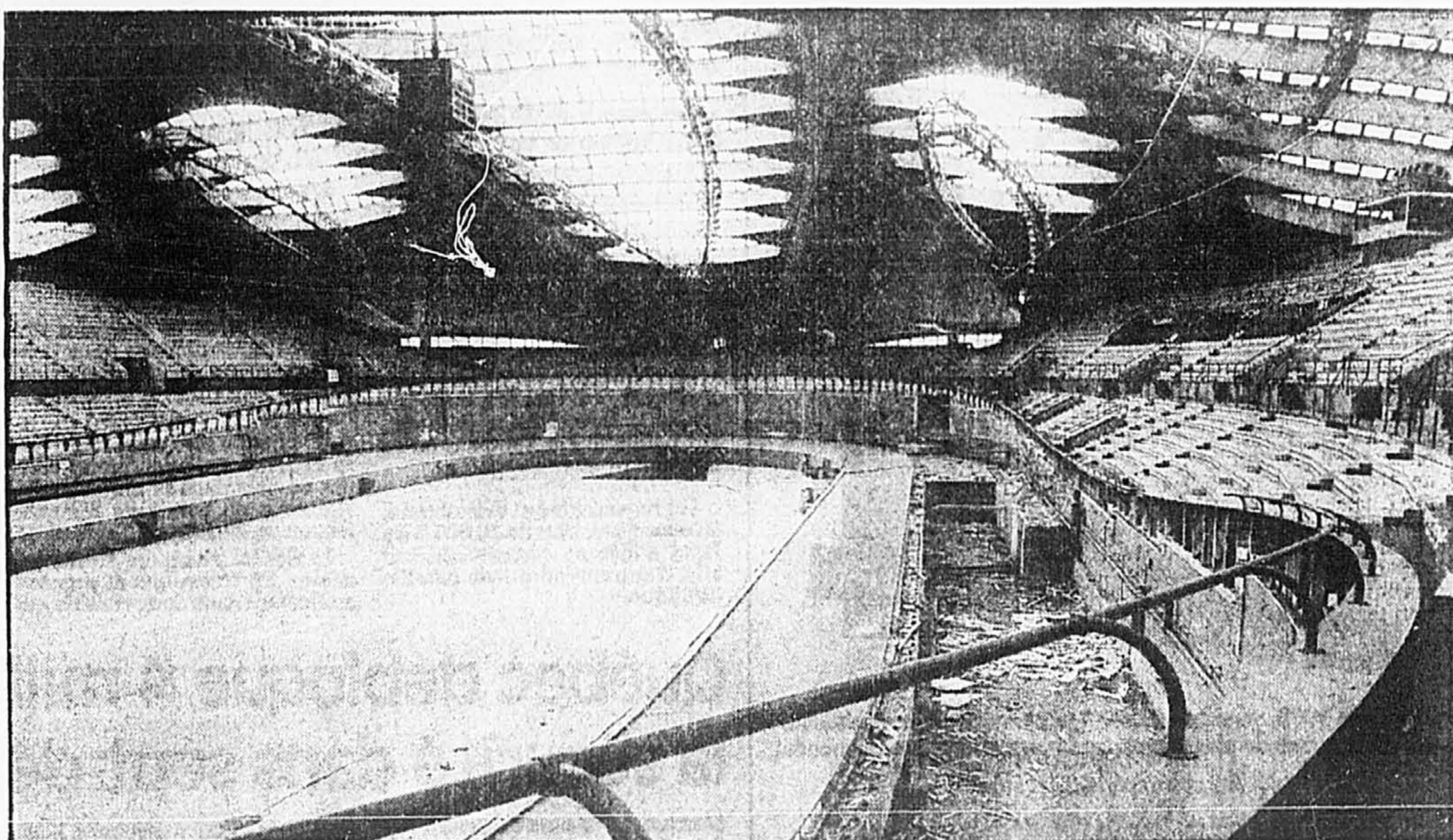
fice d'expansion économique de la CUM révèle que le coût de la vie des villes américaines est de 10 à 25 p.cent plus élevé qu'à Montréal. De tous les grands centres nord-américains observés, New York est la ville où il en coûte le plus cher pour vivre. En Europe, de façon générale, le coût de la vie est de 20 à 50 p.cent supérieur à celui de Montréal. La ville de Stockholm est la plus chère avec un indice de 147 par rapport à 100 pour Montréal. Mais c'est Tokyo qui détient le championnat mondial des villes où il en coûte le plus pour vivre. Son coût de la vie représente plus du double de celui de Montréal, avec un indice de 213 par rapport à 100.

DEUX MINISTRES À LA CONFÉRENCE DES MAIRES

Deux ministres du gouvernement du Québec ont déjà confirmé leur participation au congrès annuel de la conférence des maires de banlieue, les 29 et 30 mars, à Montréal. Il s'agit de MM Sam Elkas, ministre des Transports, et Yvon Picotte, ministre des Affaires municipales. Le président de l'Union des municipalités du Québec, M. Camille Rouillard, le chef de la délégation du Québec à Boston, M. Jean Duquette, le président de la CUM, M. Michel Hamelin et le directeur du service de police de la CUM, M. Alain Saint-Germain, seront également au nombre des conférenciers. La présidence du congrès a été confiée au maire de Montréal-Est, M. Yvon Labrosse.

BAISSE DE CRIMINALITÉ À MONTRÉAL-NORD

Les vols à main armée ont diminué de 23 p.cent au cours des derniers mois sur le territoire de Montréal-Nord, desservi par les policiers du district 45. Quant aux vols dans les résidences et les commerces, ils ont connu une baisse de 22 p.cent. Par contre, les vols de et dans les véhicules automobiles ont accusé une hausse de 15 p.cent. C'est un phénomène qui s'est répété dans la plupart des villes de la CUM. Dans l'ensemble, la criminalité tous azimuts a diminué de 1 p.cent sur l'ensemble du territoire de Montréal-Nord au cours du dernier exercice.



Les milliers de bancs, qui formaient les estrades, et les vélos sont disparus. Les animaux et les plantes ne sont pas encore là. Voilà l'image d'un Biodôme bien vide, captée hier dans l'ex-velodrome olympique.

PHOTO PIERRE McCANN, La Presse

Les travaux du Biodôme de Montréal avancent au gré de la démolition de l'ancien vélodrome

BENOÎT CHAPDELAINÉ

Malgré quelques difficultés, les travaux avancent comme prévu dans la mise en place du Biodôme, et un premier contrat de démolition doit être octroyé cette semaine.

Les milliers de bancs qui formaient les estrades sont disparus de l'ancien vélodrome olympique. Des bouillons et débris de toutes sortes jonchent le sol. Un ballon dessoufflé sur lequel est écrit *Je t'aime* est suspendu au bout d'une ficelle accrochée à une rampe chambranlante.

La piste sur laquelle se sont exercés plusieurs des vélos les plus raffinés au monde est complètement démolie. À la place un ouvrier roule un chariot, sous le regard terni de l'énorme logo rouge des Jeux olympiques de Montréal encore accroché très haut comme un gardien solitaire.

Un contrat de quelques centaines de milliers de dollars sera attribué cette semaine pour la démolition des murs et de la tuyauterie inutile en-dessous des estrades. Les travaux doivent durer deux mois. Le véritable chantier prendra place en mai, avec la visite du comité international des «sages» qui veillent sur le projet.

«On a eu quelques problèmes en janvier mais on respecte tout de même l'échéancier», a signalé le directeur du Biodôme et du Jardin botanique de Montréal, M. Pierre Bourque.

Problèmes? «Il y a des scientifiques qui ne croient pas que l'on puisse faire cohabiter les mammifères marins et les poissons dans un même bassin artificiel. Vous comprenez, ça ne s'est jamais vu. Allez à Marineland, à Sea World, à l'aquarium de Montréal. Vous avez habituellement les poissons dans un bassin et les mammifères marins dans un autre qui donnent un spectacle devant des estrades. Moi je me bats contre ça.»

Le bassin d'eau salée reproduisant l'estuaire du Saint-Laurent doit contenir trois bélugas et des centaines de poissons.

«Il y a des gens qui disent que les baleines vont manger tous les poissons», signale M. Bourque. Mais on a quand même des appuis scientifiques.»

«Il y a dix ans, rappelle-t-il, on m'avait traité de fou quand j'avais voulu reproduire une tourbière de la Baie James aux Florides. Les scientifiques disaient que le sol là-bas était gelé jusqu'à 20 mètres de profondeur. J'ai fait venir 100 camions de LG 2 et j'ai réussi à faire une vraie tourbière.»

M. Bourque lutte aussi pour faire valoir l'importance de préserver le milieu naturel. «La culture environnementale n'est pas rendue sur le plan technologique, explore-t-il. Il faut la développer.»

Une vingtaine de spécialistes étrangers sont régulièrement consultés pour la réalisation du Biodôme, ce qui crée parfois certaines tensions avec les ingénieurs et spécialistes d'ici. Les écoles de pensée se frottent. «La communication ne passe pas toujours», dit-il.

Le Biodôme de Montréal sera divisé en quatre sections remplies de plantes et d'animaux. La plus grande section reproduira la forêt

tropicale, la deuxième la forêt boréale, la troisième l'estuaire du Saint-Laurent et la dernière les deux pôles. La reproduction du phénomène de dormance a aussi causé des difficultés techniques.

Pierre Bourque et une partie de son équipe s'envolent la semaine prochaine pour le Costa Rica. Ils comptent en ramener une provision de plantes et d'animaux destinées à donner une véritable allure de forêt à la forêt tropicale. Le directeur du jardin botanique a aussi obtenu le contrat d'emballage des environs du Biodôme, question de poser quelques fleurs sur le monstre de béton. «Le foutu béton commençait à être fatiguant», dit-il. La Régie des installations olympiques nous a demandé de camoufler cela.»

Si l'on se fie aux plans présentés hier à *La Presse*, le Parc olympique débordera bientôt de verdure, à l'intérieur comme à l'extérieur, mais jusqu'à nouvel ordre, les Expos conservent tout de même leur gazon artificiel.

Les Suzuki des ANNÉES 90



Voici cinq raisons pour lesquelles Suzuki est la compagnie d'automobiles japonaises connaissant l'expansion la plus rapide au Canada.

La Suzuki Swift allie rendement économique, habitacle spacieux et plaisir fou, à un prix très abordable!

La Swift GT à double arbre à cames en tête ajoute une performance époustouflante à une voiture épatante. Pour une puissance brute en tout terrain, la Suzuki Samurai à 4 roues motrices l'onca à coeur joie ou bien d'autres n'oseraient s'aventurer.

Quant à la Suzuki Sidekick à 4 roues motrices, elle est aussi à l'aise en ville qu'en nature.

Et la berline à 4 portes, p'tite dernière de la famille Suzuki, offre à prix budget une conception polyvalente adaptée aux besoins d'aujourd'hui et de demain.

Cette année, Suzuki célèbre son 10^e anniversaire au Canada et l'ouverture de la chaîne de montage CAMI à Ingersoll, en Ontario. Suzuki offre maintenant aux Canadiens des produits automobiles construits au Canada.



- | | | | | |
|---|--|---|---|--|
| GIROUX LABELLE SUZUKI
76 Préfontaine Est
St-Agathe, Qué. J8C 1S2
(819) 326-1615 | CARON SUZUKI
336 boul. Langlois
Valleyfield, Qué. J6S 5H5
(514) 371-8511 | HYMUS SUZUKI LITEE
1565 boul. Hymus
Donval, Qué. H9P 1J5
(514) 685-6370 | SUZUKI LACHINE
2225 Notre-Dame
Lachine, Qué. H8S 2G5
(514) 834-7285 | MI-VALLON SUZUKI
4376 boul. Bourque, C.P. 939
Rock Forest, Qué. J1N 1B5
(819) 563-8915 |
| PARCOURS SUZUKI AUTOMOBILE INC.
2361 boul. Labelle, Rte 117
Lafontaine, Qué. J7Z 5T5
(514) 438-3528 | BOULEVARD SUZUKI AUTOMOBILES INC.
21 boul. Industriel
Châteauguay, Qué. J6J 4Z2
(514) 699-2816 | CARRÉFOUR SUZUKI AUTOMOBILES INC.
198 boul. Labelle
St-Rose, Laval, Qué. H7L 3A1
(514) 825-1991 | LAVAL AUTO SUZUKI
1501 boul. des Laurentides
Vimont, Laval, Qué. H7M 2Y3
(514) 668-2020 | ST-HUBERT AUTOMOBILES SUZUKI
2755 Montée St-Hubert
St-Hubert, Qué. J3Y 4H5
(514) 676-0239 |
| JEAN-TALON SUZUKI AUTOMOBILES
3900 Jean-Talon Ouest
Montréal, Qué. H3R 2G8
(514) 733-0026 | VILLE MARIE SUZUKI AUTOMOBILES INC.
2955 Hochelaga
Montréal, Qué. H1W 1G1
(514) 598-8666 | AUTO CITE SUZUKI
5550 Métropolitain Est
St-Léonard, Qué. H1S 1A6
(514) 254-6088 | RENDEZ-VOUS SUZUKI AUTOMOBILES INC.
3025 boul. St-Joseph
Drummondville, Qué. J2B 8C5
(819) 474-7650 | |
| LONGUEUIL SUZUKI AUTOMOBILES INC.
1122 cure Pointe ouest
Longueuil, Qué. J4K 2E8
(514) 670-5708 | JOLLETTE SUZUKI AUTOMOBILES INC.
691 Visitation
Joliette, Qué. J6E 7S5
(514) 755-1055 | HAUT RICHELIEU SUZUKI AUTOMOBILES INC.
370 Bonther
St-Jean, Qué. J3A 1H1
(514) 359-4222 | | |
| GARIEPY SUZUKI
705 boul. Linnar,
St-Hyacinthe, Qué. J0H 1S0
(514) 774-1332 | SUZUKI SOREL-TRACY
225 route Marie-Victorin
Tracy, Qué. J3R 1K5
(514) 742-2777 | GUY BISSONNETTE SUZUKI
144 Danson
Granby, Qué. J2G 4C5
(514) 373-2007 | PIERRE METHOT SUZUKI
570 Notre-Dame ouest
Victoriaville, Qué. G6P 1T1
(819) 758-6481 | POINTE-AUX-TREMBLES SUZUKI
11750 rue St-Étienne ouest
Pointe aux Trembles, Qué. H1B 1C4
(514) 645-8781 |

AVENTURE

ELECTRONIQUE

Le Futur c'est Aventure...

TÉLÉCOPIEUR AVEC RÉPONDEUR TÉLÉPHONIQUE INTÉGRÉ

99900

Rég.: 1299.00

995 par semaine

49900

BRANCHEMENT SUR UNE MÊME LIGNE

- Répondeur avec circuits de commande Auto-Logic™
- Téléphone intégré
- Fonction de télécopieur
- Fonction de photocopie
- Commutation automatique des modes téléphone/télécopieur

SAC DE TRANSPORT GRATUIT!

PILE ET CHARGEUR INCLUS

8100 Taschereau
BROSSARD Tél.: 923-8100

POUR INFORMATIONS:
722-0187
APRÈS 18H00
APPELEZ: 952-3333

Représentant sur la route
Installation immédiate sur place

4550 Métropolitain E.
ST-LEONARD Tél.: 722-4550

CANTEL AGENT AGRÉÉ

Des résidents du lac Taureau déposent une requête de recours collectif contre la Consol

YVES BOISVERT

L'Association des propriétaires et locataires de Saint-Ignace-du-Lac, près de Saint-Michel-des-Saints, a déposé hier en Cour supérieure de Montréal une requête afin d'obtenir la permission d'exercer un recours collectif contre la Consolidated Bathurst, qui pollue le lac Taureau, où se trouvent nombre de chalets.

Les requérants ont déjà obtenu, en décembre, plus de 20 000 \$ du Fond d'aide au recours collectif afin d'entreprendre leur bataille juridique.

L'Association regroupe environ 475 personnes qui résident temporairement ou en permanence sur les rives du lac Taureau, dans la municipalité de Saint-Michel-des-Saints.

Ces résidents se plaignent des conséquences néfastes pour l'environnement de l'exploitation par la Consol de ses concessions forestières dans la région.

En effet, la compagnie forestière procède à d'importantes coupes de bois dans la municipalité régionale de comté de Matawinie, où est situé le lac Taureau.

La Consol y abat des arbres, les débite, les tronçonne et procède au flottage dans deux rivières qui

alimentent le lac Taureau, soit les rivières du Milieu et du Poste.

S'il faut en croire les requérants, la compagnie forestière fait fi de nombreux règlements du ministère de l'Environnement. En particulier, elle rejette son bois dans les cours d'eau sans en avoir enlevé l'écorce.

L'Association prétend même que la compagnie a procédé à des déversements d'huile usée.

En conséquence, les dorés, autrefois nombreux, sont très rares, vu la destruction de nombreuses frayères. L'eau est moins limpide, moins oxygénée; les rives et les plages sont salies.

Si la Cour supérieure permet l'exercice du recours collectif, l'Association demandera la cessation immédiate de cette pollution, la restauration complète des lieux et, en plus, des dommages-intérêts de 10 000 \$ par personne (4,75 millions \$, donc).

Selon M. Guy Meunier, un des membres de l'Association, si la cour donne raison aux résidents du lac Taureau, il pourrait en coûter «entre 15 et 20 millions \$» à la compagnie forestière.

La requête préliminaire pour obtenir la permission d'exercer un recours collectif sera entendue le 26 mars au palais de justice de Montréal.

Québec débloque 4 millions \$ pour améliorer la sécurité dans sept dépotoirs de pneus usés

SUZANNE DANSEREAU
Presse Canadienne
QUÉBEC

Le gouvernement du Québec vient de débloquer un montant qui variera entre 3,5 millions \$ et 4 millions \$ pour améliorer les mesures de sécurité dans sept dépotoirs de pneus usés de la province, a annoncé hier le ministre de l'Environnement Pierre Paradis.

Le conseil des ministres donne ainsi suite à une recommandation des ministères de l'Environnement et de la Sécurité publique. Mais il n'est pas aussi géné-

reux que l'auraient souhaité MM. Paradis et Sam Elkas.

Initialement, les ministres réclamaient 5 millions \$ pour 19 dépotoirs de plus de 50 000 pneus.

Or, ils n'ont eu l'autorisation que pour sept dépotoirs abritant plus de 250 000 pneus. Ces sept sites, a fait remarquer hier M. Paradis, abritent près de 90 pour cent des pneus usagés au Québec.

L'argent consenti sera utilisé dans les sept dépotoirs suivants: St-Amable (Montréal), Franklin (Montréal), Ste-Anne des Plaines (Montréal), St-Gilles de Lotbinière (Québec), St-Chrysostome

(Montréal), Portneuf-Station (Québec) et St-Paul D'Abbotsford (Estrie).

Il servira à isoler les pneus (c'est-à-dire à les placer en petits îlots séparés les uns des autres), à installer des clôtures dans les dépotoirs et à payer pour la surveillance.

Dans le cas de l'entrepôt de St-Amable, l'argent sera utilisé autrement. L'îlotage est impossible à cause d'un manque d'espace, a expliqué M. Paradis. Le site est déjà sous surveillance, il est déjà clôturé et l'opération de déchetage de pneus est déjà commencée.

L'argent du gouvernement servira donc à accélérer le déchetage, a précisé le ministre.

Malgré le principe du pollueur-payeur, les propriétaires de dépotoirs ne paieront pas leur part de la facture. Quand ces entrepôts de pneus ont été ouverts, ils étaient en conformité avec les lois existantes, a expliqué M. Paradis. (Ce n'est qu'en 1988 que les pneus ont été considérés comme déchets).

L'annonce faite hier n'est qu'une solution à court terme et le ministre Paradis le reconnaît.

Le Tour de l'Île
DIMANCHE 3 JUIN 1990
MONTREAL

3500 bénévoles demandés

Le 3 juin 1990, venez participer à une expérience enrichissante au cœur même du plus grand rassemblement cycliste au monde!

Aucune expérience requise

Devenir bénévole au Tour de l'Île, c'est simple. Il s'agit de donner un peu de son temps la journée du 3 juin 1990 et/ou quelques jours avant. En devenant bénévole, courez la chance de gagner des prix de participation offerts par:

- 2 paires de billets d'avion offerts par AirCanada
- 1 ordinateur MacPlus et un lecteur externe de 800k offerts par microcray
- 10 vélos Supercycle offerts par
- des accessoires cyclistes offerts par ORLEY

Inscrivez-vous dès maintenant en composant le (514) 251-6950

Commanditaire officiel: La Presse, CKAC 73, Radio-Canada Télévision

Grâce à votre hypothèque...

PETIT EFFORT, GROSSES ÉCONOMIES.

Si vous êtes de ceux qui pensent que c'est en faisant soi-même des petits travaux sur sa maison qu'on économise, vous n'avez pas tort.

Mais vous êtes-vous jamais arrêté à penser que les vraies économies, les économies de milliers de dollars, ça commence avec votre hypothèque?

À la Banque Royale, nous pouvons vous aider à économiser gros sur votre hypothèque en vous faisant bénéficier de nos multiples options:

- paiements hebdomadaires
- remboursements anticipés
- plan de protection contre la hausse des taux
- termes variant de 6 mois à 5 ans

- remboursement du capital (10% par année) et autres...

Laissez nos conseillers hypothécaires vous aider à faire un choix avisé. Ils peuvent même se déplacer chez vous pour mieux évaluer vos besoins. Ne laissez plus les grosses économies vous filer entre les doigts; appelez-nous.

Montréal: 987-8000 Extérieur de Montréal (sans frais): 1-800-363-3967

Pour les prochains trois mois, vous pouvez transférer votre hypothèque actuelle à la Banque Royale **tout à fait gratuitement**. Économiser gros sur son hypothèque, c'est possible à la Banque Royale.

BANQUE ROYALE

Les prêts hypothécaires les mieux pensés au pays.

ENFIN DE RETOUR!

VENEZ DE CINQ MILES OU CINQ CENTS

NOUS FABRIQUONS LES STORES PLISSÉS, STORES VERTICAUX ET

STORES HORIZONTAUX		STORES VERTICAUX	
STORES HORIZONTAUX PVC 1"			
En vinyle de 1 ^{re} qualité 4 couleurs décoratives			
16x45 2 ⁹⁹	16x64 6 ⁹⁹	VERTICAUX PVC RIGIDES*	
18x45 4 ⁹⁹	18x64 7 ⁴⁷	75" x 84" POUR PORTE-PATIO 18 ⁹⁹	
20x45 4 ⁹⁹	20x64 7 ⁹⁹	VERTICAUX EN TISSU EN STOCK 19 ⁹⁹	
24x45 6 ⁴⁹	24x64 8 ⁹⁹	75" x 84"	
27x45 6 ⁷⁷	27x64 8 ⁹⁹	VERTICAUX EN ALUMINIUM 3/2"	
28x45 8 ⁹⁹	28x64 13 ⁹⁹	75" x 84" 34 ⁹⁹	
31x45 7 ⁹⁹	31x64 13 ⁹⁹	VERTICAUX MINI PVC 2"	
33x45 10 ⁹⁹	33x64 15 ⁹⁹	EN STOCK 38 ⁹⁹	
36x45 8 ⁹⁹	36x64 12 ⁹⁹	75" x 84"	
40x45 10 ⁹⁹	40x64 17 ⁹⁹	VERTICAUX DE LUXE POUR PORTE-PATIO*	
44x45 11 ⁹⁹	44x64 15 ⁹⁹	75" x 84" 45 ⁹⁹	
48x45 12 ⁹⁹	48x64 16 ⁹⁹	6 couleurs, INCROYABLE	
54x45 17 ⁹⁹	54x64 25 ⁹⁹	VERTICAUX TEXTURES 3/2"	
60x45 16 ⁹⁹	60x64 21 ⁹⁹	75" x 84" 48 ⁹⁹	
64x45 19 ⁹⁹	64x64 24 ⁹⁹	VERTICAUX MINI ALUMINIUM 2"	
72x45 21 ⁹⁹	72x64 27 ⁹⁹	EN STOCK 48 ⁹⁹	
77x45 23 ⁹⁹	77x64 32 ⁹⁹	75" x 84"	
PORTE-PATIO 78 x 84 39 ⁹⁹		VERTICAUX GROOVER*	
		75" x 84" 58 ⁹⁹	
		VERTICAUX MIROIR DE LUXE	
		75" x 84" 118 ⁹⁹	
		L'ar	
		L'offr	
		Epargn	

STORES VÉNIITIENS
Plus de 78 couleurs en 600 grandeurs en magasin dans les hauteurs 45", 64", 78".

LA PLUS AVEC LES EST MAI

LE PLUS GRAND CENTRE DE DÉCORATION AU MONDE

Au Bon Marché

NOUS NOUS RÉSERVONS LE DROIT DE LIMITER LES QUANTITÉS

Mgr Hubert définit ses critères d'embauche devant un groupe de religieux et religieuses

Il amorçait ainsi une réponse des évêques sur ce qu'ils attendent des membres des communautés religieuses dans leurs diocèses

JULES BELIVEAU

Mgr Bernard Hubert a été clair et précis hier devant les quelque 70 membres de communautés religieuses réunis à Loretteville avec les évêques du Québec lors de la seconde journée de leur session d'étude portant sur l'avenir de la vie religieuse.

Après avoir fait part, chiffres à l'appui, de l'extraordinaire accroissement démographique qu'a connu le diocèse de Saint-Jean-Longueuil (62 000 catholiques en 1934, quelque 500 000 en 1990), Mgr Hubert a tout simplement lancé: «Alors quand je rencontre des religieux et des religieuses, j'embauche!»

Mgr Hubert, qui est vice-président de l'Assemblée des évêques du Québec, amorçait ainsi, en quelque sorte, une réponse des évêques sur ce qu'ils attendent des membres des communautés religieuses dans leurs diocèses.

S'il a nettement laissé voir que le travail ne manque pas dans son diocèse, l'évêque de Saint-Jean-Longueuil a toutefois souligné qu'il embauche «à certaines conditions».

Il a précisé notamment qu'il veut dans son diocèse des religieux et des religieuses sachant se tenir debout comme personnes ayant choisi la vie religieuse et sachant affirmer leur identité. «Je suis intéressé à ce que ces personnes qui sont impliquées dans une double fidélité, à Dieu et au monde dans lequel elles vivent, a-t-il dit, soient des personnes qui se

manifestent comme ayant une vie profonde. Qu'on sente à leur contact qu'il y a quelqu'un qui est important pour elles et que ce sont des gens devenus très attentifs à ce qui se passe autour d'eux.»

Mgr Hubert a dit sans ambages: «Je ne cherche pas des agents libres qui sont des vedettes». Mais il a indiqué que, même si cela peut parfois lui infliger quelques misères, il souhaite que les religieux et les religieuses travaillant dans son diocèse soient des personnes «libres devant l'évêque, devant la paroisse et devant les services diocésains comme devant le monde dans lequel ils sont insérés».

Comme autre condition d'embauche, Mgr Hubert a mentionné le fait que les religieux et les religieuses doivent être partie prenante de leur Eglise locale. «Les religieux ne sont pas une Eglise dans l'Eglise», a-t-il dit. Et il a ajouté: «Je ne veux pas de ghetto. Je ne veux pas de gens qui, au nom de leur autonomie ou de leur liberté, ne sont pas liés à une Eglise locale».

L'évêque a aussi invité les religieux et les religieuses à participer à des projets sociaux qui ne sont pas nécessairement des oeuvres d'Eglise. A ce propos, il a souligné: «Pour moi, c'est souvent à travers des religieux et des religieuses participant à des projets du milieu que l'Eglise devient visible». Et il a suggéré que les religieux et les religieuses partagent les richesses de leur vie spirituelle en ouvrant leurs maisons aux

laïcs afin que ceux-ci puissent participer à leurs moments de prière et à leurs rencontres communautaires.

La troisième condition d'embauche mentionnée par Mgr Hubert est que les champs d'action et les modes d'insertion de religieux et de religieuses dans un diocèse soient définis avec la collaboration des responsables de l'Eglise diocésaine.

Après l'exposé de Mgr Hubert, c'est une religieuse de Québec, soeur Denise Paquet, qui a fait voir aux personnes participant à la session d'étude l'autre côté de la médaille en disant ce que les religieux et les religieuses attendent des évêques.

La religieuse a insisté notamment sur l'importance que les évêques connaissent bien les charismes propres des communautés religieuses.

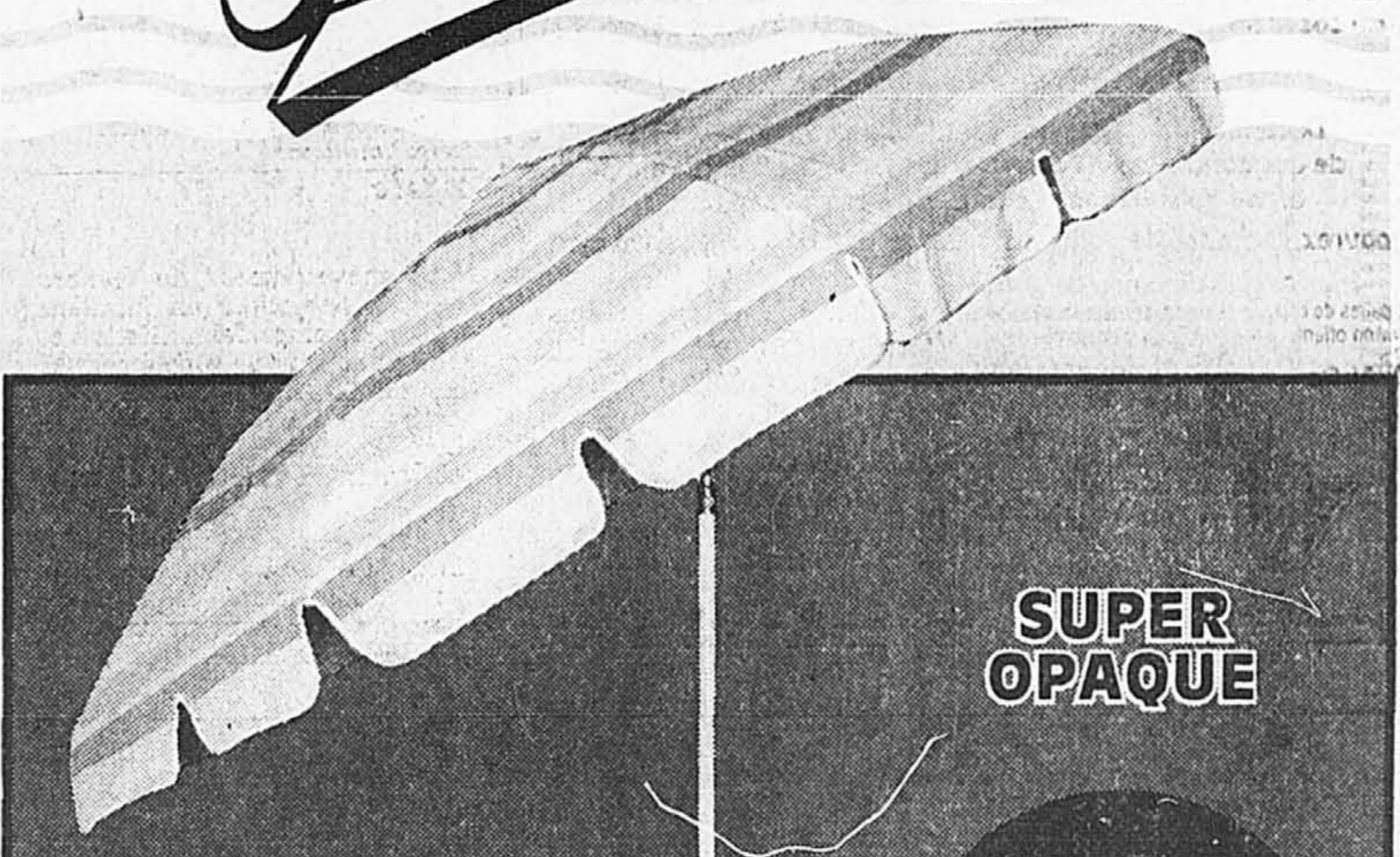
Puisant dans les résultats d'un sondage effectué auprès des femmes et des hommes supérieurs majeurs des instituts religieux présents au Québec, soeur Paquet a aussi suggéré que les évêques rendent visite à leurs communautés, et qu'ils sachent le faire de façon informelle et gratuite, en dehors de leurs tournées pastorales.

La religieuse a demandé également que les évêques encouragent leurs prêtres à mieux connaître les communautés religieuses et à les faire connaître dans leurs milieux.

Soeur Paquet a aussi abordé la question de la place des femmes dans l'Eglise.

JUSQU'À SAMEDI SEULEMENT

COUP DE Chaleur



SUPER OPAQUE

PARASOL en Texteline®
7 pi 6 po de diamètre
COULEURS : TX07-11-20-22-50-51
QUANTITÉ LIMITÉE

COUP DE Chaleur 99\$



COUSSINS ET PARE-SOLEIL EN TEXTELINE® INCLUS

BALANÇOIRE
Modèle C23 - 3 places
QUANTITÉ LIMITÉE

COUP DE Chaleur 299\$

CITADELLE

PRIX EN VIGEUR DANS TOUTS LES CENTRES CITADELLE DU JEUDI 8 MARS AU SAMEDI 10 MARS À LA FERMETURE DES SUCCURSALES. JUSQU'À ÉPUISEMENT DES STOCKS. LES PHOTOGRAPHIES DE CETTE ANNONCE NE SERVENT QU'À TITRE DE RÉFÉRENCE. IL SE PEUT QUE LES PRODUITS DIFFÈRENT LÉGÈREMENT. PLANS MISE DE CÔTÉ ET FINANCEMENT DISPONIBLES.

Laval 3615, Autoroute 440 686-8660	Longueuil 620, Place Trans-Canada 442-2345	Brossard 6655, boul. Taschereau 676-6555	Blainville 775, boul. Labelle 435-1983	Dollard-des-Ormeaux 4698, boul. Saint-Jean 620-9610
Repentigny 545, rue Notre-Dame 585-0100	Châteauguay 279, boul. d'Anjou 691-5030	Rock Forest 4701, boul. Bourque 564-8611	Trois-Rivières 2525, rue Royale 376-7711	Gatineau 550, boul. La Gappe 568-1491
Joliette 303, boul. Antonio-Barette 759-8110	Granby 848, rue Principale 378-4944	Arthabaska 54, rue Girouard 357-9231	Saint-Jean 575, boul. Pierre-Casso 349-6761	Saint-Hyacinthe 520, rue Martineau 773-5667
Sorel 322, rue du Collège 742-7962	Drummondville 1050, boul. Les Cèdres 474-2777	Valleyfield 1375, boul. Mgr-Langlois 377-5999	Shawinigan 1423, 41e rue 539-6431	Notre-Dame-des-Pins 4160, route Kennedy 774-9514
Thetford Mines 842, boul. Smith Sud 335-9166				

HEURES D'OUVERTURE : Lundi au mercredi de 9 h 00 à 18 h 00 — Jeudi et vendredi de 9 h 00 à 21 h 00 — Samedi de 9 h 00 à 17 h 00 — Dimanche de 11 h 00 à 17 h 00

LA VENTE DU SIECLE

VOICI LE RETOUR DE LA VENTE DONT TOUT ACHETEUR AVERTI RÊVE!
SI VOUS AVEZ BESOIN DE: Stores verticaux, stores horizontaux, stores plissés, literie, rideaux, draperies, accessoires de salle de bain, nappes ou accessoires de cuisine.
LAISSEZ TOUT TOMBER... VENEZ CHEZ AU BON MARCHÉ!

ILLES, ÇA VAUT LA PEINE! VENEZ DE PARTOUT ET ÉPARGNEZ!
PRÉFÉRÉNTIENS DE N'IMPORTE QUELLE GRANDEUR PENDANT QUE VOUS ATTENDEZ, AUX PLUS BAS PRIX!

S VERTICAUX, HORIZONTALS LISSÉS, STORES DE TOILE, AUX, DRAPERIES, LITERIE, ACCESSOIRES DE SALLE DE BAIN Prenez-en 1, obtenez-en 1 à 1/2 PRIX Prenez-en 3, obtenez-en 5 GRATUIT Prenez-en 5, obtenez-en 7 GRATUITS Prenez-en 7, obtenez-en 10 GRATUITS	SALLE DE BAIN ENSEMBLES DE TAPIS 3 MCX Couleurs assorties. 1999 SPÉCIAL RIDEAUX DE DOUCHE EN TISSUS Imperméable ou avec doublure. 1999 l'ens. ENSEMBLES DE SERVIETTES 3 MCX Brodés ou unis. 1199 l'ens. RIDEAUX DE DOUCHE EN VINYLE 499 SPÉCIAL COUSSINS DE BAIN 499 SPÉCIAL	LITERIE ÉDREDONS «SCANDINAVE» L'authentique édredon modèle continental. 100% Hollofil md. 6999 7999 13499 9999 FORMAT GEANT Simple Double Reine 2499 2999 3499 l'ens. ENSEMBLES DE DRAPS FLANELLETTE WABASSO 100% coton Simple Double Reine 1499 2299 2899 l'ens. ENSEMBLES DE DRAPS DE MARQUES RENOMMÉES Polycoton Simple Double Reine 1499 2299 2899 l'ens. DOUILLETES JUVENILES Styles: Hockey LNH md, Football LNF md, Baseball Ligues majeures md, Balman md. 4699 SPÉCIAL Spécial fin de saison COUVERTURES EN LAINE 100% laine, faites au Canada Simple/Double Reine Roi 4999 6999 8999 OREILLERS Standard, format géant 2 POUR 1299 SPÉCIAL
--	--	---

GRANDE VENTE DE 1990 PLUS BAS PRIX DE 1990 TENANT EN VIGUEUR!

A prix modique, venez déguster un repas léger à notre cafétéria.

UNE SEULE ADRESSE À L'EXTÉRIEUR SEULEMENT
Composez sans frais 1-800-363-3030

3500 boul. ST-JOSEPH Est (métro St-Michel et Pie-IX)

259-3500

HEURES Lun. au mer: 9 h 15 à 18 h Jeu. au ven: 9 h 15 à 21 h Samedi: 9 h à 17 h

CHEQUES ACCEPTÉS VASTE STATIONNEMENT GRATUIT

POPULITAINE
ST-JOSEPH 3500
BOULEVARD
ROOKE EST
SÉLECTIONNÉE

MasterCard VISA TeleCheck

UN LONG CHEMIN... VERS LA VRAIE ÉGALITÉ

Les femmes sont toujours cantonnées dans les emplois subalternes

Et ce, malgré les nombreux programmes d'accès à l'égalité dans l'emploi

MICHELE OUIMET

Depuis 1986, le Canada et le Québec se sont dotés de programmes d'accès à l'égalité dans l'emploi pour les femmes et, pourtant, la main-d'œuvre féminine est toujours cantonnée dans des emplois de secrétaires, d'employées de bureau, de vendeuses et de caissières.

La Société Radio-Canada (SRC), par exemple, soumise depuis 1986 à la loi fédérale sur l'équité en matière d'emploi, n'a qu'une seule femme cadre supérieure à Montréal sur un total de 10. Sur 234 cadres intermédiaires, 38 sont des femmes. Par contre, sur les 780 employés de bureau, 572 sont des femmes.

De plus, la Commission canadienne des droits de la personne, qui joue le rôle de chien de garde de la loi sur l'équité en matière d'emploi, a logé une plainte contre la SRC. Cette dernière a refusé, à l'exemple de Bell Canada, de collaborer avec la Commission qui exigeait une enquête sur le système de gestion des ressources humaines de ces deux compagnies.

La ville de Montréal a également un programme d'accès à l'égalité depuis 1987. Selon les dernières statistiques fournies par l'administration municipale, seulement 2,8 p. cent des cols bleus sont des femmes, 19,1 p. cent des cadres sont féminins, 1,9 p. cent des femmes sont contremaîtres et, sur les 1805 pompiers, tous sont des hommes.

Les programmes

Le gouvernement fédéral a mis sur pied plusieurs programmes d'accès à l'égalité dans l'emploi au milieu des années 1980 à la suite des recommandations formulées par le juge Rosalie Abella qui a présidé la Commission royale d'enquête sur l'égalité en matière d'emploi.

Dans la foulée de ce rapport, Ottawa a adopté, en 1986, la loi



Liza Novak, d'Action Travail des femmes.

sur l'équité en matière d'emploi qui touche les employeurs sous juridiction fédérale ayant au moins 100 employés tels les banques, les compagnies de télécommunications, les compagnies de transport.

Le gouvernement fédéral a également élaboré un programme d'obligation contractuelle, obligeant toutes les compagnies, qui ont des contrats d'une valeur supérieure à 200 000 \$ avec le gouvernement, à mettre sur pied un programme d'accès à l'égalité dans l'emploi.

Le Conseil du Trésor a aussi émis des directives concernant l'équité en matière d'emploi qui s'adressent aux ministères fédéraux et aux sociétés d'État. Tous ces programmes visent quatre groupes soit les femmes, les minorités visibles, les autochtones et les personnes handicapées.

Le président de la Commission canadienne des droits de la personne, Max Yalden, affirme que

la loi n'est pas assez exigeante vis-à-vis les employeurs. « Leur seule obligation se limite à fournir des statistiques et la Commission ne possède pas suffisamment de pouvoirs d'inspection et de surveillance. »

Le Québec possède aussi une pléthore de programmes. Depuis 1985, date où la Charte des droits et libertés de la personne du Québec a été amendée pour inclure les programmes d'accès à l'égalité, les entreprises privées peuvent, sur une base volontaire, implanter de tels programmes.

Le Québec s'est aussi doté d'un programme d'obligation contractuelle, calqué sur le modèle fédéral, ainsi que d'un programme d'accès à l'égalité pour les employées de la fonction publique. Par contre, les sociétés d'État sont exclues et n'ont aucune obligation.

Le manque d'harmonisation entre Ottawa et Québec oblige les compagnies contractantes, qui font affaire avec les deux gouvernements, à mettre sur pied deux programmes parallèles afin de se conformer aux normes fédérales et provinciales.

Projet pilote

Le gouvernement du Québec a mis sur pied, en 1987, un projet pilote touchant 16 entreprises privées. Ces 16 compagnies ont obtenu une subvention de 50 000 \$ chacune pour implanter un programme d'accès à l'égalité.

La porte-parole du groupe Action-travail des femmes, Lisa Novak, conteste ce projet pilote. « Que font les entreprises avec cet argent? s'interroge Mme Novak. Une des bénéficiaires, la compagnie Gaz Métropolitain, a six plaintes de discrimination portées contre elle. Lorsqu'on demande au gouvernement d'avoir accès aux documents de ces entreprises, ils refusent sous prétexte de confidentialité. »

De son côté, le président du Conseil du patronat du Québec, Ghislain Dufour, est très satisfait

des programmes d'accès à l'égalité. « On craignait que le gouvernement exige des quotas d'embauche, à l'exemple des Américains. Mais la législation actuelle tient compte du bassin d'oeuvre disponible sur le marché. »

Une machine trop lourde

Avant d'implanter un programme d'accès à l'égalité, les entreprises doivent d'abord établir un inventaire exhaustif de leur personnel conformément à un guide fourni par la Commission des droits de la personne du Québec (CDPO). Une analyse de disponibilité complète cette première démarche.

Une entreprise, par exemple, n'emploie que 2 p. cent de femmes ingénieures spécialisées en électricité. Sur le marché du travail, 10 p. cent de femmes possèdent les qualifications et l'expérience nécessaires dans ce domaine. La compagnie doit alors fixer des mesures de redressement, établies sur un certain nombre d'années afin d'atteindre un objectif de 10 p. cent à l'intérieur de son entreprise.

Les compagnies prennent en moyenne entre 12 et 20 mois pour déposer un plan d'action comprenant des mesures de redressement. « C'est très long, beaucoup plus que prévu », avoue la directrice de la coordination gouvernementale au Secrétariat de la condition féminine (SCF), Elisabeth Powers.

D'ailleurs, un document confidentiel, préparé par le SCF à l'automne 1989 et dont *La Presse* a obtenu copie, souligne les lourdeurs de la démarche et propose des recommandations afin d'alléger la procédure.

« Nous sommes exigeants, avoue le président de la CDPO, Jacques Lachapelle. Nous allons tenter de simplifier notre méthode mais nous travaillons dans le neuf. Les programmes d'accès à l'égalité n'existent que depuis trois ans. »



Mme Renaude Lapointe, lauréate du prix Liberté Alcan en 1989...entre autres réalisations.

PHOTO: THEO, La Presse

Que de chemin parcouru depuis 50 ans!

LILIANNE LACROIX

« Il faudrait que toutes les femmes prennent conscience du chemin parcouru depuis 50 ans...C'est incroyable! »

Il y a 50 ans, si vous aviez dit à Mme Renaude Lapointe qu'elle serait un jour sénatrice et même oratrice du Sénat après avoir été déléguée du Canada aux Nations-Unies et éditorialiste à *La Presse*, elle vous aurait ri au nez.

À ce moment-là, les femmes venaient tout juste d'obtenir, de peine et de misère, le droit de vote. « Ma mère était une suffragette. Pendant des années, elle a écrit les discours du député, et pourtant, elle n'avait pas le droit de vote. Quand les femmes ont finalement voté pour la première fois, en 1944, elle était morte. Après s'être tant démenée, elle n'aura jamais voté... »

Mme Lapointe n'est guère tendre pour le clergé de l'époque: « Dans le temps, les évêques se plaisaient à répéter cette maxime: 'Une femme doit sortir trois fois dans sa vie: Pour être baptisée, pour être mariée et pour être enterrée'. » Mgr Paquette déclarait à qui voulait l'entendre qu'il était ridicule de voir une femme prendre la parole en public. »

Selon Mme Simonne Monet-Chartrand, c'est surtout dans la tête des femmes elles-mêmes que les choses ont changé: « J'ai vu les femmes cesser de dire: 'Je ne suis pas capable'. En se serrant les coudes, en se réunissant pour une même cause sans égard à la classe sociale, les femmes ont ressenti un sentiment de puissance. Soudain, elles découvraient qu'elles pouvaient faire preuve de créativité, d'audace. »

« Une carrière, le droit de vote, les jeunes femmes aujourd'hui prennent ça pour acquis... », admet Mme Monet-Chartrand. Elle se rappelle: « En 1940, j'étais présidente nationale de la Jeunesse étudiante catholique féminine (JECF). On soumettait des mémoires au gouvernement, on organisait des journées d'études. Le jour où j'ai découvert que je n'avais pas le droit de vote, je suis devenue féministe. À 20 ans, je ne courais pas les parties, je voulais changer les choses... »

Aujourd'hui, en cette journée internationale de la Femme, l'Alliance des professeurs de Montréal honore d'ailleurs l'épouse du célèbre syndicaliste Michel Chartrand pour ses 50 ans d'action sociale au Québec.

Selon Mme Bibiane Laliberté, dernière présidente des Cercles d'économie domestique dont la fusion avec l'Union catholique des femmes rurales devait donner naissance à l'A.F.E.A.S., la plus grande victoire de cette lutte féministe fut d'intéresser les femmes elles-mêmes à la vie publique. « La mentalité du temps, dit-elle, c'était que la femme reste dans ses chaudrons. »

Première vice-présidente de l'Association féminine d'éducation et d'action sociale, Mme Laliberté avoue que longtemps, les hommes ont cru que l'A.F.E.A.S. est ses 35 000 femmes s'occupaient surtout au tricot et au bavardage. Les petits yeux malicieuses de cette dame de 87 ans se plissent derrière ses lunettes: « Mais ils se sont aperçus qu'il y avait beaucoup plus... »

Quand on parle des progrès encore à réaliser pour les femmes, les trois femmes sont unanimes: « l'équité salariale ». Avec la récession qui semble s'annoncer, elles craignent toutefois que le processus soit ralenti.

Selon Mme Monet-Chartrand, la société devra aussi se pencher sur une autre priorité: « Il faudrait en arriver à de meilleurs rapports hommes-femmes. Si on n'est plus capable de s'accorder et de partager les tâches, si, sur le



Mme Bibiane Laliberté



Mme Simonne Monet-Chartrand

plan affectif, ça ne marche plus, à quoi tout cela aura-t-il servi? Pour en arriver à une vraie égalité dans les rapports, il faut plus d'harmonie, plus de tolérance et peut-être moins de fanatisme. Il fut un temps où il fallait avoir le poing en l'air. Mais plus maintenant! C'est le temps du rapprochement. »

Selon cette dame qui, à 70 ans, vient de terminer une anthologie des pionnières québécoises qui devrait paraître à l'automne, c'est dans le couple que ce rapprochement doit d'abord s'effectuer: « Dans le temps, nous avons rompu le silence et fait valoir nos droits. Au sein des couples aussi, il est temps de rompre le silence et de recommencer à se parler vraiment. »

Elles pensent aussi aux enfants. Mme Monet-Chartrand a eu sept enfants. Quant à Mme Laliberté, mariée depuis 68 ans à un homme qui atteindra 95 ans aujourd'hui (« on le taquine beaucoup avec cela, avoue-t-elle), elle a eu dix enfants (il en reste six), 19 petits-enfants et cinq arrière-petits-enfants. « Notre jeunesse est sacrifiée, déplore-t-elle. Il faudrait absolument trouver un moyen de remédier à cela, d'atteindre un équilibre où il y a place aussi pour nos petits. »

Mme Monet-Chartrand abonde dans le même sens: « C'est le règne de l'individualisme. Je suppose que c'est normal. Mais si une femme devient présidente de Bell Canada et agit exactement comme son prédécesseur, sans tenir compte des besoins du personnel, on verra peut-être là un beau succès personnel, mais au point de vue humanisme, on se tromperait en pensant qu'il s'agit là d'un progrès féminin. »

Quand on lui demande si, avec tous les progrès effectués, cette Journée internationale de la Femme est encore nécessaire, Mme Monet-Chartrand réplique avec fougue: « Ah oui! C'est essentiel! Négliger une telle fête, ça serait un peu comme se dire: 'On est éternel! Alors, plus besoin de fêter notre anniversaire!' Ne serait-ce pas ridicule? »

Bienvenue aux dames

MARIE-CLAUDE LORTIE

Où, il existe encore des lieux interdits aux femmes à Montréal. Mais au cours d'une petite enquête pas du tout scientifique menée ces jours derniers par un reporter au chignon tout enrhumé, *La Presse* a eu bien du mal à les trouver.

À part les équipes de hockey et la pré-trise, les bars et les bains gays, ce sont quelques regroupements philanthropiques, certains clubs de danseuses nues ou encore le Montreal Raquette's club.

En effet ce club ne compte pas de femmes parce qu'elles ne sont « pas assez fortes pour pratiquer ce sport », a expliqué Ken Chantler, secrétaire du club de la rue Concord.

Autrement, les tavernes, premières visitées, se sont avérées surprenantes de mixité. « Ben oui on accepte les femmes voyons donc. Pis ça doit bien faire, au moins, au moins un an. Depuis que la Constitution... Vous savez la Charte? Et bien depuis que ça a changé. »

— Mais ça fait beaucoup plus qu'un an...
— Non, non. Je vous dis que ça fait environ un an que les femmes sont admises, a lancé un serveur de la taverne Magnan, en toute désolure.

D'ailleurs dans cette immense taverne de Pointe-Sainte-Charles il devait bien y avoir au moins, au moins une dizaine de femmes parmi les centaines de clients!

Depuis le 19 novembre 1986, la loi oblige les tavernes à accepter les femmes, explique Carole Robitaille, secrétaire de la Régie des permis d'alcool du Québec. Durant les trois dernières années, une dizaine de plaintes ont été déposées contre certains établissements qui refusaient de s'y plier.

En reste-t-il d'autres? Peut-être. Mais parmi la dizaine d'établissements visités incongnito, partout, partout, *La Presse* a été ac-

cueilli sans problème, voire dans la plus grande courtoisie.

Chez les danseuses nues, la réponse fut plus mitigée.

« On accepte les femmes, mais seulement quand elles sont accompagnées », a expliqué l'une des préposées au vestiaire du club Super Sexe, rue Sainte-Catherine. Pourquoi?

— « On veut pas de lesbienne ni de filles qui cherchent leur chums! »

En revanche, dans un autre club, rue Sainte-Catherine toujours, mais plus à l'est, on était carrément prêt à laisser entrer une femme seule.

— Vous êtes sûr monsieur le portier?

— Ben, attend un instant, t'as-tu 18 ans?

Dans un monde assez éloigné, du côté des cercles d'hommes d'affaires les derniers vestiges de la ségrégation sont aussi en train de s'estomper.

Au club Saint-James, les femmes sont admises depuis au moins une quarantaine d'années, précise le porte-parole Jean Royer. La porte qui donnait accès au côté féminin du club a toutefois été condamnée il y a à peine six ans.

Gaston Gagnon, directeur-général du club Saint-Denis explique quant à lui que ce club a ouvert son membership à la gent féminine en 1984. Aujourd'hui, il compte même 12 femmes parmi les 800 membres! Et si les femmes qui y sont invitées reçoivent des menus sans prix, c'est parce qu'elles sont reçues. Les hommes reçus par un membre ont également droit à la délicatesse.

Au restaurant les Mignardises, rue Saint-Denis, on remet aussi un menu sans prix à l'invité, la femme de prime abord, à moins qu'elle ne spécifie à l'avance que c'est elle qui paie, a précisé le propriétaire, Mme Monet.

En revanche, aux Trois Tilleuls, qui a aussi des menus sans prix, on ne prend pas ce risque. « On remet des prix à tout le monde, à moins que le client ne spécifie », a expliqué la responsable des réservations, Micheline Mainville.

« Imaginez l'histoire si on tombait sur une super féministe! », a-t-elle fait remarquer.

Mais si les barrières de la ségrégation tombent, d'autres subsistent ou apparaissent.

Plusieurs bars gais refusent l'entrée aux femmes. « Les gars veulent se retrouver entre eux, il faut nous comprendre. On passe notre vie au milieu d'hétérosexuels, des fois on a envie d'être juste entre nous autres », a expliqué Denis Ouellet, gérant du Jungle, une discothèque gay qui accueille les femmes une fois par mois.

« C'est sûr que théoriquement on n'a pas le droit de refuser personne. C'est illégal. Si une fille insiste on ne peut rien faire, mais il faut nous comprendre. Si je commençais à laisser entrer des femmes, les gars ne viendraient plus », a-t-il ajouté.

Le propriétaire du bar KOX, qui pratique le même genre de sélection à l'entrée, a refusé de répondre à *La Presse*.

La plupart des bains publics — des bains saunas et des bains turcs — sont aussi réservés exclusivement aux hommes. Mais les femmes sont quand même acceptées dans certains endroits, comme les Bains Coloniaux, par exemple, qui leur réserve la journée du mardi.

Enfin, certains clubs philanthropiques, tels certaines loges de francs-maçons ou encore certains clubs Optimiste sont encore réservés exclusivement aux hommes. Même les scouts du Québec hésitent encore à afficher « Bienvenue aux dames ».

Aoura Bizzarri est toujours prête à défendre la place des immigrantes dans la société québécoise

LILY TASSO

« Si on préfère le spaghetti à la poutine, on ne met pas en danger la culture québécoise. Avec son aplomb imperturbable, Aoura Bizzarri continue de fonder et de dire les choses comme elles sont. Depuis que, finissant en 1981 au secondaire V, à l'âge de 34 ans, avec une fillette de quatre ans sur les bras, elle s'est lancée dans l'action pour améliorer la situation des femmes. Depuis aussi que le gouvernement du Québec, en l'honorant récemment de l'insigne de Chevalier de son Ordre national, vient de faire, comme elle l'interprète, « un petit clin d'oeil » aux femmes immigrantes. »

Ces femmes immigrantes qu'elle et une équipe d'autres militantes ont regroupées en 1985 dans un « Collectif » dont elle sera la coordonnatrice invétérée. Pour réclamer des droits car elle « ne peut pas endurer des injustices ». Pour bâtir en même temps des solidarités nouvelles entre la société



Mme Aoura Bizzarri.

d'accueil et les femmes de toutes les origines, de toutes les religions et de tous les milieux. Rapprochement ayant signifié pour Aoura Bizzarri dépassement du cadre étriqué et étouffant du ghetto, de l'appartenance exclusivement ethnique.

Quelque temps après son entrée, en 1982, au Centro Donne, le centre des femmes italiennes, elle s'aperçut très vite que le chemin de son petit village natal, sur une montagne près de Floren-

ce, au Québec français et multiculturel ne pouvait s'arrêter là. « Quand il y a un travail à faire, ça me plaît de le faire ». Ainsi explique-t-elle le travail qu'elle se choisit alors avec tous ses aînés et le risque de devenir « une parasite subventionnée »: celui de se compromettre en quelque sorte afin d'harmoniser dans une société élargie et autour d'une langue les différentes composantes du Québec d'aujourd'hui.

Et la voilà entrée cette fois avec toute l'énergie que lui dicte son idéal et une subvention de 20 000 \$ qu'elle obtient pour six mois du PEAI (Programme emploi aide aux immigrants) dans ce champ où ses sœurs se débattent sur plusieurs fronts: de l'apprentissage du français à l'élimination de la discrimination en milieu de travail, de la possibilité de se trouver un logement convenable à celle d'accéder aux services sociaux et de santé, de leur présence dans les médias à une place aux côtés de toutes les autres Québécoises pour un avenir commun.

De six mois en six mois ou de subvention en subvention, les luttes amorcées se poursuivent encore. Rassemblées aujourd'hui sous le thème de « l'équité raciale » qui coiffa le prochain colloque de mai et qui réunira les femmes de 30 organismes de Montréal et d'autres villes du Québec. Rassemblées, elles, après sept années d'efforts au sein du Collectif des femmes immigrantes du Québec.

Tricoteuse de son métier dès l'âge de 15 ans, Aoura Bizzarri n'aura pas traversé l'Atlantique pour enterrer sa fougue dans une manufacture inélectable. Avec son accent à couper au couteau, elle dévide son chapelet. La toute dernière variante de ses réclamations: « Les femmes immigrantes ne veulent pas être marginalisées une fois de plus et les boucs émissaires ni de la crise de dénatalité ni de la récession qui hante tous les esprits. »

Cette femme menue, n'ayant jamais froid aux yeux, n'a certainement pas fini de se faire entendre.

UN LONG CHEMIN... VERS LA VRAIE ÉGALITÉ

Les femmes collaboratrices n'ont à peu près rien gagné de la loi sur le patrimoine familial

MARIE-FRANCE LÉGER

La femme collaboratrice dans l'entreprise de son conjoint n'a pratiquement rien gagné de la loi sur le patrimoine familial. Micheline Charest, la présidente de l'Association canadienne des femmes collaboratrices, fait cette amère constatation. Elle explique: «La ministre Gagnon-Tremblay a rejeté notre proposition de bonification de la prestation compensatoire que nous avions présentée en commission parlementaire». Le verdict ne tarde pas à venir, cinglant: «La loi 146 est bonne pour les femmes de quarante ans et plus, discriminatoire pour mes filles, une démolition pour les femmes de mon âge».

L'Association des femmes collaboratrices considère que la prestation compensatoire dont elles peuvent bénéficier après un divorce n'est pas suffisante. Elle avait proposé une compensation équivalente à 50 p. cent de la valeur de l'entreprise, révisable à la hausse ou à la baisse. La loi 146 se contente de donner «les moyens juridiques» aux femmes collaboratrices de prouver leur situation mais il n'existe pas encore de présomption en leur faveur. «Avec une présomption de départ il est plus facile d'établir la part de collaboration de chacun», a indiqué la présidente.

L'Office des professions ne reconnaît pas l'existence de ces femmes. D'ailleurs, l'appellation de «collaboratrice» fait tiquer Mme Charest qui explique que celle de «partenaire en affaires» aurait été plus appropriée, mais qu'elle s'appliquait déjà aux fem-



PHOTO JEAN GOUPI, La Presse

La présidente de l'Association des femmes collaboratrices, Micheline Charest, mènera la bataille auprès de l'Office des Professions et du ministère de la Condition féminine pour obtenir la reconnaissance de statut des femmes qu'elle représente.

mes ayant un statut professionnel.

L'Association que Mme Charest préside représente 550 000 femmes au Canada (150 000 au Québec) et a reçu cette année 107 000 \$ de subvention du gouvernement fédéral.

Micheline Charest combat pour elle (elle est responsable de la gestion à la clinique dentaire de son mari) et pour les autres femmes: «Si moi je dois être indépendante, l'Association le sera aussi». Depuis 10 ans, en effet, ces femmes travaillent à l'acquisition d'un statut, c'est-à-dire au

projet d'une corporation qui s'auto-financera. C'est, selon elle, un bon moyen de se prémunir contre les fausses collaboratrices, dont se méfie le gouvernement fédéral quand il distribue les chèques d'assurance-chômage.

Son deuxième objectif: faire en sorte que les femmes collaboratrices deviennent co-proprétaires des entreprises. Encore aujourd'hui, bien des femmes n'entament pas ce type de démarches, soit par manque d'information ou tout simplement parce qu'elles ne soupçonnent pas qu'un jour elles pourraient se retrouver sur la paille.

Micheline Charest veut éviter que se répètent encore de mauvaises aventures comme celle qui est arrivée à sa mère. Cette dernière travaillait au bureau de son mari, médecin. Après sa mort, elle a été obligée de céder tous les dossiers des patients à la Corporation des médecins. «En étant co-proprétaire, la femme peut continuer à faire marcher la boutique, en engageant du personnel», poursuit-elle.

Pour se prémunir contre ce genre de situation, Micheline Charest a préféré signer une déclaration avec son conjoint, sur laquelle le partage des tâches est clairement établi. «Je l'ai ma preuve, mais il y a des femmes qui renoncent à se protéger parce qu'elles n'ont pas les moyens de payer les honoraires d'un avocat» a-t-elle déploré.

Micheline Charest a bien l'intention de continuer le combat. Mais la bonne volonté de la ministre de la Condition féminine, Violette Trepanier, suffira-t-elle à faire fléchir le gouvernement?, se demande-t-elle.

Les 50 heures du féminisme dans 50 jours

MARIE-CLAUDE LORTIE

Ça y est, le compte à rebours est commencé. Il ne reste plus que 50 jours avant le cinquantième anniversaire du droit de vote des Québécoises.

Plus que 50 jours aussi avant le début du forum «Les 50 heures du féminisme», un événement réservé aux femmes, dont on a officiellement lancé la programmation hier en conférence de presse.

Ce colloque, qui se veut une occasion de réjouissances collectives et de mise au point historique, se tiendra à l'UQAM du 27 au 29 avril et s'annonce colossal. Plus de 250 activités — discussions, spectacles, expositions, conférences — ont été planifiées. On y attend entre 5000 et 10000 participantes, issues pour la plupart de centaines de groupes de femmes de toutes les régions du Québec.

Le Collectif des femmes immigrantes a toutefois fait savoir, en décembre dernier, qu'il se retirait de l'événement pour protester contre le choix de Lise Payette comme présidente du comité d'honneur. Le collectif est en désaccord profond avec plusieurs des idées véhiculées par Mme Payette dans l'émission *Disparaitre* diffusée l'an dernier, un essai télévisé sur la natalité et l'immigration.

Une des principales organisatrices de l'événement, Danielle Fournier, a expliqué que ce retrait avait déclenché une sérieuse réflexion au sein du comité de coordination. Elles ne sont pas toutes d'accord avec les idées controversées de Mme Payette et espèrent maintenant que les questions soulevées par ce retrait seront largement abordées durant le colloque, a-t-elle précisé.

Donc, elles ouvrent maintenant plus que jamais les portes aux femmes des minorités culturelles, mais elles les tiennent résolument fermées pour les hommes. «C'est un choix qu'on a fait pour pouvoir se resserrer et réfléchir entre nous. On compte sur les femmes pour diffuser ensuite les idées», a expliqué Mme Fournier.

«Pourquoi on devrait s'excuser d'être juste entre femmes. Si c'était Michel il dirait 'qu'ils mangent de la merde'», a commenté vivement Simone Monet-Chartrand, femme du bouillant syndicaliste. Mme Monet-Chartrand est membre du comité d'honneur et se rappelle encore vivement du temps où les tavernes étaient uniquement réservées aux hommes «qui n'avaient pas besoin de s'excuser à personne».

Les hommes seront toutefois admis au grand spectacle. «Femmes en tête d'affiche», qui aura lieu le 28 avril à l'aréna Maurice-Richard.

Denise Filiatrault, qui en fait la mise en scène, a expliqué qu'il sera divisé en deux parties. La première sera une pièce de théâtre entrecoupée de chant et de films. La deuxième partie sera plutôt un spectacle de variétés.

Le budget du forum est d'environ 1 million\$. Les subventions fédérales ont déjà été accordées et ne seront pas touchées par les compressions draconiennes qui affligent le programme de promotion de la femme du Secrétariat d'état depuis le dernier budget Wilson, a précisé Johanne Chouinard, coordonnatrice.

Les billets d'entrée pour le forum sont disponibles aux comptoirs Ticketron. Ils coûtent 10\$ pour une journée et 20\$ pour tout l'événement.



PHOTO PIERRE CÔTÉ, La Presse

Nicole Lemelin, co-proprétaire du Whisky Café.

Le partage du patrimoine familial... avant la lettre

MARIE-CLAUDE LORTIE

Nicole Lemelin et Alexandre Wolosianski sont en joint venture depuis plus de quatre ans, en amour depuis plus de 12 ans. Tous deux sont propriétaires du nouveau Whisky Café, un bar de plus en plus célèbre pour sa pissette d'acier inox et leur couple fonctionne comme les meilleurs cocktails: moitié-moitié.

«Tout est séparé. On fait chacun nos impôts, personnels et corporatifs. On a chacun nos compagnies de gestion. On investit à part égale, on récolte les profits à part égale. Finalement, on fonctionne complètement dans l'esprit de la nouvelle loi 146 sur le partage du patrimoine familial, mais ça fait bien plus longtemps que la loi.

«Je sais bien que c'est une question de tempérament, mais je n'ai jamais senti le besoin de me prouver séparément, d'être seule sur le stage». Je peux très bien me prouver comme femme d'affaires à l'intérieur de mon couple», explique Nicole Lemelin, une petite blonde de 35 ans qui va avoir un bébé dans trois mois.

Un bébé quand on gère un tout nouveau bar? «Ben oui. Pendant six mois je vais allaiter, ensuite je reviendrai travailler pendant la journée. Le partnership va être un peu modifié. Pis? On va s'organiser», rétorque-t-elle, comme si tout allait de soi. D'ailleurs, ils vont commencer par un bébé, mais ça se pourrait bien qu'ils en aient un autre.

Nicole et Alexandre vivent ensemble depuis 12 ans. Ils se sont connus en travaillant ensemble dans un café et ont gravi en même temps les échelons de la restauration, de serveur à gérant, parallèlement. Le grand départ en affaires se fit en 1985, quand ils achetèrent une vieille taverne de la rue Saint-Laurent et en firent le Belmont, une discothèque. «On a acquis nos expertises en même temps. Quand est venu le temps d'ouvrir le Belmont on a investi la même somme. Vraiment, notre histoire c'est pas compliqué, c'est tout moitié-moitié», explique Mme Lemelin.

Avant de faire le grand saut, ils ont toutefois choisi de fonder chacun leur compagnie de gestion. «C'est notre avocat qui nous avait conseillé de faire ça. On trouvait que c'était une bonne idée. On pensait même pas en terme de séparation éventuelle. Ça allait de soi», explique Alexandre.

Ainsi, quand ils ont ouvert la discothèque ensemble, c'est en fait leurs deux compagnies qui ont entrepris une sorte de joint venture.

Après deux ans au Belmont, le couple a décidé de vendre et de se lancer dans l'immobilier. Il a gardé la même formule. Et quand fut le temps de rénover les quelques immeubles qu'ils venaient d'acheter, les «jobs de bras» furent distribués moitié-moitié. Et l'un de se lancer dans la plomberie et l'autre dans l'électricité...

Puis, après deux ans de ce régime, ils en ont eu assez et ont entrepris d'ouvrir le Whisky Café. Un vieux rêve. Une grosse affaire. Là encore, tout fut partagé: le stress des premiers mois, la joie de voir les affaires décoller.

Assise dans un coin de son bar, qui ressemble à une salle à manger, Nicole Lemelin prend quelques secondes pour trouver une anecdote, une situation où elle a dû expliquer qu'elle n'était pas la femme du patron, mais bien la patronne elle aussi.

«Je pense qu'il y a juste quelques vieux livreurs qui s'étonnent de me voir signer des chèques», dit-elle finalement.

«Mais au Belmont, tout le monde pensait que c'était juste toi la patronne!» rétorque Alexandre en riant.

Les femmes devraient fixer avec leur conjoint le cadre de leur association

MARIE-FRANCE LÉGER

Avant de descendre dans l'arène des affaires, les femmes devraient surveiller un peu mieux leurs arrières. C'est en gros le message que lance la secrétaire du Conseil du statut de la femme, Me Jocelyne Olivier, à celles qui foncent, insouciantes, dans le monde de l'entreprise.

Les femmes collaboratrices sont celles qui héritent le plus

souvent de gros problèmes quand, après des années d'efforts en commun aux côtés de leur mari, une rupture ou un décès viennent brusquement remettre en cause leur sécurité financière.

«C'est parce qu'elles ont du mal à prouver la valeur de leur travail, qu'il est extrêmement risqué d'attendre jusqu'à la fin d'une collaboration pour agir», explique l'avocate.

Me Olivier leur recommande de fixer avec leur conjoint, dans

une déclaration commune, le cadre de leur association. Cette déclaration peut se faire devant notaire ou avocat, ou sur une base privée, dans laquelle la femme précise qu'elle est soit co-proprétaire, associée, ou salariée dans l'entreprise.

«Par ce moyen on s'assure au départ d'un partage équitable. Il faut absolument amener le conjoint à négocier en cas de rupture», souligne-t-elle. Me Olivier convient que dans les cas de petites PME, il est parfois difficile

de payer un salaire lorsque le chiffre d'affaires est mince. «Mais il faut négocier», insiste-t-elle en répétant que c'est la seule façon pour ces femmes d'obtenir un statut clair.

Elle prend comme exemple que quand deux femmes s'associent, elles le font en sachant très bien ce qu'elles vont en retirer. Pour un couple c'est la même chose. «Il faut s'associer sur une base d'affaires et non sur une base émotive», conclut-elle.

Les fermières étaient beaucoup plus militantes que les citadines, dit une féministe chevronnée

BENOÎT CHAPDELAIN

«J'ai voté pour le Bloc populaire en 1944, dit Mme Cécile Gendron. Mon père était insulté parce que je votais contre Duplessis!»

Mme Cécile Gendron, née à Saint-Nazaire, près de Saint-Hyacinthe, est l'une des premières femmes à avoir exercé son droit de vote au Québec. Les Québécoises ont acquis le droit de vote en 1940. Mme Gendron avait alors 24 ans et le droit de vote était réservé aux personnes de 21 ans et plus.

«On était beaucoup plus militante dans les campagnes que dans les villes, estime-t-elle. Les femmes étaient très actives dans les Cercles des fermières. Ma mère avait discuté des allocations familiales au Cercle des fermières. Les femmes voulaient que les chèques soient fait en leur nom.»

Mme Gendron, qui fait partie des Soeurs du Bon-Conseil, voue une admiration particulière à Marie Gérin-Lajoie, «une féministe qui luttait beaucoup» et qui est devenue la première bachelière du Québec.

Plusieurs membres de communautés religieuses assistaient hier à la conférence présentée par le Centre de services sociaux du Montréal métropolitain (CSSMM) en l'honneur de la Journée de la femme.

Les 200 femmes présentes — et un ou deux hommes — ont écouté attentivement le discours d'une agente de la Commission canadienne des droits de la personne, Mme Anne-Marie Gingras, venue retracer l'histoire de la lutte féministe au Québec.

«Le clergé faisait campagne contre le vote féminin, a-t-elle rappelé, et un député a déjà présenté un projet de loi contre le travail des femmes.»

Citant les boutades proférées aux Communes par John Crosbie et au Palais de justice par le juge Dionne, Mme Gingras a signalé qu'il restait encore beaucoup de chemin à parcourir vers l'égalité des sexes.

Elle a dit qu'il fallait réhabiliter l'étiquette «féministe» qui a été associée à «moche, hystérique et aigrie» à partir de stéréotypes bêtes et mysogines.



Mme Gingras a aussi interrogé les employées du CSSMM sur le fait que les trois quarts du personnel sont de sexe féminin alors que la majorité des postes cadres sont occupés par des hommes.

«Les femmes ont d'autres responsabilités, a fait valoir une intervenante, elles doivent aussi s'occuper de leurs enfants.»

«Il faut que les réunions soient mieux planifiées pour les femmes, a précisé une autre, pas jusqu'à onze heures le soir mais de cinq à sept.»

«Si vous êtes trop émotives vous allez perdre tout votre crédit!», a averti une ancienne attachée politique du Parti québécois. «Ce qui est différent dans le militantisme entre les hommes et les femmes, a noté Mme Gingras, c'est qu'elles sont plus gênées de prendre la parole, d'aller au micro, de s'exprimer. Cela a un impact direct sur les postes qu'elles occupent.»

Soeur Cécile Gendron (photo du haut): «J'ai voté pour le Bloc populaire en 1944. Mon père était insulté!»

Anne-Marie Gingras, politologue et agente de la Commission canadienne des droits de la personne. «Il faut réhabiliter le terme féministe.»

PHOTOS JEAN-YVES LÉTOURNEAU, La Presse

Encore plus samedi dans La Presse

■ Pourquoi une secrétaire de direction gagne-t-elle moins qu'un peintre ou un chauffeur de camion? A lire dans le dossier de Miville Tremblay sur l'équité salariale, dans le cahier Économie de samedi prochain.

A lire aussi dans nos trois cahiers culturels de samedi, un dossier sur la présence et le rôle des femmes à la télévision, au cinéma, dans la chanson et au théâtre.

La ferme Baptiste Jamme devient un centre commercial

Des promoteurs torontois ont entrepris, avec l'accord de Québec, de transformer le manoir historique et ses lieux

JEAN-PIERRE BONHOMME

■ Le complexe du manoir historique Baptiste Jamme, construit à la fin du Régime français et situé boulevard Saint-Charles, à Kirkland, sera transformé, avec l'accord du Ministère des Affaires culturelles, en centre commercial par des promoteurs de Toronto.

Cette intéressante demeure et ses dépendances de fière allure, est l'une des rares maisons de ferme de l'ancien régime qui restent sur l'île de Montréal. Elle a été classée le 5 août 1976 par le Ministère et se trouve répertoriée dans l'ouvrage du journaliste Guy Pinard, *Montréal, son histoire, son architecture*.

Hier les ouvriers s'affairaient à vider le manoir lui-même de tout son contenu; ils n'y laissaient que les murs extérieurs et les poutres du plafond. Ils enlevaient également certaines des annexes et dépendances pour dégager ce terrain d'environ cinq acres.

Le porte-parole du Ministère des Affaires culturelles a indiqué, hier, que les promoteurs avaient eu la permission de réaffecter la demeure principale de la ferme. Mais il n'a pu dire avec clarté si le ministère a autorisé les propriétaires du complexe à protéger ou non les dépendances, dont les écuries et les caveaux qui se trouvent dans l'aire de protection. Il a demandé du temps pour vérifier son dossier. L'aire de protection s'étend dans un rayon de 500 mètres autour de la demeure classée. Le propriétaire est la compagnie

Dinnerex, de Toronto. Cette entreprise a fait l'acquisition de cette ferme de la famille Patricia Yuile qui a bien préservé les lieux.

Le principal porte-parole des promoteurs, M. Gabriel Tsampalieros, a dit que son entreprise entreprend actuellement, sur ces lieux la construction d'un centre commercial d'un nouveau type dont la valeur approximative est de 6 millions \$ et dont la conception est due à l'architecte montrealais Gunnar Skjaevestad.

Il a expliqué que ce centre commercial, nommé Centre Carrefour Kirkland, aura une allure «villageoise», (ses adjoints parlent d'un «old style village configuration»), composé de cinq bâtiments. La manoir de ferme classée, sera quant à lui transformé en «restaurant familial» et les autres bâtiments logeront divers commerces.

Il n'a pas été possible de savoir si les dépendances, dont les écuries, la crèmerie, le four à pain et le caveau à légumes résisteront à cette transformation. Il est évident, en tout cas, que le manoir n'aura plus son environnement de ferme et qu'il ne tranchera pas trop sur le boulevard Saint-Charles devenu une caricature du «strip» de banlieue à l'américaine.

La maison Jamme est un petit manoir. Elle a été construite juste à la veille de la chute de Montréal, en 1760. Elle est en pierre des champs noyée dans le mortier. Elle a des murs de deux pieds d'épaisseur.



La maison Jamme, un petit manoir de ferme, classé par le gouvernement, est en train d'être transformée en «restaurant familial» par des promoteurs torontois. Elle fera partie d'un centre commercial «d'allure villageoise» qui comprendra quatre nouveaux bâtiments conçus à l'ancienne.

PHOTO JEAN-YVES LETOURNEAU, PHOTO La Presse

Bouclez la ceinture d'une Excel... sans vous serrer la ceinture



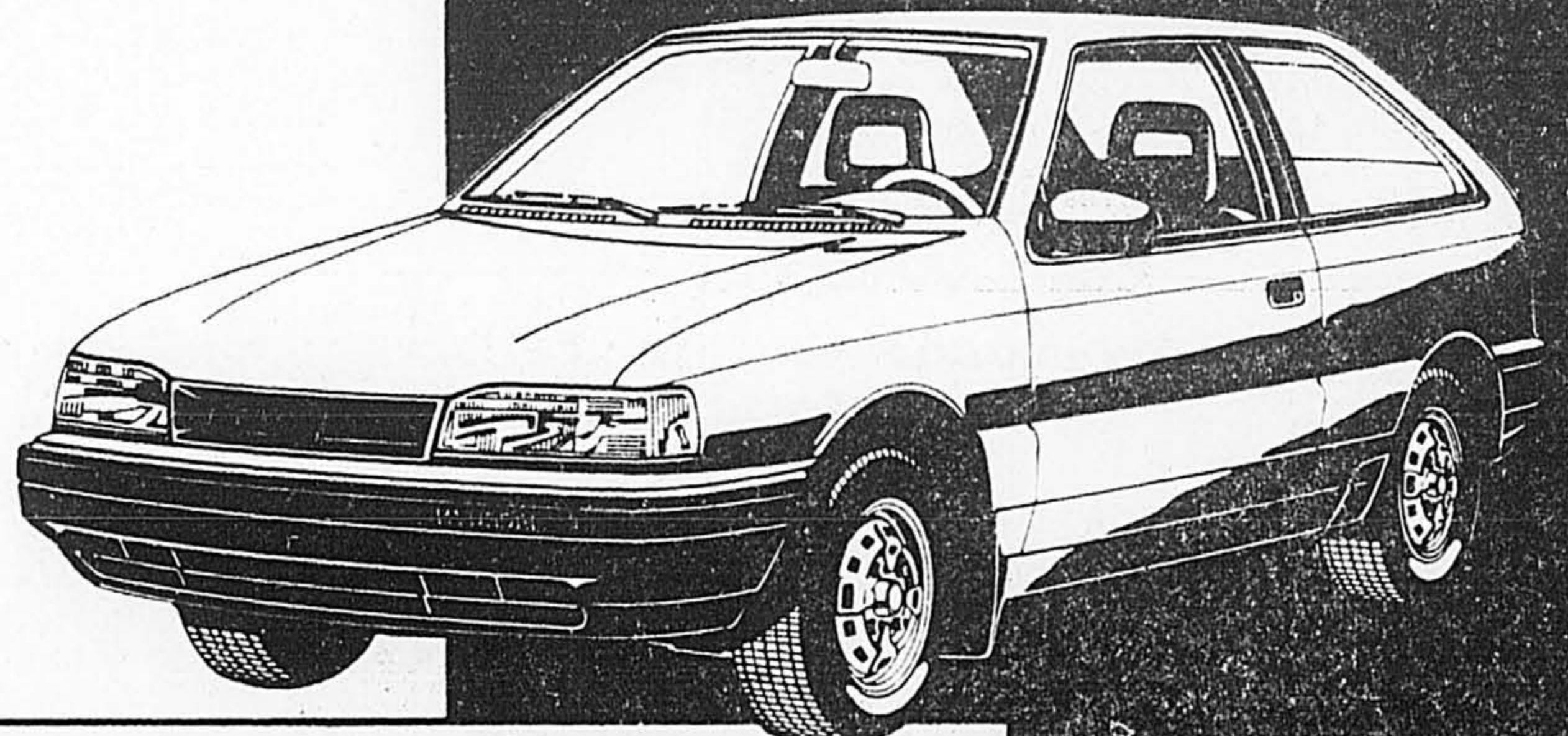
HONDA CIVIC
modèle ED 033L
9 295\$



TOYOTA TERCEL
modèle S
8 798\$



MAZDA 323
modèle 33RJ
9 650\$



À SEULEMENT

8 195 \$ *
modèle de base

La EXCEL de base offre également plus de caractéristiques standard que tout autre voiture de sa catégorie.

**** PROFITEZ DE NOTRE TAUX DE FINANCEMENT EXCEPTIONNEL**

Modèle de base

*Transport, taxe et préparation en sus

**Un acompte peut être exigé

Voyez votre concessionnaire participant

À notre époque, c'est faire preuve d'intelligence de ne pas se serrer la ceinture pour une automobile. Si vous partagez ces valeurs essentielles, entrez dans l'ère de la sagesse en faisant l'acquisition d'une Excel 90.

VOS PARTENAIRES

HYUNDAI

On n'a pas fini de vous étonner

GARANTIE DE

5 ans

/ 100 000 Km

sur les composants principaux

ADRESSES DES CONCESSIONNAIRES HYUNDAI

OUEST

Automobiles Ulsan Ltée
1625, boul. Hymus
Dorval 683-5702

Jaykai Hyundai
133, 1ère avenue
Île Perrot 453-6363

Hyundai Pony Centreville
2077, rue Ste-Catherine
Montréal 931-8243

Safari Automobiles Inc.
300, rue Lalleur
LaSalle 364-3124

Saint-Laurent Hyundai
2955, Côte de Liesse
Saint-Laurent 748-8430

Automobile Le Voyageur
125, rue Principale
Lachute 562-7935

SUD

Automobiles Corée
Langueuil Ltée
1680, boul. Marie-Victorin
Langueuil 670-2080

Moteurs Châteauguay
83, St-Jean-Baptiste
Châteauguay 692-9630

Seray Auto Inc.
730, boul. Périgny
Chambly 443-8557

Hyundai Rive-Sud
34, boul. Taschereau
LaPrairie 444-4244

Les Automobiles Clagor Inc.
359, rue Laberge
St-Jean-sur-Richelieu 348-6817

NGRD

Desmeules Hyundai
1237, boul. des Laurentides
Laval 668-6393

Chomedey Hyundai
2480, boul. Curé Labelle
Chomedey 682-6000

Auto Hyundai St-Eustache
356, boul. Sauvé
St-Eustache 491-1292

Hyundai Auto St-Jérôme
1180, boul. des Laurentides
Saint-Antoine 432-4252

EST

Coiteux Hyundai
5187, avenue Papineau
Montréal 521-3201

Pointe-aux-Trembles Pony
12150, rue Sherbrooke est
Montréal 645-2233

Hyundai Rive Nord
1990, chemin Gascon
St-Louis-de-Terrebonne
471-7669

Pie IX Pony
9390, boul. Pie IX
Montréal 329-0909

Hyundai Repentigny
845, rue Notre-Dame
Repentigny 582-3182

Hyundai de Lanoudière
1165, de Lanoudière
Joliette 759-7669

HYUNDAI

Nous vendons des voitures bien pensées.

F
A
I
S
-
M
O
D
I
L
A
M

ENTRE EATON ET LA BAIE.

Une bombe artisanale saute... un peu trop tôt

MARCEL LAROCHE

Des individus ont dû avoir la frousse de leur vie, en début d'après-midi d'hier, lorsque la bombe de fabrication artisanale qu'ils s'approprièrent à déposer sous une automobile en stationnement a fait explosion avant le temps prévu.

C'est du moins l'hypothèse actuellement envisagée par les enquêteurs de la CUM chargés d'élucider les circonstances entourant cette déflagration survenue vers 14 heures, à l'intersection des rues Sainte-Catherine et Poupart, dans l'est de la métropole.

Une automobile de marque Oldsmobile Cutlass 1981 de couleur blanche a été la cible de cet attentat qui, du même coup, visait aussi son propriétaire, un individu de 27 ans domicilié dans l'est de Montréal.

Cet automobiliste avait stationné son véhicule sur la rue Poupart, tout près de Sainte-Catherine, pour se rendre dans un restaurant du secteur quand il a entendu le bruit d'une explosion.

En sortant à l'extérieur, il a constaté qu'un engin explosif venait de sauter à quelques pouces seulement de la portière avant

gauche de sa voiture, faisant voler en éclats une vitre en plus de causer d'importants dommages sous le véhicule.

Les premiers policiers du district 52 de la CUM accourus sur les lieux de cette déflagration ont effectivement constaté que d'autres automobiles en stationnement ainsi que quelques immeubles avoisinants avaient aussi été endommagés par des débris provenant de l'explosion.

Des experts de la section technique de la police de la CUM appelés en renfort ont établi que l'engin de fabrication artisanale a fait explosion avant d'atteindre sa cible.

Des débris de l'engin explosif composé de deux obus ont d'ailleurs été retrouvés dans la rue, tout près de la voiture qui a lourdement été endommagée.

Parmi ces débris, les policiers ont même retrouvé une garniture de roue provenant d'un autre véhicule.

Moins de dix minutes après l'explosion de cette bombe, les policiers ont découvert, abandonnée à l'intersection des rues Logan et d'Iberville, une camionnette Chevrolet GMC Sierra avec une garniture de roue manquante.

La fraîcheur... prête à porter!



LA LAINE FRAICHEUR
PURE LAINE VIERGE

La laine, si chaude, si douce en hiver, se fait maintenant légère pour les mois plus cléments de l'année.

Les minuscules fibres de laine légère absorbent l'humidité du corps et la laissent s'évaporer en douceur dans l'air. La laine "respire" et vous procure, comme aucun autre tissu, une douce sensation de fraîcheur.

Rafraîchissez votre garde-robe. La LAINE FRAICHEUR, une nouvelle forme de confort.

HELEN PRESTON

Tailleur sans col qui ose les gros boutons et les chaînettes. Signé Biarritz. Rouge, marine ou noir. 360 \$

HELEN PRESTON, 1243, boulevard Laird, Ville Mont-Royal

MAGASINEZ ET COMPAREZ

C'EST GARANTI: LES MEILLEURS PRIX EN VILLE

sur ces ensembles Sealy Posturepedic «Monaco» ou nous vous rembourserons avec plaisir le double de la différence.

Ensemble simple **349\$**

Ensemble double **449\$** Ensemble «Queen» **499\$**

Meubles Pascal

Pascal Ouest
Centre d'achats Le Bazar
3600, ch. Côte-Vertu Ouest
336-7170

Pascal Est
à l'ouest des Galeries d'Anjou
6809, rue Jean-Talon Est
254-4971



Fabriqué au Canada par des Canadiens

PERSONNE NE BAT VOTRE CONCESSIONNAIRE JEEP ET EAGLE

Eagle Summit 1990

1 000\$ de remise garantie* ou offre de crédit spécial du fabricant**



• Performance sportive • 4 portes et 5 places • Technologie japonaise éprouvée • Moteur 4 cylindres de 1,6 L à 16 soupapes et double arbre à cames en tête en option • Crédit spécial** offert à la place de la remise garantie • C'est tout ce que vous avez besoin de savoir en japonais.

Eagle Vista 1990

500\$ de remise



• Technologie japonaise éprouvée • Excellente consommation d'essence • Choix de modèles 2 portes et 4 portes • Bel aménagement intérieur avec caractéristiques standard • 1 000\$ de remise* ou offre de crédit spécial du fabricant** sur les Vista 89, 3 portes et 4 portes • C'est tout ce que vous avez besoin de savoir en japonais.

Eagle Premier 1990

1 000\$ de remise ou offre de crédit spécial du fabricant**



• Le plus grand espace intérieur de sa catégorie • Performance et lignes européennes • Moteur V6 de 3 L et transmission automatique 4 vitesses en équipement standard • Garantie 7/15* • 2 000\$ de remise* ou offre de crédit spécial du fabricant** sur les modèles 89

*LA REMISE GARANTIE: Cette offre vous garantit que si la remise sur ce véhicule (90 augmentée pendant l'année de fabrication 1990, Chrysler Canada vous envoie un chèque couvrant la différence. L'offre se termine le 30 septembre 90. La remise garantie n'est pas offerte aux clients qui choisissent le crédit spécial. **Les acheteurs au détail admissibles qui choisissent l'offre de crédit spécial du fabricant n'ont pas droit aux remises du fabricant. Ces offres s'appliquent aux véhicules livrés à long terme et aux achats au détail de véhicules admissibles seulement. Ces offres annulent et remplacent tous les autres programmes annoncés précédemment. Ce programme est offert pour les véhicules achetés et dont l'acheteur a pris livraison à partir du stock du concessionnaire entre le 1er février 1990 et la date où Chrysler mettra fin au programme. L'acheteur doit payer les frais de transport, d'immatriculation, les taxes et les autres frais tels que l'assurance et le financement. Voir un concessionnaire participant pour les détails. Les remises du fabricant peuvent être appliquées au prix d'achat des véhicules.

3/60

Garantie 3/60 pare-chocs à pare-chocs. Voir votre concessionnaire pour les détails.



PERSONNE.



Garantie 7/15. Voir votre concessionnaire pour les détails.

7/15

MONTREAL
Automobiles Montréal
Dauphine Ltée
Montréal 331-6130
Concordia Auto Ltée
Montréal 273-2373
Lareau Automobiles Inc.
Montréal 937-9551
Le Cartier Jeep/Eagle Inc.
Montréal 323-4330

Micor Auto Inc.
Montréal 645-1611
La Salle Jeep/Eagle
La Salle 595-5995

À Ma Bale Automobiles Inc.
Pierrefonds 684-4400

Garage Spécial Service
Pointe-Claire 694-4841

RIVE-SUD
Rendez-Vous Auto Ltée
Brossard 466-2065



Automobiles de
St-Lambert Inc.
Greenfield Park 676-7901

Auto Montréal-Sud Inc.
Longueuil 670-8410

André Fortin Auto Inc.
Chambly 447-1234

Automobiles Segal Inc.
St-Bruno 653-3333

Automobiles Léo Gendron Inc.
Valleyfield 371-0711

Sauvé Plymouth
Chrysler Inc.
Mercier 698-2792

Lestage Jeep/Eagle Ltée
St-Rémi 454-7591

RIVE-NORD
Auto Voisin Inc.
Laval 668-9222

Garage H. Fortin Ltée
Ste-Rose 625-2491

Performance Jeep/Eagle Inc.
Laval 687-3123

Finis les tracas. Achetez une Sentra.

La Sentra de Nissan remporte le grand prix de la fiabilité

PAR M. LEDUC
Collaboration spéciale
OTTAWA

Les automobilistes canadiens ont choisi: c'est la Sentra de Nissan qui a remporté le premier prix pour sa fiabilité et son taux de satisfaction. Les 3.1 millions de membres de l'Association canadienne des

automobilistes ont remis le prix 1990 à Nissan, pour sa populaire Sentra, modèles 1987 à 1989. Le trophée de la CAA, en bronze massif de forme pyramidale est devenu le symbole de réussite le plus convoité des constructeurs automobiles au Canada principalement parce qu'il prend en considération le taux général de satisfaction des propriétaires.

Dans
mini
annu
Soc
Riv
sie
per
Est
cav
sur
tr

Un remboursement de 1000 \$ ou un financement de 8,9%*

En ce moment, la voiture la plus fiable au Canada vous est offerte avec bien des tracés en moins. 1000 \$ pour être exact! 1000 \$ de remboursement à l'achat d'une nouvelle Sentra de Nissan. Ou si vous préférez, vous pouvez profiter d'un taux génial de financement: 8,9%* sur le montant total de votre achat!

Voilà toute une offre... pour toute une voiture! Car la Sentra vient de se classer "première" au

grand sondage annuel 1990 de l'Association canadienne des automobilistes (CAA) sur la durabilité des véhicules.

Les résultats du sondage sont plus qu'éloquents: 92% des propriétaires de Sentra déclarent être très satisfaits. Et ces mêmes 92% affirment qu'ils rachèteraient la même voiture si l'occasion se représentait.

Ajoutez à cela notre superbe offre de remboursement ou de financement et la Sentra

devient un choix... évident!

Alors pourquoi attendre? C'est le temps où jamais de posséder votre Sentra et de vous débarasser de tous vos tracés.



génial...et humain

* Ces offres ne se combinent pas et ne peuvent être jumelées à aucune autre offre. Les taux de financement sont offerts sur approbation de crédit: 8,9% pour 24 mois, 9,9% pour 36 mois, 10,9% pour 48 mois et 11,9% pour 60 mois. Les offres de remboursement ou de financement impliquent la participation du concessionnaire et s'appliquent aux voitures en stock. Par exemple, pour un financement de 15 000 \$ durant une période de 24 mois à un taux de 8,9% (taux de pourcentage annuel), les paiements mensuels sont de 593,91 \$ chacun. Le coût de l'emprunt est de 1 239,33 \$. Ces offres sont pour une période limitée seulement. Voyez votre concessionnaire participant pour tous les détails.

L'Association des concessionnaires Nissan du Québec

RCM: début précoce des hostilités

AGNÈS GRUDA

■ À neuf mois des prochaines élections municipales, trois conseillers du Rassemblement des citoyens de Montréal ont déjà eu la mauvaise surprise d'apprendre qu'ils ne seront pas seuls à briguer l'investiture de leur parti.

Des candidats intéressés à faire leur entrée à l'hôtel de ville ont commencé à faire connaître leurs intentions dès les mois janvier, prenant de court les organisateurs du RCM qui ne s'attendaient pas à un tel empressement.

Ce début précoce des hostilités électorales ne va pas sans provoquer quelques inquiétudes, qui se sont manifestées lors d'un conseil général du parti, hier soir.

Ainsi, un militant du district de Rivière-des-Prairies est venu s'enquérir du nombre de «fiches» d'adhésion distribuées, semble-t-il intensivement, par un certain Georges Roman, qui entend faire la lutte au conseiller sortant Gilles Berthiaume.

Deux autres conseillers, Joseph Biello (Villeray) et Nicole Boudreau (Tétraulville), devront eux aussi livrer une première bataille à l'investiture avant de s'embarquer, le cas échéant, dans le bateau électoral.

Le RCM ne s'attendait pas à ce que les candidats potentiels se manifestent aussi tôt, a admis hier un responsable du RCM, M. Jacques Aubry. Mais, a-t-il dit, «les gens devront s'y faire, ce sont les règles de la démocratie.»

La conseillère de Tétraulville, Mme Nicole Milhomme, dont l'investiture n'est pas contestée — du moins pas pour le moment —, a déploré que les conseillers soient mis au courant de la présence d'un adversaire par des rumeurs, au lieu d'en être informés par leur parti.

Mme Milhomme a jeté une autre note discordante dans une assemblée au cours de laquelle le RCM a adopté sa stratégie électorale: «On est en pleine année électorale, et je n'ai même pas de budget pour faire paver mes rues...»

Selon le calendrier adopté hier, le RCM tiendra ses assemblées de «restructuration de districts», rendues nécessaires par la réforme de la carte électorale, dans le courant du mois de mars. Suivra une campagne de financement — objectif: 225 000 \$ — qui sera tenue entre les 1er et le 22 avril.

Maharishi offre à chaque gouvernement

L'ALLIANCE AVEC LE GOUVERNEMENT DE LA NATURE par sa Science et sa Technologie Védiques POUR CRÉER LE PARADIS SUR TERRE

Amener chaque domaine de la vie à la perfection par l'application
de la technologie du champ unifié de la loi naturelle



Maharishi Mahesh Yogi

« Cette offre est une occasion unique et sans précédent qui s'adresse à chaque chef d'Etat. J'invite les dirigeants du monde entier à examiner cette offre d'alliance avec la loi naturelle à la lumière des découvertes les plus récentes de la physique moderne, en particulier la découverte du champ unifié de la loi naturelle. Quiconque ayant un minimum d'intelligence peut très facilement comprendre que rien n'est impossible à celui qui a accès au champ unifié de toutes les lois de la nature. Grâce à ma Science et à ma Technologie Védiques (la science et la technologie du champ unifié), tout chef d'Etat peut contacter aisément le champ unifié et mettre l'administration de son gouvernement en parfait accord avec l'administration du gouvernement de la nature. » Maharishi

Un vent de liberté

Le monde traverse actuellement une période de transformation où les ennemis deviennent des amis. Un vent d'espoir et de liberté souffle dans de nombreux pays et suscite partout plus de joie.

Cette transformation de la peur et de la souffrance en un sentiment de bonheur et de paix provient de l'accroissement de la cohérence de la conscience collective mondiale. Ce phénomène, appelé "Effet Maharishi", est généré par les millions de personnes pratiquant les programmes de Science et de Technologie Védiques de Maharishi (le programme de Méditation Transcendantale et de MT-Sidhi).

« Le monde est ma famille »

La principale préoccupation des chefs d'Etat a toujours été de protéger les frontières de leur pays. Actuellement ce patriotisme national évolue et se transforme en un patriotisme mondial. Partout, les gens commencent à réaliser: «le monde est ma famille».

Le champ unifié de la loi naturelle

L'éveil du champ unifié de la loi naturelle dans la conscience mondiale est à l'origine de cet accroissement de la positivité.

Les théories du champ quantique ont permis à la science moderne de comprendre que les lois responsables de toute activité dans la création émergent d'un champ unifié fondamental et unique. A partir de ce champ unifié, la nature dirige tout l'univers d'une façon parfaitement ordonnée et toujours évolutive.

Aujourd'hui, tout gouvernement peut facilement avoir accès au champ unifié. Il peut s'allier au gouvernement de la nature en créant un groupe de cohérence composé d'experts en Science et en Technologie Védiques de Maharishi faisant partie intégrante de son administration.

Gérer la totalité de la conscience nationale

Tout gouvernement se doit d'intégrer les innombrables tendances de la société. Le seul moyen de satisfaire tous les citoyens est de générer une influence de cohérence dans la conscience collective du pays car la conscience collective est la force fondamentale à l'origine de toutes les actions d'un gouvernement. Pour gouverner avec succès, il est donc indispensable de rendre la conscience nationale cohérente.

La pratique en groupe du programme de Méditation Transcendantale et de MT-Sidhi de Maharishi anime le champ unifié et augmente automatiquement la cohérence de la conscience collective. Une conscience nationale pleinement intégrée et cohérente bénéficie de l'alliance avec le champ unifié. Cette alliance soutient totalement le pouvoir évolutif et nourricier de la loi naturelle et satisfait ainsi les désirs de chacun.

La vie en accord avec la loi naturelle

Toutes les tendances négatives de la société proviennent de la violation des lois de la nature. Quand les gens enfreignent la loi naturelle, ils créent stress, maladies et souffrances pour eux-mêmes et pour les autres.

La criminalité, les conflits, le terrorisme, les catastrophes naturelles sont le résultat de l'accumulation continue de stress dans la conscience collective. Grâce aux programmes de Science et de Technologie Védiques de Maharishi, les gouvernements peuvent maintenant apprendre à leurs citoyens à penser et à agir spontanément à partir du niveau du champ unifié et ainsi éliminer toute négativité aux niveaux individuel et social.

Des bienfaits vérifiés scientifiquement

L'efficacité de l'approche de Maharishi fondée sur le champ unifié a été démontrée par plus de 430 recherches scientifiques menées dans plus de 160 instituts de recherche de 27 pays.

Ces recherches ont montré que la racine carrée de un pour cent d'une population pratiquant ensemble et en un même lieu le programme de Méditation Transcendantale et de MT-Sidhi de Maharishi suffit

pour amener une diminution spectaculaire des tendances négatives tels que les conflits, la criminalité et les maladies ainsi qu'un renforcement des valeurs positives et évolutives à tous les niveaux de la société.

Ces recherches ont aussi montré que l'Ayur-Véd Maharishi (la science de la santé parfaite) offre la possibilité de créer une société exempte de maladies dans chaque pays. Actuellement les programmes de l'Ayur-Véd Maharishi et la Méditation Transcendantale sont introduits dans plusieurs pays dont l'URSS, la Hongrie et la Pologne.

Créer le Paradis sur Terre

Avec cette connaissance vérifiée scientifiquement aucun individu et aucune nation ne devraient continuer à vivre dans les problèmes et la souffrance. Tout gouvernement peut maintenant rendre parfait chaque secteur de la vie nationale grâce au Plan directeur de Maharishi pour créer le Paradis sur Terre. Ce plan utilise la Science et la Technologie Védiques de Maharishi afin d'appliquer le champ unifié de la loi naturelle à tous les domaines de la vie, intérieur et extérieur (voir encadré ci-contre).

Loi naturelle et loi nationale

Les nations ont toujours été administrées par des lois humaines mais nous disposons maintenant de la technologie qui permet d'utiliser le savoir-faire de la nature pour administrer la société. Tout gouvernement sera parfait quand la société sera gouvernée simultanément par la loi nationale et la loi naturelle.

La technologie requise pour rendre un gouvernement parfait (une administration fondée sur le champ unifié), consiste à établir un groupe générateur de cohérence dans le pays. Ce groupe animera le champ unifié dans la conscience nationale et permettra ainsi au gouvernement d'agir avec la même perfection silencieuse dont fait preuve le gouvernement de la nature en dirigeant tout l'univers.

Avec les programmes de Maharishi pour créer le Paradis sur Terre, les gouvernements peuvent maintenant procurer paix, prospérité et progrès à leur nation ainsi que la qualité suprême de la vie: le Paradis sur Terre pour toute la famille des nations.

Les gouvernements sont invités à contacter:
Maharishi World Capital
of the Age of Enlightenment
Maharishi Nagar,
201 304, UP, Inde

PLAN DIRECTEUR DE MAHARISHI POUR CRÉER LE PARADIS SUR TERRE Reconstruction du monde entier

INTÉRIEUR

GLORIFICATION DE LA VIE INTÉRIEURE

- Développement des états supérieurs de conscience.
- Épanouissement des qualités humaines les plus nobles et de la félicité.
- Soutien de la nature provenant de l'intérieur de soi et procurant bonheur, paix et progrès par

LA MÉDITATION TRANSCENDANTE ET LE PROGRAMME DE MT-SIDHI DE MAHARISHI les aspects pratiques de LA SCIENCE VÉDIQUE DE MAHARISHI

qui développent les sept états de conscience chez l'individu et en font un être parfait capable d'utiliser la loi naturelle et d'accomplir tout ce qu'il désire.

Ces sept états de conscience sont:

- la veille (*Jagrat chetna*);
- le rêve (*Svapna chetna*);
- le sommeil (*Sushupti chetna*);
- la conscience transcendantale (*Turya chetna*);
- la conscience cosmique (*Turyait chetna*);
- la conscience divine (*Bhagavat chetna*);
- la conscience d'unité (*Brahmi chetna*) qui est l'éveil de la nature même de la conscience à sa propre réalité autoréférente, la réalité unifiée de l'univers diversifié. Dans cet état la vie individuelle devient un domaine de toutes possibilités pleinement vivifié, où le pouvoir d'organisation infini du champ unifié de la loi naturelle soutient spontanément la vie individuelle.

EXTÉRIEUR

GLORIFICATION DE LA VIE EXTÉRIEURE

- Construction de villages idéaux, de villes et de cités idéales selon le Sthapatya Véd Maharishi, la science de l'architecture en accord avec la loi naturelle, afin de créer un environnement à la fois beau et sain, exempt de pollution, de bruit et de stress où chacun pourra dire: «je vis au paradis».
- Création d'une "révolution verte" à l'échelle mondiale par l'exploitation de toutes les terres agricoles inexploitées dans le monde, selon les principes scientifiques de l'Agriculture Védique Maharishi, afin de produire des aliments sains, cultivés naturellement, assurant ainsi l'autosuffisance alimentaire de chaque pays.
- Élimination de la pauvreté dans le monde et réalisation de l'indépendance économique de chaque pays, grâce aux programmes de Maharishi pour développer l'agriculture, la sylviculture, l'exploitation minière et l'industrie.
- Développement rural et renouveau urbain à l'échelle mondiale pour apporter de meilleures conditions de vie assurant une coexistence intégrée des riches et des pauvres dans le monde entier.
- Établissement d'un équilibre économique dans la famille des nations par le "Maharishi Global Trading".
- Mise en place d'une éducation idéale par la Science Védique de Maharishi pour offrir à chacun le fruit de toute connaissance: une vie exempte d'erreurs et de souffrances.
- Réalisation de la santé parfaite individuelle et nationale grâce à l'Ayur-Véd Maharishi, un système de santé orienté vers la prévention.
- Établir la cohérence, l'harmonie et l'équilibre dans la nature pour chacun et chaque nation par le Gandharv Véd Maharishi.
- Mise en place d'une défense nationale invincible grâce au Dhanur Véd Maharishi, système de défense qui prévient la naissance d'un ennemi.
- Créer un gouvernement parfait dans chaque pays, réplique du gouvernement de la nature qui dirige tout, silencieusement, à partir du niveau unifié de toutes les lois de la nature. Cette base commune de toute la création est la force motrice primordiale et invisible de la vie. Elle est éternelle, pleinement éveillée en elle-même et disponible à chacun au niveau de sa propre conscience autoréférente, la conscience transcendantale.
- Émergence d'un pouvoir suprême et nourricier dans le monde qui soutient sans restriction le pouvoir d'évolution de la nature et élimine ainsi toutes les tendances négatives et destructrices dans le monde. En conséquence, chaque nation pourra dire qu'elle possède toutes les autres nations par le pouvoir de l'amitié, et tous les pays s'enrichiront mutuellement: chacun et chaque pays dans le monde jouira du Paradis sur Terre.

Résumé d'un ouvrage de 1500 pages intitulé: Le Plan directeur de Maharishi pour créer le Paradis sur Terre

ATLANTIQUE *et* MARCHÉ DE L'ÉLECTRONIQUE

LA GRANDE FUSION

Ensemble
on est
#1

LES DEUX GRANDS S'UNISSENT!

LES PLUS BAS PRIX GARANTIS!

Nous garantissons le plus bas prix au moment de votre achat. Si vous voyez le même produit annoncé à un prix plus bas dans les 30 jours suivant votre achat, apportez-nous l'annonce et nous vous donnerons la différence + 30% de cette différence.

MAINTENANT PLUS DE 200 MAGASINS!

On est les #1 de l'électronique au Canada.

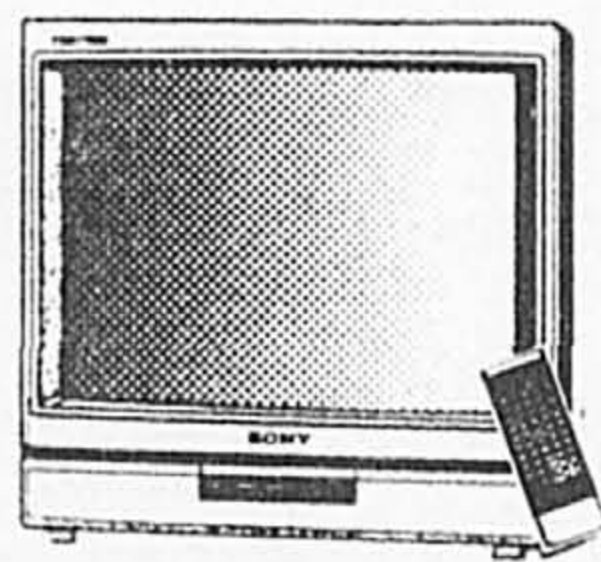
TOUTES LES GRANDES MARQUES!

Le plus grand choix de marques renommées.

CRÉDIT INSTANTANÉ JUSQU'À 2500\$.

Sur approbation de crédit. Achat minimum de 200\$ requis. Demandez tous les détails.

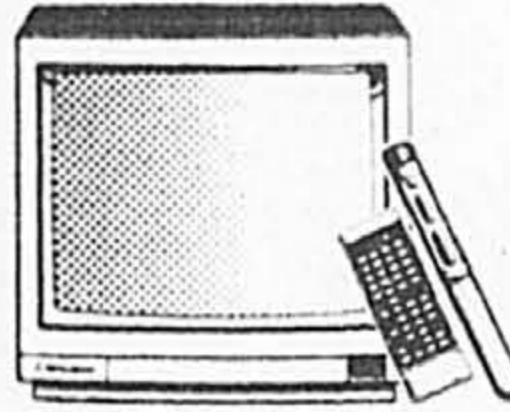
SONY



Télécouleur 28" stéréo MTS, capacité de 181 canaux, affichage à l'écran, prises audio/vidéo, télécommande. **MEUBLE TÉLÉ GRATUIT!** (Valeur de 200\$)

1 299⁹⁹

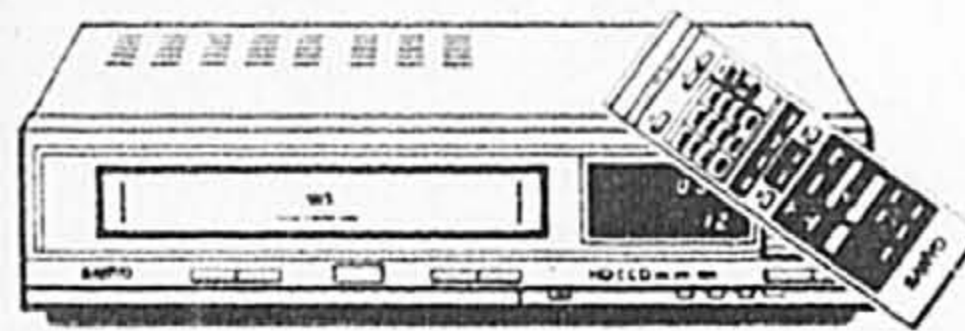
MITSUBISHI



Télécouleur 21" stereo MTS, capacité de 181 canaux, affichage à l'écran, prises audio/vidéo. **GARANTIE SUPPLÉMENTAIRE DE 2 ANS GRATUITE!** (Valeur de 89,99\$) **TÉLÉCOMMANDE SUPPLÉMENTAIRE GRATUITE** (valeur de 29,99\$)

599⁹⁹

SANYO

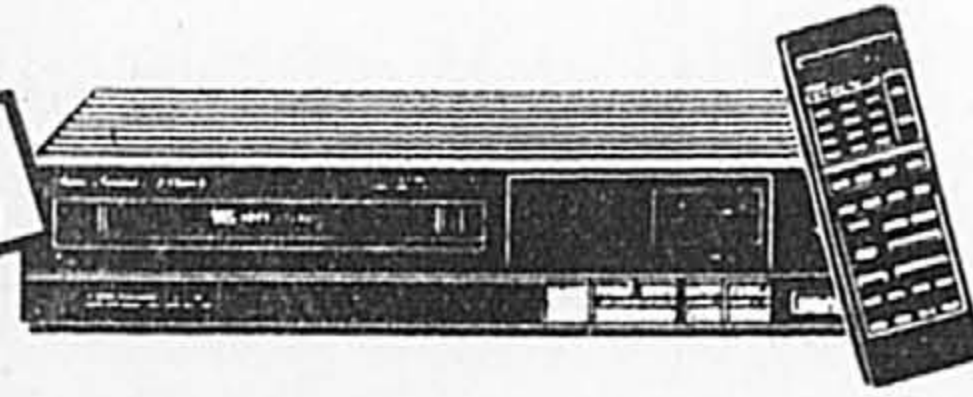


Magnéscope VHS HQ, capacité de 114 canaux, 6 émissions/21 jours, télécommande.

349⁴⁹

FISHER

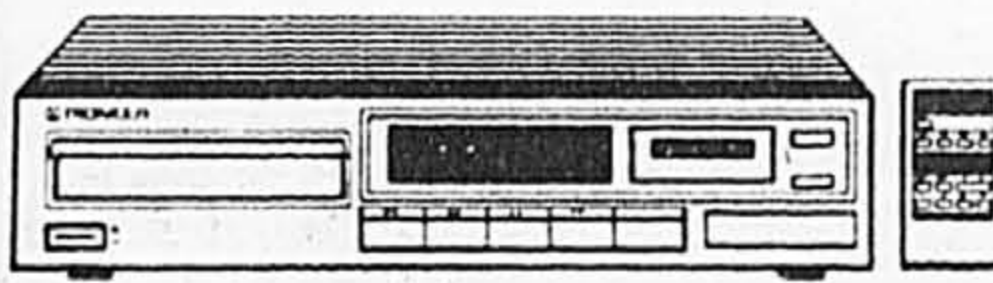
ÉPARGNEZ 30\$



Magnéscope VHS HI-FI stéréo, affichage à l'écran, 6 émissions/21 jours, télécommande. Rég. 599,99\$

569⁹⁹

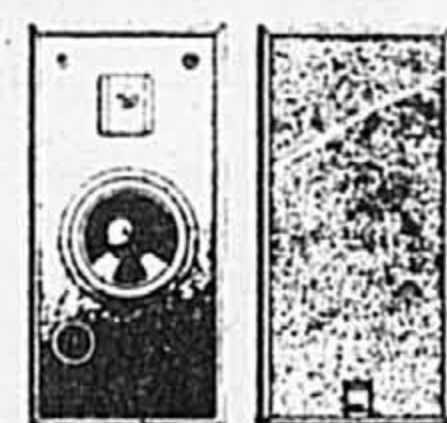
PIONEER



Lecteur de disque au laser.

279⁹⁹

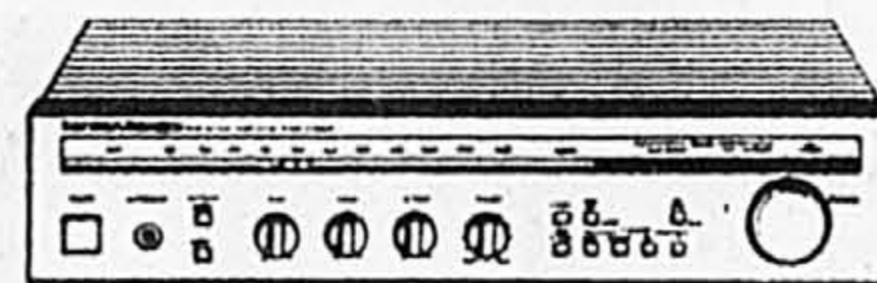
JBL



Paire de haut-parleurs 8 ohms, 125 watts chacun.

499⁹⁹

HARMAN KARDON



Récepteur AM/FM stéréo, 30 watts par canal.

399⁹⁹

10 CASSETTES VHS
V.I.P. T-120
GARANTIES À VIE! Rég. 69,99\$
39⁹⁹

TÉLÉPHONES SANS FIL
SANYO
99⁹⁹

SONY WALKMAN
SPORT JAUNE
AM/FM CASSETTE
99⁹⁹

BASE PIVOTANTE BESTAR
POUR TÉLÉ ET VIDÉO.
99⁹⁹

RÉPONSEUR TÉLÉPHONIQUE
SANYO
Avec accès à distance sans télécommande.
84⁹⁹

...ET PLUS ENCORE...

ATLANTIQUE *et* MARCHÉ DE L'ÉLECTRONIQUE

PLUS DE 200 MAGASINS DANS TOUS LES GRANDS CENTRES COMMERCIAUX
Pour le magasin ATLANTIQUE le plus près de chez vous, signalez: (514) 328-1000

SUPERMAGASINS

ATLANTIQUE
6245, boul. Métropolitain Est
328-1406

MARCHÉ DE L'ÉLECTRONIQUE
6060, boul. Métropolitain Est
253-1122

MONTREAL

Place Montréal Trust
499-9760
10090, boul. St-Laurent
385-1000
Place l'Acadie-Beaumont
1136, rue Beaumont
Ville Mont-Royal
735-1161

MONTREAL-OUEST

Centre Super Carnaval
7401, boul. Newman
LaSalle
364-9734
Place du Marché
3460, boul. des Sources
D.D.O.
685-3600

MONTREAL-EST

13110, Est. rue Sherbrooke
644-1752

BANLIEUE-SUD

200, boul. d'Anjou,
Châteauguay
692-5520

2403, Chemin Chambly
Longueuil
468-0888
Mail Carnaval
999, boul. Taschereau
Greenfield Park
466-1555
1071 Nord, boul. du
Séminaire
349-5835

LAVAL

381, boul. Des Laurentides
689-0809
690, boul. Curé Labelle
682-6464
2600 C., Daniel Johnson
688-0560

RECHERCHONS VERRERIE SIGNÉE

R. LALIQUÉ

Prix élevés offerts par collectionneurs pour toute verrerie signée **R. Laliqué**: bouteilles de parfum, vases, figurines de capot, bijoux, presse-papiers, horloges, statues, bols, lampes, etc.

289-1994

(code régional 514)

Lundi-vendredi: 9 h - 16 h 30

Inspection du poisson: Harguindeguy accuse Québec de se soustraire à ses responsabilités

BERNARD RACINE
de la Presse Canadienne
QUÉBEC

■ Le poisson ne sera plus inspecté comme auparavant à son arrivée au quai, d'après une directive émise le 16 janvier par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Le ministre Michel Pagé est lui-même allé annoncer la nouvelle politique d'inspection du poisson aux Îles-de-la-Madeleine, le 25 janvier dernier, a révélé hier M. Jean-Louis Harguindeguy, président du Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec (SFPQ) lors d'une conférence de presse portant sur un ensemble

de mesures devant permettre au gouvernement d'économiser 249 millions \$.

Dans le même esprit d'économie, les maisons en construction ne seront plus inspectées par des fonctionnaires du ministère du Travail. «C'est le constructeur lui-même qui va chercher le permis et qui signe comme quoi c'est bien et conforme aux normes.»

C'est une pratique qui peut être dangereuse parce que, en bout de ligne, c'est peut-être le consommateur qui va payer si la maison comporte des vices cachés. «Si vous ne les découvrez pas dans le délai prévu par la loi, c'est le consommateur qui devra payer la réparation.»

Ce sont là deux exemples d'une nouvelle politique du gouvernement qui a décidé de se fier à l'avenir à l'entreprise privée, qui ne demande pas mieux, a déclaré M. Harguindeguy, qui a souligné que la directive du ministère de l'Agriculture dit qu'ils ont consulté les personnes du milieu.

«C'est évident que le propriétaire d'une usine de transformation de poisson ne demande pas mieux de ne pas avoir d'inspecteur dans les jambes.»

Étant donné que la directive touchant les produits de la pêche ne sera appliquée qu'au printemps, M. Harguindeguy a été incapable de dire combien d'emplois elle éliminera. Mais il avait en main copie d'une directive di-

sant que les inspecteurs permanents ne seront pas mis à pied mais affectés ailleurs. «Ça va impliquer qu'on ne rappellera pas tous les employés saisonniers.»

Irresponsable

L'inspection ne se fera plus sur les quais à l'arrivée des pêcheurs avec leur cargaison, comme auparavant. À l'avenir, a expliqué M. Harguindeguy, on va inspecter uniquement le produit fini à sa sortie de l'usine. Entre-temps, la responsabilité de la qualité du produit est confiée à l'usine de poisson, c'est elle qui devra s'assurer que la qualité est bonne.

M. Harguindeguy a noté que des tribunaux avaient déjà prononcé des condamnations sur des plaintes portées par des fonctionnaires en raison de la mauvaise qualité des produits.

Il n'y a pas tellement longtemps, a rappelé le chef syndicaliste, on s'est plaint du thon avarié retrouvé dans les boîtes de conserve, également des moules empoisonnées. Il a rappelé l'enquête de la CECO sur la viande avariée et l'affaire du poisson avarié disparu chez Provigo et qui, malgré les inspections, étaient presque rendus à la portée du consommateur.

Il a accusé le ministère de l'Agriculture de se dégager de ses responsabilités qui sont déjà prévues par la loi et les règlements et a ajouté que le ministère envisage d'amender les règlements pour se dégager de la responsabilité d'inspecter les aliments.

Le chef syndicaliste a donné lecture de la directive adressée au personnel de la Direction d'inspection des produits marins par le directeur Michel Lemay.

«L'évolution du secteur ainsi que le résultat de récentes consultations du milieu ont convaincu les autorités du ministère que l'industrie pouvait et devait assumer ses responsabilités en matière de qualité des produits incluant la qualité de la matière première.

«Par conséquent, des modifications à la situation actuelle seront apportées pour faire disparaître l'obligation pour les industriels de faire trier leurs produits avant l'utilisation par une personne désignée par le ministre.

«D'autre part, le ministère favorisera la mise en place de la qualité dans les usines en facilitant l'accès des industriels de la pêche au programme d'aide financière Innovation.

«Le ministère et l'ensemble des organismes gouvernementaux voués à la protection des consommateurs d'aliments considèrent de plus en plus que la protection du consommateur passe par la présence de contrôles de la qualité efficaces tout le long de la chaîne alimentaire. C'est donc dans cette voie que la Direction d'inspection des produits marins orientera ses interventions futures.»

Par contre, dit la directive, plusieurs activités seront intensifiées telles que le contrôle des mollusques, le débarquement et le transport sur les quais, les produits d'eau douce et les produits transformés dans les usines ainsi que ceux provenant du Grand Nord et de l'aquaculture.

«Le rôle des inspecteurs et l'approche de l'inspection sont aussi en voie de réévaluation», ajoutait la directive, qui concluait: «C'est un tournant majeur et un grand défi pour notre organisation».

L'armée surveillera mieux ses armements

Presse Canadienne
OTTAWA

■ Les Forces armées canadiennes ont adopté des mesures sévères afin de garantir la sécurité entourant ses armements, a indiqué hier le capitaine Don Roy.

Ce dernier commentait une nouvelle affirmant que les mesures de sécurité, inférieures aux normes, qui étaient appliquées dans un camp des Forces armées et la négligence avaient permis à Denis Lortie, en 1984, de voler les armes avec lesquelles il s'était livré à une turberie dans l'édifice de l'Assemblée nationale du Québec.

Le capitaine Roy a précisé qu'un sous-comité du ministère de la Défense, qui s'est penché sur la sécurité entourant les armes et les munitions à la suite de l'attaque meurtrière de Lortie, avait fait 47 recommandations et que 43 d'entre elles avaient été mises en application.

Les quatre recommandations rejetées seront appliquées dans la mesure du possible, comme par exemple recourir aux derniers moyens technologiques pour la surveillance des entrepôts d'armements.

Lortie, qui était caporal dans les Forces armées canadiennes, avait réussi à pénétrer dans un entrepôt d'armes à la base de Carp, à 20 kilomètres au sud-ouest d'Ottawa, et à quitter le camp avec des armes et des munitions.

SI VOUS PENSEZ TOUJOURS À LA VOLKS COMME À LA PETITE VOITURE ÉCONOMIQUE DE BASE...



Voici de quoi élargir vos idées!

Si vous pensez que Volkswagen ne construit que des petites voitures qui vous donnent bien du plaisir pour votre argent, voici une surprise de taille.

La toute nouvelle Passat. Son équipement de série comprend:

- Climatisation
- Volant réglable en hauteur
- Sièges arrière à dossiers inclinables et rabattables (sections 60/40)

- Radio AM/FM stéréo cassette à accord électronique
- Moteur 2 litres de 134 ch à 16 soupapes et double arbre à cames en tête
- Freins à disque assistés sur les 4 roues
- Et bien plus encore.

Et pour 19 950 \$*, cela en fait de la voiture pour votre argent!

Surprenant? Pas du tout. De la part de Volkswagen, il faut s'attendre à des surprises de taille!



*Prix suggéré par le constructeur du modèle berline avec boîte manuelle à 5 rapports. Options, transport et frais de préparation en sus. Ce prix peut être réduit par le concessionnaire.

Venez l'essayer dès aujourd'hui chez votre concessionnaire Volkswagen.

Vialle Automobiles Inc.
400, BOUL. ROLAND THERRIEN, LONGUEUIL/679 0870

Les Automobiles Autohaus Ltée.
1855 AVENUE DOLLARD, LASALLE/364 2753

Les Automobiles Popular Inc.
5441 RUE ST HUBERT, MONTRÉAL/274-5471

Automobiles G.M.F. Ltée.
3050 BLVD. ST CHARLES, KIRKLAND/694 1378

Automobiles Place De Bleury Inc.
2144, RUE DE BLEURY, MONTRÉAL/845 8267

Campbell & Cameron Inc.
4050 AVENUE VERDUN, VERDUN/767 9173

Nordest Volkswagen Ltée.
10395, BOUL. PEIX, MONTRÉAL/325-3422

Automobiles Rimar Inc.
5500, BOUL. MÉTROPOLITAIN EST, ST LEONARD/253-4888

Arbour Automobiles Ltée.
700, BOUL. DES LAURENTIDES, LAVAL/382-2731

Auto Hamer (1979) Ltée.
5705, ROUTE TRANS CANADIENNE, VILLE ST LAURENT/748 6961

Les Automobiles En Route Inc.
13255, RUE SHERBROOKE E., POINTE-AUX-TREMBLES/642-6242

Antilles Automobiles Inc.
649, CHEMIN LAROCQUE, VALLEYFIELD/371-5563

Les Automobiles Niquet Inc.
1905, BOUL. SIR WILFRED LAURIER, ROUTE 116, ST BRUNO/653-1553

Automobiles A. Bélanger Inc.
118, MONTEE MASSON, MASCOUCHE/474-2428

Automobiles André Rivest Inc.
839, RUE NOTRE DAME, REPENTIGNY/585 1700

Chambly Automobiles Inc.
335 TASCHEREAU BLVD., GREENFIELD PARK/671-7238

Automobiles E. Lauzon Inc.
1384, BOUL. LABELLE, BLAINVILLE/430-1460

Intermonde Auto Inc.
20, BOUL. INDUSTRIEL, CHATEAUGUAY/698-2261

Butz Automobiles Inc.
421, BOUL. SAUVÉ, ST EUSTACHE/627-4466

Porter plainte contre un médecin devant sa corporation professionnelle peut coûter très cher

MICHEL VENNE
de la Presse Canadienne
QUÉBEC

Une dame de Saint-Joseph de Beauce a appris à ses dépens que cela coûte très cher de porter plainte contre un médecin devant le comité de discipline de sa corporation professionnelle.

Mme Patricia Bisson vient d'être condamnée par le tribunal des professions à payer tous les frais encourus pour le traitement d'une plainte qu'elle avait logée en 1984 contre un médecin qui a finalement été acquitté en appel. Total: près de 40 000 \$, frais d'avocat inclus.

Cette femme de 33 ans reprochait au Dr Nelson Samson de lui avoir refusé l'accès, à elle et à sa famille, à la seule clinique médicale de sa localité en 1984, alléguant que cela constitue un manquement à l'article 2.03.10 du code de déontologie des médecins. M. Samson avait été condamné par le comité de discipline puis acquitté en appel par le tribunal des professions qui a rendu sa décision le 20 février dernier.

Déçue par cette «expérience terrorisante contre les intouchables de notre société», dit-elle, Mme Bisson a jusqu'au 15 mars pour interjeter appel en Cour supérieure, mais tout indique qu'elle y renoncera compte tenu du coût des procédures.

En conférence de presse, hier, la Fédération nationale des associations de consommateurs du Québec (FNACQ) a demandé au gouvernement de prendre des mesures pour que Mme Bisson n'assume pas personnellement ces coûts et de procéder le plus rapidement possible à une réforme des corporations professionnelles.

Le cas de Mme Bisson n'est pas un cas isolé, c'est un cas systémique, allègue M. Roger Beaudoin, porte-parole de la FNACQ. «Ce qui est en cause, c'est comment ça fonctionne tout ça», dit-il, et «nous avons une responsabilité collective d'aider Mme Bisson».

Mme Bisson a, quant à elle, exprimé sa déception du système professionnel québécois, lequel est censé protéger le public.

«J'avais confiance, dit-elle. Mais je ne porterai plus jamais plainte et je ne conseille à personne de le faire, a-t-elle laissé tomber. Faut-il être un médecin pour porter plainte contre un médecin?» a-t-elle demandé.

Expulsee de la clinique

L'histoire de Mme Bisson remonte à 1984. En septembre, elle dépose une plainte à la Corporation professionnelle des médecins contre le Dr Pierre Champagne pour manquement au code de déontologie. Elle lui reprochait la façon avec laquelle il l'avait soignée lors d'une hospitalisation à l'hôpital régional de Beauce en 1982.

Une semaine plus tard, elle apprend que les six médecins de la Clinique médicale de Saint-Joseph de Beauce, dirigée par le Dr Samson, la seule à 15 kilomètres à la ronde, décident par solidarité envers leur collègue Champagne de refuser dorénavant de lui fournir des services, à elle comme à sa famille. Un rendez-vous qu'avait pris son mari est annulé.

Désespérée, Mme Bisson, qui

mène jusqu'alors une vie sans histoire, confie son malheur à l'animateur d'une tribune téléphonique d'une station de radio de la région qui lui conseille de déposer une seconde plainte, cette fois contre la clinique. Ce qu'elle fit le lendemain.

Ces deux plaintes ont été rejetées par le Syndic de la Corporation des médecins, comme ce fut le cas de 96 pour cent des plaintes déposées entre 1983 et 1986.

Mme Bisson décide de poursuivre les procédures en seconde instance, devant le comité de discipline de la corporation, contre le Dr Samson seulement. Le comité donne raison à la dame sur le fond pour deux des quatre chefs d'accusation, décide de réprimander le médecin mais de faire partager à parts égales les frais encourus pour les procédures.

Finalement, le médecin décide d'interjeter appel devant le tribunal des professions qui renverse la décision du comité, acquittant le Dr Samson et condamnant Mme Bisson à payer l'ensemble des frais.

Le Bureau de Commerce de Montréal
The Montreal Board of Trade

Concordia
Faculté de Commerce et Administration

présentent

LA RESPONSABILITÉ DES FABRICANTS ET VENDEURS DE PRODUITS

Une conférence d'une journée sur les aspects juridiques et commerciaux de la responsabilité du fabricant, du distributeur et du détaillant, sur les marchés québécois, canadien et américain.

Le jeudi 22 mars 1990
l'Hôtel des Gouverneurs - Le Grand

Pour plus de renseignements et pour réservations: 878-4651

G. Lebeau COMMUNICATIONS

CANTEL

AVENTURE

ELECTRONIQUE

Le Futur c'est Aventure...

- RCA
- HITACHI
- SONY
- PHILIPS

GRATUIT
D'UNE VALEUR DE
200\$
EN LOCATION
DE FILMS VIDEO

AVEC TOUT ACHAT DE 200\$ ET PLUS

HALTE GARDERIE GRATUITE

ÉDUCATRICE SPÉCIALISÉE
ENFANT DE 2 À 3 ANS

OUVERT
JEUDI-VENDREDI: 13h-21h
SAMEDI: 9h-17h

Vivez l'AVENTURE de votre vie, en
RAFTING

GRATUIT
INCLUANT (pour deux)
• Descente • Repas • Moniteur
avec tout achat de 800\$ et plus

AVENTURES EN EAU VIVE
INFORMATION:
1-800-567-6801
(810) 242-6004

GRATUITE
Club
AVENTURE
CARTE DE MEMBRE

Le Futur c'est Aventure...
AVEC TOUT ACHAT. DÉTAILS EN MAGASIN

*CRÉDIT INSTANTANÉ JUSQU'À 1500\$ *36 MOIS POUR PAYER, AUCUN DÉPÔT REQUIS. *SUJET À APPROBATION DU CRÉDIT

- ### CONCEPT NOVATEUR
- Club Vidéo
 - Disques
 - Librairie
 - Communication
 - Produits Électroniques
 - Produits Électroménagers
 - Gadgerie
 - Cinéma
 - Garderie
 - Jeux vidéos

- Déclaration des Droits du client**
LE CLIENT A DROIT en tout temps, avant, pendant et surtout, après la vente, à un service efficace, compétent et personnalisé.
- Prix assurés 30 jours**
Remboursement de toute différence de prix sur le même produit annoncé dans les mêmes conditions dans la région métropolitaine.
- TOSHIBA
 - Panasonic
 - JVC
 - MITSUBISHI
- Service Technique Express**
RÉPARATION DANS UN TEMPS RAISONNABLE ou un appareil de courtoisie prêt. (Voir conditions)
- Garantie prolongée sur contrat**
Vous garantira l'usage de vos appareils électroniques en toute tranquillité plus longtemps.
- Sherwood
 - LUXMAN
 - AIWA
 - CANTEL APPROVED AGENT

RCA

21" COULEUR STEREO

TÉLÉVISION

- Panneau moniteur stéréo à 3 prises
- Téléprogrammation avec affichage à l'écran
- Décodeur STEREO/MTS
- Télécommande ChannelLock™ à 24 boutons

599⁰⁰

RCA

TÉLÉVISION

28" COULEUR STEREO ENTRÉE S-VHS

- Panneau moniteur 11 prises stéréo
- Téléprogrammation avec affichage à l'écran
- Décodeur STEREO/MTS
- Télécommande 36 touches unifiée

Rég.: 1119.00

999⁰⁰

MEUBLE GRATUIT

RABAIS 120\$

SONY

TÉLÉVISION

28" COULEUR STEREO ENTRÉE S-VHS

- Télécommande
- Son multivoies MTS
- Minuterie d'interruption automatique
- Convertisseur 181 canaux

Rég.: 1449.00

1299⁰⁰

MEUBLE GRATUIT

RABAIS 150\$

Panasonic. the Genius

FOUR À MICRO-ONDES

Capacité: 0,8 pi³

- Dispositif avec plateau rotatif
- Programmable avec auto-senseur
- Puissance 600 w sur 6 niveaux

369⁰⁰

ATARI

LE PORTFOLIO

- Éditeur de textes
- Compatible Lotus
- Adresse/Téléphone
- Agenda par sem./mois./années
- Alarme programmable
- Calculatrice
- Accessoires d'expansion de mémoire disponibles

479⁰⁰

DELTA

ORDINATEUR 386SX

- 2 MByte
- Micro processeur 16 Mhz
- Compatible MS-DOS en option!
- Moniteur 14" couleur VGA analogue avec base pivotante

1899⁰⁰

Mordaunt-Short harman/kardon

ENSEMBLE HI-FI

- RECEPTEUR 50 WATTS H/K
- LECTEUR AUDIOMÉTRIQUE PROGRAMMABLE H/K
- ENCEINTES ACCOUSTIQUES 2 VOIES M-S

1099⁰⁰

KENWOOD

ENSEMBLE AUDIO

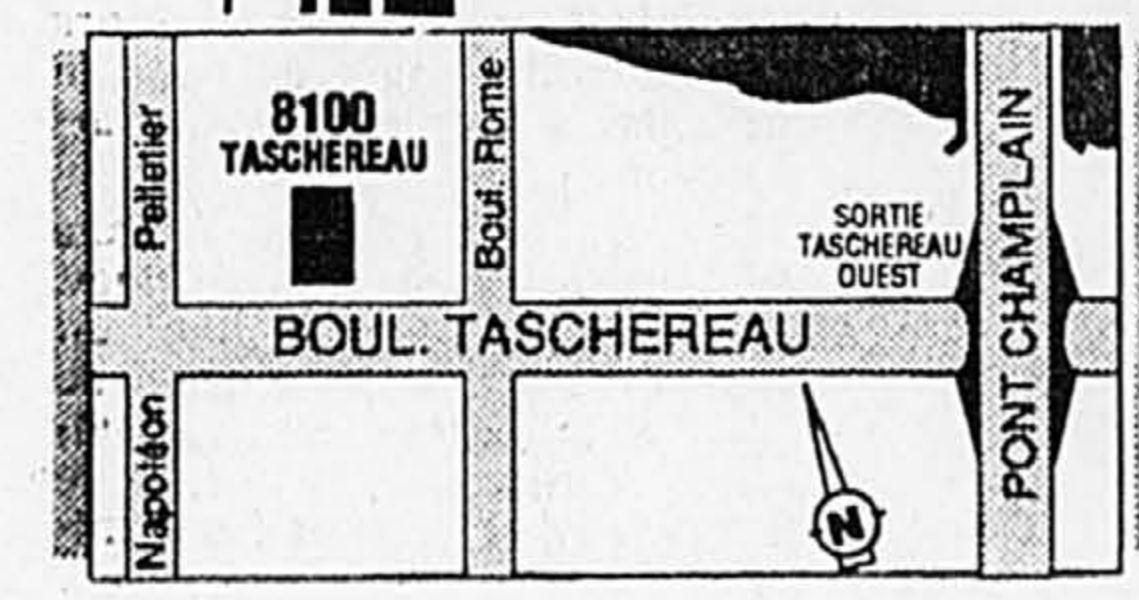
BASE INCLUSE

- Amplificateur 200 watts total, magnétophone double à Dolby B, Syntonisateur numérique.
- Enceintes acoustiques 3 voies

BASE GRATUITE

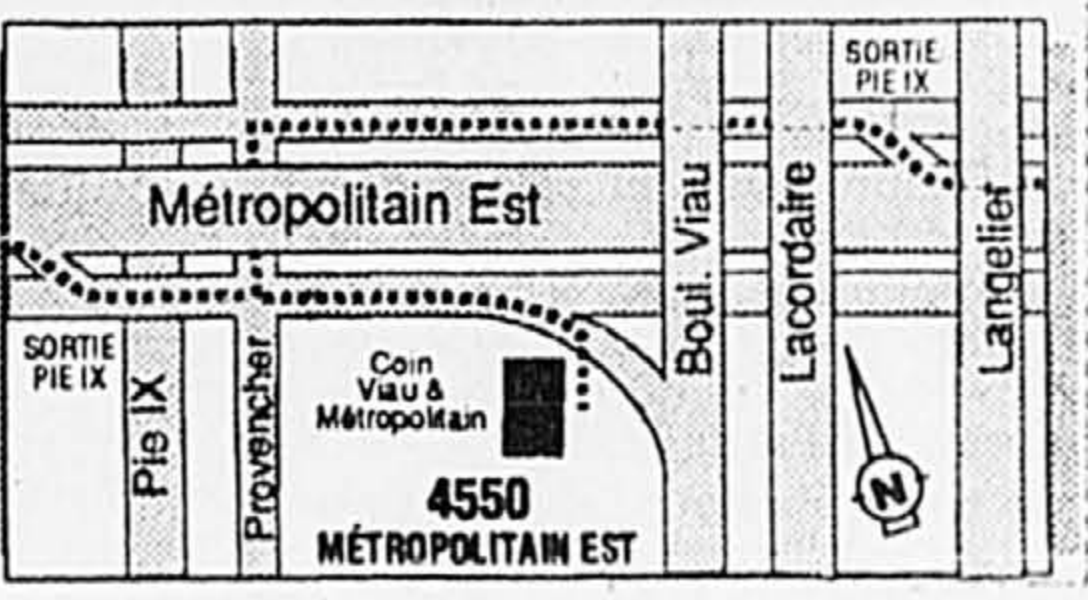
200 WATTS TOTAL

899⁰⁰



8100
Boul. Taschereau
1/2 mille à l'ouest du pont Champlain.
BROSSARD — Tél.: 923-8100

4550
Métropolitain Est
Coin Viau et Métropolitain Sortie Pie IX Est et Ouest
ST-LEONARD — Tél.: 722-4550





L'une des victimes du déraillement du métro de Philadelphie est transportée par des sauveteurs. TELEPHOTO AP

Déraillement du métro de Philadelphie: trois morts et 162 blessés

Agence France-Presse
PHILADELPHIE, États-Unis

■ Trois personnes ont été tuées et 162 blessées dans le déraillement d'une rame du métro de Philadelphie (Pennsylvanie) survenu hier matin, selon un nouveau bilan communiqué par la police dix heures après l'accident.

Cinq des blessés sont dans un état critique, a-t-on précisé de même source.

La rame, qui se dirigeait vers l'ouest, venait de quitter la station de la 30^{ème} rue, l'une des principales correspondances du réseau, lorsqu'au moins six voitures sur les huit qui comptait la rame ont penché sur la gauche, frottant les poutrelles de soutènement du tunnel.

La rame a déraillé. L'un des six wagons s'est alors déchiré en deux et deux autres se sont tordus.

«Les deuxième et troisième voitures se sont plées et tout le côté du deuxième wagon a été arraché comme une véritable boîte de sardines», a raconté un des passagers.

«Les deuxième et troisième voitures se sont plées et tout le côté du deuxième wagon a été arraché comme une véritable boîte de sardines», a raconté un des passagers.

Une chirurgienne, Mme Jina Joder, a quant à elle précisé qu'elle avait dû couper la jambe d'un mort pour dégager un blessé.

Une commission d'enquête s'est mise immédiatement au travail pour déterminer les causes de l'accident intervenu pendant les heures de pointe du matin. Un rapport préliminaire semblait incriminer la défaillance du moteur électrique d'un wagon.

L'ignorance des règles de sécurité a causé la mort d'un travailleur

BRUNO BISSON

■ La mort accidentelle d'un travailleur dans une usine de la compagnie d'alimentation Taillefer «est la conséquence directe de l'inconscience et de l'insouciance dues au manque d'informations des salariés en rapport avec des règles évidentes de sécurité qui n'ont pas été respectées».

C'est la conclusion à laquelle est arrivée le coroner Jean-Robert Laporte à l'issue d'une enquête publique sur le décès de Denis Bourdeau, survenu le 22 décembre 1988 à l'usine de la compagnie Taillefer, à Magog. Selon le coroner, cet accident ne serait pas survenu si le règlement de sécurité de la compagnie avait été convenablement appliqué et connu.

Denis Boudreau a été écrasé à mort sous une machine qu'il nettoyait, le 22 décembre 1988. Cette machine, munie d'une cuve rotative, fonctionne selon un cycle alternatif mais aucun avertisseur ou clignotant ne prévenait le travailleur de l'arrêt ou du démarrage de la machine.

Deux employés travaillaient dans la même salle au moment de l'accident mais n'ont pas pu arrêter la machine parce qu'ils ignoraient l'existence de boutons d'arrêt d'urgence aussi bien que le fonctionnement du tableau de commande.

En plus de cette lacune, le coroner en a relevé plusieurs autres dans son rapport rendu public hier. Le nettoyage des cuves était effectué alors que les machines fonctionnaient et les salariés affectés à ce travail n'étaient pas autorisés à arrêter les machines pendant le nettoyage contrairement à ce qu'un règlement de la compagnie prévoyait depuis novembre 1986.

L'enquête a toutefois permis d'établir que ni les salariés, ni le contremaître en devoir ne connaissaient ce règlement.

Depuis l'accident, le programme de sécurité de la compagnie a été révisé et mis à jour.

L'homme d'affaires Joseph Hamelin subira trois procès pour des accusations de fraude

PIERRE BELLEMARE

■ L'homme d'affaires Joseph Hamelin et ex-président du Parti conservateur dans Chambly subira trois procès au Palais de justice de Longueuil, où il fait face notamment à diverses accusations de fraude.

Le premier procès, qui s'ouvrira le 16 mai, est cependant relié à des accusations de pots-de-vin. La Couronne, représentée par Me Marcel Patenaude, soutient que l'accusé aurait offert des pots-de-vin à Adrien Warren, un inspecteur de Défense Construction Canada, et à Bernard Noël, ingé-

nier de Défense Canada, après avoir obtenu des contrats de terrassement aux bases militaires de Longue-Pointe et de Saint-Hubert.

L'ingénieur Noël a déjà plaidé coupable à l'accusation d'avoir profité d'avantages de M. Hamelin — sa propriété de Chambly a été gazonnée sans frais — et le juge Ronald Dudemaine l'a condamné à verser 1500 \$ à Leucan, plus une probation d'un an.

Le deuxième procès sera instruit le 19 juin et concerne le projet mort-né d'Héli-Secours. Ce projet, subventionné par Ottawa, visait à mettre sur pied un réseau d'ambulances aériens. Une en-

quête de la police fédérale révèle que les employés de M. Hamelin, payés par Ottawa dans le cadre d'un programme de création d'emplois, auraient plutôt été affectés à des fins de politique partisane.

Dans ce deuxième procès, Danielle Hervieux, la compagne de l'homme d'affaires, est co-accusée. Ancienne membre du conseil municipal de Saint-Hubert, Mme Hervieux a cédé sa place à Pierrette Venne comme candidate du PC dans Saint-Hubert aux élections fédérales de 1988.

Enfin, un troisième procès attend M. Hamelin le 26 juin, lui qu'on soupçonne d'avoir fraudé

l'assurance-chômage. Certaines personnes à son emploi auraient reçu des prestations d'assurance-chômage, pendant qu'elles travaillaient pour les Entreprises Mirabel, propriété de Joseph et Martin Hamelin.

Le montant de la fraude s'élevait à 200 000 \$ et la Couronne a porté 73 chefs d'accusation contre M. Hamelin. Environ 80 témoins doivent être entendus dans ce dernier procès.

Il est à noter que M. Hamelin a été libéré, le 21 septembre dernier, de plusieurs autres accusations de fraude, totalisant 100 000 \$, à l'endroit de la Société de transport de la Rive-Sud. Mais son frère Martin Hamelin n'a pu éviter le procès, dans lequel la Couronne est également représentée par Me Patenaude.

Le coroner termine son enquête sur la mort d'un jeune au Centre Cartier

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

■ L'adolescent qui était en train de succomber à l'asphyxie dans une cellule du Centre de réadaptation Cartier, à Laval, le 28 mars 1989, aurait lancé à un co-pensionnaire: «Laisse moi mourir!». Il aurait allumé le feu à l'aide d'allumettes qu'une proche parente lui avait remises quelques heures auparavant.

À la fin de son enquête publique, hier, Me Cyrille Delage, qui agit comme coroner dans ce tragique incendie, a demandé au substitut du procureur général, Me J.D. Gerols, de revoir le témoignage de la parente en question afin de déterminer s'il y a possibilité d'entreprendre des poursuites criminelles contre elle. En d'autres mots, Me Gerols devra déterminer si Geneviève Aziz, 19 ans, doit ou non être traduite pour outrage à magistrat.

Me Delage met en doute la version faite sous serment de-

vant lui lors de la première journée de son enquête, le 6 décembre dernier.

Maintenant âgé de 18 ans et barman, le voisin de cellule de l'adolescent qui a perdu la vie (il est défendu de dévoiler l'identité de la victime et celle du témoin parce qu'au moment de l'incendie ils étaient mineurs) a relaté au coroner Delage que la veille de la tragédie, il était dans le Salon rouge et qu'à un certain moment une jeune fille avait remis un carton d'allumettes, une boîte de gomme à mâcher et de l'acide à son copain qu'il avait connu auparavant au Mont Saint-Antoine.

«Je lui ai fait part que je voulais fumer un joint mais que je n'avais pas d'allumettes. Il a déchiré son carton en deux et il m'en a donné une partie.»

Poursuivant son témoignage, il a mentionné que le lendemain il avait été réveillé par quelqu'un qui criait au feu. Reconnu comme étant un véritable «petit singe», à cause de son

agilité précise-t-il, le témoin a expliqué qu'il avait réussi à monter le mur de sa cellule pour passer dans la pièce où provenait une «lueur orange».

Le jeune homme a précisé qu'en premier lieu, le pensionnaire aux prises avec le feu avait crié à l'aide mais une fois arrivée près de lui pour lui porter secours, il lui avait lancé: «Laisse moi mourir». Il a quitté la pièce.

Il a aussi souligné que le système d'alarme en cas d'incendie s'était déclenché une fois que tout avait été terminé.

Dans la section où le feu a pris, soit le gymnase où des cellules temporaires avaient été aménagées, il n'y avait pas de système d'alarme, ni de détecteur de fumée et ni de gicleur automatique.

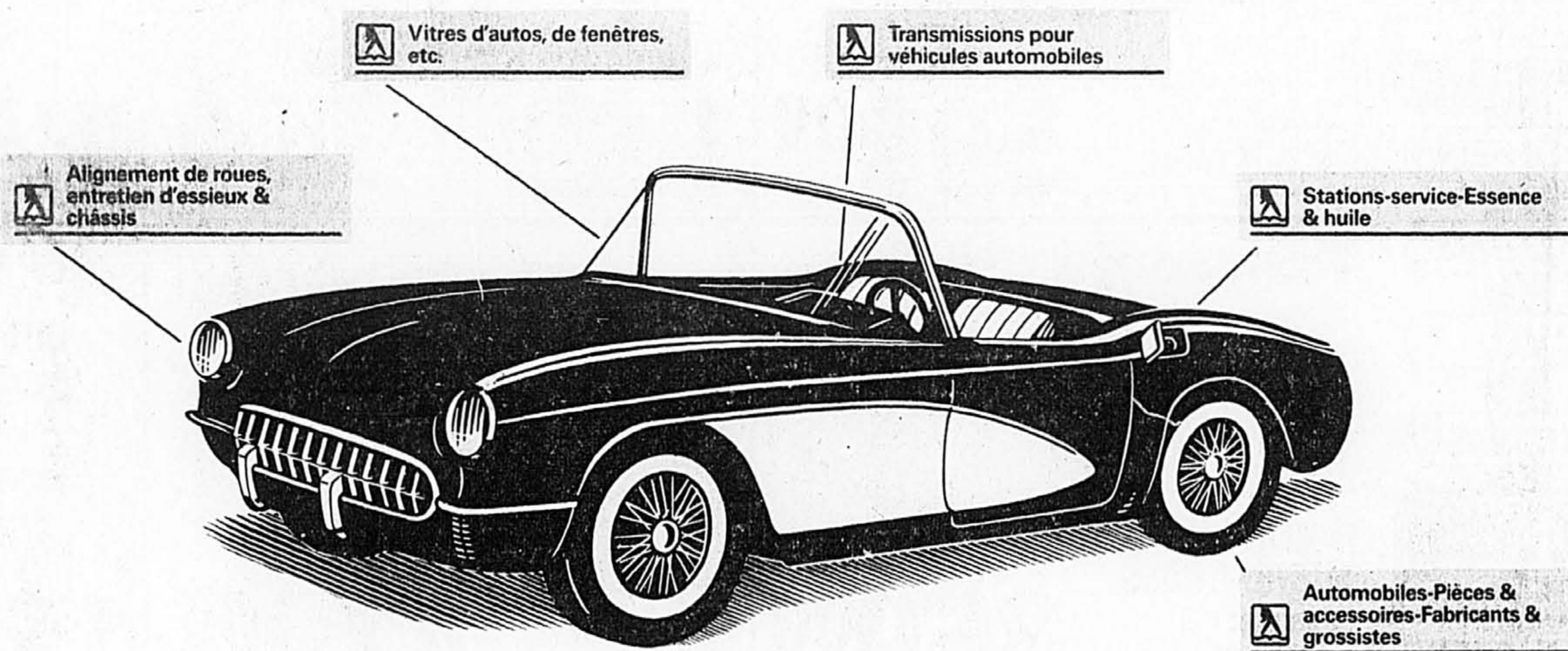
Lors de l'enquête du coroner, il a été mentionné à quelques reprises que la victime avait des tendances suicidaires et qu'elle avait de la difficulté à s'exprimer.

Arrêté à Vancouver pour un meurtre commis il y a 4 ans

■ Soupçonné par la police de la CUM d'avoir étranglé à mort sa concubine au cours d'une dispute amoureuse remontant à près de quatre ans, James Kairs, un ex-distributeur de journaux de la métropole, a finalement été appréhendé à Vancouver, dans l'ouest canadien.

C'est sous un mandat d'arrestation pour meurtre que Kairs a été interpellé lundi dernier par les policiers municipaux de Vancouver qui le surveillaient depuis quelques jours, à la demande de leurs collègues de la Communauté urbaine de Montréal. Kairs était mystérieusement disparu de la circulation depuis le mois de juillet 1986, en même temps que sa concubine Antoinette Lashley, une femme de 32 ans avec laquelle il vivait en concubinage depuis huit mois dans un appartement de la rue Saint-Mathieu, dans le centre-ville de Montréal.

Faites faire plus de chemin à vos affaires...



Annoncez sous plusieurs rubriques.

Quand Adrien décida d'ouvrir sa propre station service, pour bien faire démarrer son entreprise, il eut la bonne idée d'annoncer dans l'annuaire Pages Jaunes^{MC} de Montréal. Il annonça sous la rubrique «Stations-service».

C'était un très bon départ. Mais Adrien trouva une autre façon de faire faire encore plus de chemin à ses affaires. J'offre plusieurs services, se dit-il, alors j'vais m'annoncer sous plusieurs rubriques comme «Alignement», «Remorquage», «Transmissions».

Adrien avait raison. Plus vous avez de rubriques, plus votre clientèle vous voit. Après tout, les gens savent bien qu'on peut tout trouver dans les Pages Jaunes de Montréal. Alors ils les consultent souvent. Pourquoi mettre un frein à vos affaires? Faites-les rouler davantage: annoncez sous plusieurs rubriques!

Communiquez avec votre représentant des Pages Jaunes au 934-2611.

Marques déposées de Télé-Direct (Publications) Inc.

Les seules et uniques



Pages Jaunes^{MC}
PAR TELE-DIRECT